

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 22 AVRIL 2020



Banque Cantonale du Valais

Rapport de gestion 2019



Banque Cantonale
du Valais



NOTA BENE

L'arrivée du web à la fin des années 90 a profondément bouleversé nos habitudes et nos comportements. Vingt ans plus tard, la digitalisation a révolutionné bon nombre de modèles d'affaires entraînant une révolution sociétale à tous les niveaux, de l'économie à la politique en passant par nos foyers. Le monde bancaire n'y fait pas exception.

Si le digital prend ainsi une part de plus en plus importante dans notre quotidien, aucune technologie numérique ne peut substituer la valeur ajoutée qu'apporte l'être humain.

Pour illustrer notre rapport annuel 2019, nous avons ainsi choisi de nous tourner vers l'avenir en mettant en avant les banquiers de demain. Nous avons cherché 9 volontaires parmi les 33 apprentis et stagiaires bancaires que compte notre établissement. Il aura suffi d'un courriel et de quelques heures pour les trouver.

Nous espérons que vous aurez autant de plaisir à les découvrir qu'ils ont eu à participer à cette aventure. Nous les remercions d'avoir accepté de prêter leur visage et d'apporter une touche de jeunesse et de fraîcheur à cette publication.

En scannant le code QR de chaque photo, vous découvrirez un chiffre clé de l'exercice 2019. L'ensemble des capsules vidéos est disponible sur la page : www.bcvs.ch/tempsforts2019.

Nathan Schmidt,
apprenti employé
de commerce,
passionné de jeux vidéo



CONTENU



Rapport
annuel

5



Responsabilité
d'entreprise

37

Message des Présidents	6
La BCVs en bref	8
Portrait et stratégie	9
Chiffres clés 2019	11
Chronologie et faits marquants	14
Reflets conjoncturels	17
Informations aux investisseurs	18
Activités de la BCVs :	
– La Banque de détail	20
– La Banque de la gestion de fortune	26
– La Banque des entreprises	30

Les ressources humaines	38
Qualité, environnement et responsabilité sociale	42
Les engagements de la BCVs pour le Valais	44

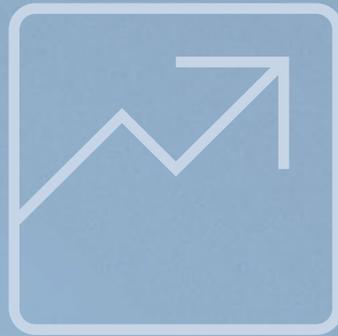


Structure de la Banque et actionariat	48
Structure du capital	49
Conseil d'administration	52
Direction générale	68
Direction élargie et audit interne	74
Rémunérations, participations et prêts	78
Droits de participation des actionnaires	80
Prises de contrôle et mesures de défense	80
Organe de révision	81
Politique d'information	81

Bilan	88
Compte de résultat	89
Tableau des flux de trésorerie	90
Etat des capitaux propres	91
Annexe aux comptes annuels 2019	92
Propositions du Conseil d'administration	121
Rapport de l'organe de révision	124
Indications liées aux fonds propres et à la liquidité	126

Yannick Stebler,
apprenti employé
de commerce,
pompier volontaire





Rapport annuel

Message des Présidents	6
La BCVs en bref	8
Portrait et stratégie	9
Chiffres clés 2019	11
Chronologie et faits marquants	14
Reflets conjoncturels	17
Informations aux investisseurs	18
Activités de la BCVs :	
– La Banque de détail	20
– La Banque de la gestion de fortune	26
– La Banque des entreprises	30

La Banque Cantonale du Valais réalise à nouveau un solide exercice annuel. Le résultat opérationnel s'élève à CHF 118,4 millions, en hausse de 2.1 %. Les créances hypothécaires connaissent un développement réjouissant et franchissent, pour la première fois, le seuil des 10 milliards de francs.

Les indicateurs de référence présentés dans ce rapport démontrent que la BCVs se place parmi les banques les plus efficaces de Suisse, qu'elle possède une solide assise financière, qu'elle représente un véhicule de placement attractif et qu'elle s'engage pour le Valais et sa population.

Une solide assise financière

Les bons résultats 2019 permettent à la BCVs d'augmenter ses fonds propres de base à hauteur de CHF 48,9 millions, à CHF 1,365 milliard, après répartition du bénéfice. Le ratio CET1 (Common Equity Tier 1 ou fonds propres de base durs) de 18.3% au 31 décembre 2019 dépasse largement l'objectif de fonds propres réglementaires fixé par le régulateur. Il témoigne de la solide assise financière de la Banque qui lui permet de poursuivre le développement de son modèle d'affaires et d'offrir aux actionnaires des perspectives financières durables.

Importante rétribution aux actionnaires et aux collectivités publiques

La BCVs a défini une politique de dividende sur le long terme, basée sur les résultats et offrant un rendement attractif (2.96 % en 2019).

Pour l'exercice 2019, le Conseil d'administration propose le paiement d'un dividende de CHF 3,35 par action, similaire à celui de 2018. Ceci correspond à un taux de distribution (payout ratio) de 51.74%.

Les collectivités publiques pourront ainsi bénéficier du versement d'un montant de CHF 57,3 millions sous forme de dividende, d'impôts et de rémunération de la garantie de l'Etat.

Une banque engagée

Au-delà des résultats financiers, 2019 a été l'occasion pour la BCVs de renforcer ses engagements notamment en faveur de l'environnement. Si elle pratique de longue date une politique active en matière de développement durable, elle a consolidé son organisation en se dotant d'une nouvelle entité exclusivement consacrée à ce secteur. Elle a également intégré une approche de durabilité dans ses propositions d'investissement. Chaque année, la BCVs soutient de nombreux événements ou sociétés que ce soit dans le domaine social, culturel, sportif ou encore académique. En 2019, ce sont 793 clubs, associations ou manifestations animant la vie locale dans toutes les régions du canton qui en ont bénéficié. Elle est également active via sa Fondation du 100^e pour soutenir des actions humanitaires et sociales ainsi que de jeunes talents valaisans.

Perspectives

L'incertitude sur les marchés financiers ainsi que les taux d'intérêts négatifs devraient continuer d'influencer le développement des affaires. De plus, les conséquences financières liées à l'épidémie du coronavirus demeurent très incertaines. Cependant, grâce à sa forte présence dans le marché et sa grande capacité d'adaptation, la BCVs prévoit des résultats dans la continuité des années précédentes.

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous souhaitons terminer ce message en adressant nos plus vifs remerciements à nos actionnaires et nos clients pour la fidélité et la confiance qu'ils nous témoignent ainsi qu'à tous les collaboratrices et collaborateurs de la BCVs pour leur engagement quotidien.



Pierre-Alain Grichting



Pascal Perruchoud



Pierre-Alain Griching
Président
du Conseil d'administration



Pascal Perruchoud
Président
de la Direction générale

La BCVs en bref



NOM ET ABRÉVIATION

Banque Cantonale du Valais
(BCVs)



FONDATION

1917 : création
1993 : transformation
en société anonyme



STATUT JURIDIQUE

Société anonyme de droit public
au sens de l'article 763 alinéa 1
du Code des obligations,
instituée par la loi sur la
Banque Cantonale du Valais
du 1^{er} octobre 1991.



ACTIONNARIAT

13'806 actionnaires
dans les livres de la BCVs
(au 31.12.2019)



COTATION

SIX Swiss Exchange

cours 31.12.2018 : CHF 113
cours 31.12.2019 : CHF 113



CAPITAL-ACTIONS

158 millions de francs

15'800'000 actions
nominatives d'une valeur
de 10 francs chacune



RÉSEAU

43 points de vente

- 30 succursales
- 13 représentations

76 distributeurs automatiques
de billets (Bancomat)

14 appareils de versement
(Versomat)

7 appareils multifonctions
(retraits et versements)

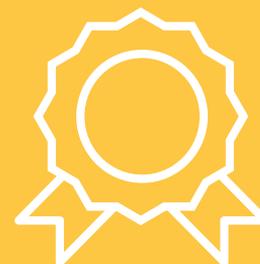


EFFECTIF

542 collaboratrices et collabo-
rateurs, y compris les apprentis

472,6 unités de travail à plein
temps

Âge moyen (sans les apprentis) :
42 ans



CERTIFICATIONS

- *ISO 9001:2015* – systèmes de
management de la qualité
- *ISO 14001:2015* – systèmes de
management environnemental
- Label *Valais excellence*
- *Swiss Climate CO₂e* –
optimisé argent

COORDONNÉES BCVs

CCP N° 19-81-6
Clearing N° 765
SWIFT BCV SCH2LXXX

SIÈGE PRINCIPAL

Rue des Cèdres 8
1950 Sion

Tél. +41 848 765 765 (F)
Tél. +41 848 952 952 (D)
Fax + 41 58 324 66 66
Courriel : info@bcvs.ch (F)
info@wkb.ch (D)

SITE INTERNET

www.bcvs.ch (F)
www.wkb.ch (D)

Portrait

Société anonyme de droit public, la Banque Cantonale du Valais (BCVs) est cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange). Elle développe les services d'une banque universelle et contribue au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans les limites des règles prudentielles de la branche.

Après septante-cinq ans d'existence sous la forme d'un établissement de droit public, la Banque Cantonale du Valais est devenue, en 1993, une société anonyme de droit public. Elle a alors ouvert son capital-actions au public. La BCVs fut la première banque cantonale suisse à opérer cette modernisation de statut.

Figurant parmi les rares sociétés anonymes valaisannes cotées à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), la BCVs est pourvue d'une gouvernance d'entreprise répondant parfaitement aux standards exigeants de la branche.

La BCVs bénéficie de la garantie de l'État. Cette dernière, intégrale et sans limite, garantit les engagements de la BCVs envers sa clientèle (comptes privés, épargne, à terme, troisième pilier, obligations de caisse et emprunts obligataires émis par la BCVs).

Avec 16,568 milliards de francs de bilan, elle occupe une place importante sur le marché bancaire valaisan dont elle détient environ 30% des parts de marché. Depuis le 1^{er} janvier 2019, elle a intégré la catégorie de surveillance 3 de la FINMA réservée aux acteurs du marché grands et complexes.

L'identité et le positionnement de la BCVs se traduisent par le développement de ses services de proximité et son ancrage cantonal. Le législateur lui ayant notamment confié comme mission de contribuer au développement harmonieux de l'économie valaisanne, la BCVs a toujours été aux côtés des Valaisannes et des Valaisans. Elle a d'ailleurs participé à tous les grands chantiers qui ont transformé le Valais d'hier, essentiellement agricole, en canton à l'économie aujourd'hui diversifiée, dynamique et innovante.

La BCVs place la compétence et la pérennité au centre de ses engagements. Responsable et respectueuse de son environnement, elle pratique de longue date une politique active en matière de développement durable et détient quatre certifications régulièrement renouvelées dans ce domaine.

Au 31 décembre 2019, elle occupe 542 collaboratrices et collaborateurs (à temps complet et partiel), ce qui la place parmi les employeurs de référence du Valais. La BCVs pratique les activités de banque de détail, de gestion de fortune (clientèle privée et institutionnelle) et de banque des entreprises. Elle dispose d'un large réseau de points de vente répartis sur l'ensemble du territoire valaisan et propose toute la gamme des prestations numériques actuelles. En termes fonctionnels, sa zone d'activité est divisée en cinq régions : Haut-Valais, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.

Stratégie

La qualité des actifs, la maîtrise des coûts, la consolidation et la diversification des sources de revenu, la gestion des risques et le renforcement des fonds propres constituent le noyau stratégique durable de la BCVs. Sur le plan opérationnel, la Banque vise à maintenir et améliorer sa rentabilité, accroître qualitativement son volume d'affaires et poursuivre sa transition vers l'ère numérique.

Dans un contexte bancaire difficile, marqué par un durcissement réglementaire, des taux d'intérêts négatifs persistants et une évolution des métiers bancaires, la Banque Cantonale du Valais tire son épingle du jeu et présente à nouveau un très bon exercice annuel. Ceci confirme la pertinence des options stratégiques suivies et leur traduction opérationnelle.

Gestion d'entreprise

La BCVs relève avec sérénité les défis qui se présentent à elle grâce à son modèle d'affaires éprouvé et à des objectifs stratégiques clairs.

L'humain – la ressource la plus précieuse

La BCVs valorise ses talents, renforce la formation continue et la représentativité féminine au sein de l'encadrement. Elle contribue au développement individuel et à l'épanouissement professionnel de ses collaborateurs. L'acquisition de compétences externes s'inscrit également dans cette démarche. Cette quête de l'excellence tend à déployer ses effets positifs auprès des actionnaires de la BCVs et de ses clients.

Efficiences des processus

La réalisation des activités et des prestations vise en permanence une efficacité optimale (rapport qualité - prix - efficacité). La qualité sous-tend l'évaluation de chaque domaine d'activité. La BCVs poursuit sa coopération avec les autres banques cantonales pour disposer de centres de compétences communs dans les secteurs toujours plus pointus de l'activité bancaire.

Une transition planifiée vers l'ère numérique

La BCVs adapte sa gouvernance et son organisation à la transition vers l'ère numérique dont les défis majeurs sont notamment l'interopérabilité, le rôle croissant des services et des expériences client, l'instantanéité et

l'importance centrale des données et des plateformes d'échange. La digitalisation concerne tous les secteurs d'activité et la BCVs prépare l'avènement de nouveaux modèles commerciaux, l'amélioration de ses processus métier numériques, de nouvelles formes de travail, l'implémentation de nouvelles technologies et des partenariats avec les acteurs de la Fintech.

La BCVs place l'innovation au centre de ses objectifs stratégiques et l'applique en priorité au cœur de métiers où le développement de complémentarités permet la création de valeur ajoutée. Le conseil et la proximité physique régissent les activités de la BCVs, complétés par des prestations et services dématérialisés et multicanaux, basés sur le comportement et la réponse aux besoins actuels de la clientèle.

Gestion des risques

La gestion des risques est une activité centrale de la BCVs et constitue l'un des facteurs de succès pour l'entreprise. La Banque formule et met en application une politique générale des risques (concept-cadre) et revoit chaque année ses limites de risques. Cette politique exprime la volonté et la philosophie de l'établissement et définit l'organisation, les compétences et les responsabilités pour chaque type de risque. Elle fixe de manière impérative les standards qualitatifs et quantitatifs permettant l'identification, la mesure, la gestion, le contrôle et la surveillance des risques ainsi qu'un système de limites pertinent.

Chiffres clés 2019

AVANCES À LA CLIENTÈLE

EN MILLIERS DE FRANCS

12'422'313

+ 1.15%



FONDS DE LA CLIENTÈLE

EN MILLIERS DE FRANCS

9'656'858

- 2.04%

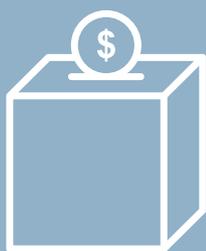
FONDS PROPRES DE BASE

EN MILLIERS DE FRANCS



1'364'959

+ 3.71%



DÉPÔTS-TITRES

EN MILLIERS DE FRANCS

9'217'439

+ 8.77%



BÉNÉFICE

EN MILLIERS DE FRANCS

67'291

+ 0.32%

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

EN MILLIERS DE FRANCS

118'408

+ 2.07%



RATIO CET1

18.3%

17.5%



COST / INCOME RATIO

(AVANT AMORTISSEMENT)

47.3%

46.0%





Mathieu Sierro,
stagiaire bancaire,
passionné d'horlogerie



76 Bancomat

14 Versomat

7 appareils multifonctions
au 31 décembre 2019

Rétrospective 2019

1^{er}
janvier

Entrée en catégorie de surveillance 3 de la FINMA

Au terme de son exercice 2017, le total du bilan de la BCV a dépassé le seuil de 15 milliards de francs suisses. Elle est ainsi passée de la catégorie 4, «acteur du marché de taille moyenne», à la catégorie 3 de la FINMA, «acteur de marché grand et complexe». Le changement est effectif depuis le 1^{er} janvier 2019.

17
avril

Assemblée générale 2019

L'Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale du Valais s'est tenue le mercredi 17 avril 2019 à la salle polyvalente de Conthey. Elle a réuni 631 actionnaires, représentant 81.36% du capital. Ces derniers ont accepté tous les points proposés à l'ordre du jour. Ils ont approuvé le rapport annuel et les comptes annuels, lesquels se soldent par un bénéfice net de 67,2 millions de francs (+4.73%), ainsi que l'ensemble des modifications statutaires proposées.

Ils ont également donné décharge aux organes responsables à l'exception de M. Jean-Daniel Papilloud pour l'exercice 2018 et élu la société PricewaterhouseCoopers SA comme organe de révision. L'Assemblée générale a accepté la proposition du Conseil d'administration d'attribuer CHF 14,2 millions à la réserve légale issue du bénéfice. Les actionnaires ont également approuvé la distribution d'un montant de CHF 3,35 par action, soit une augmentation de 6.35% par rapport au dividende de l'exercice précédent.



Assemblée générale 2019

24
juillet

Résultats semestriels

Lors du premier semestre 2019, la Banque Cantonale du Valais a continué sa progression dans un contexte marqué par des incertitudes sur les marchés et une persistance des taux d'intérêt négatifs.

Au 30 juin, le résultat opérationnel se monte à CHF 60 millions, en hausse de CHF 1 million (+1.8%), avec un bénéfice net de CHF 51,8 millions (+1.4%).

10
octobre7
novembre

Rencontres des actionnaires

Ces deux rendez-vous ont rassemblé respectivement 1'100 personnes à la Simplonhalle de Brigue et 1'650 au CERM de Martigny. Au programme: un repas en toute simplicité, une animation surprise et surtout un message des Présidents du Conseil d'administration, M. Pierre-Alain Grichting, et de la Direction générale, M. Pascal Perruchoud. Ces traditionnels rendez-vous informels d'automne permettent aux organes dirigeants de la Banque d'informer les actionnaires sur la stratégie, les dossiers d'actualité et la marche des affaires tout en partageant un moment de convivialité.

18
décembre

100 ans de l'AVB: Vernissage du livre « Histoire des Banques en Valais »

Créée en 1918, l'Association valaisanne des banques a pour but la sauvegarde et la défense des droits et des intérêts de la banque en Valais. Elle est présidée, depuis novembre 2017, par M. Pascal Perruchoud, Président de la Direction générale de la BCVs.

Pour célébrer ses 100 ans, l'Association valaisanne des banques a fait réaliser un ouvrage, édité en français et en allemand, retraçant son histoire et celle des différents établissements du canton. Elle l'a présenté à la presse ainsi qu'à ses membres à l'occasion de son assemblée générale, le mercredi 18 décembre 2019.

Disponible dans toutes les librairies du canton, ce livre a été écrit par les historiens Sophia Cantinotti et Jean-Henry Papilloud. Il revient sur le rôle des banques dans le développement économique du canton. Ce jubilé constituait une occasion unique d'évaluer le chemin parcouru après tant d'années alors que le monde bancaire se trouve actuellement en pleine mutation.



Le groupe Disharmonie en pleine représentation lors de la rencontre des actionnaires du Haut-Valais.





Céline Loretan,
apprentie employée
de commerce,
passionnée de clarinette



Situation économique

L'économie mondiale a ralenti, en 2019, en raison de fortes incertitudes politiques, à l'image du conflit commercial sino-américain et d'un niveau d'investissements faible. Pour l'année 2020, l'épidémie de Covid-19 modifie les prévisions.

L'économie mondiale offre deux visages au terme de cette décennie. Le premier affecté par le ralentissement du commerce international, avec ses conséquences négatives pour les pays industrialisés et exportateurs. Le second plus réjouissant des économies nationales, portées par des marchés du travail florissant, qui soutiennent la demande intérieure et stabilisent les conjonctures domestiques. La zone euro incarne parfaitement ce phénomène, elle qui connaît un niveau de chômage historiquement bas malgré une demande mondiale qui pèse sur les exportations. Les États-Unis vivent une phase de croissance soutenue, qui tire avec elle les salaires réels vers le haut. En revanche, ses exportations, comme celles de la Chine, souffrent des contentieux commerciaux en cours.

L'épidémie de Covid-19 bouleverse la donne

Au moment de la rédaction de ce rapport, le coronavirus s'est échappé de Chine et s'étend rapidement en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde. En plus de ses conséquences sanitaires tragiques, l'épidémie a un impact économique croissant. Les chaînes de valeur globales sont perturbées, certaines productions interrompues. La Chine, qui mis en œuvre des mesures de quarantaine sans précédent, devra compter avec une baisse de son PIB. Les États-Unis et l'Europe sont pour l'instant plutôt concernés par l'annulation de grands événements internationaux ainsi que le recul général du tourisme. Les fortes incertitudes du moment couplées aux turbulences sur les marchés financiers affaiblissent le climat de consommation.

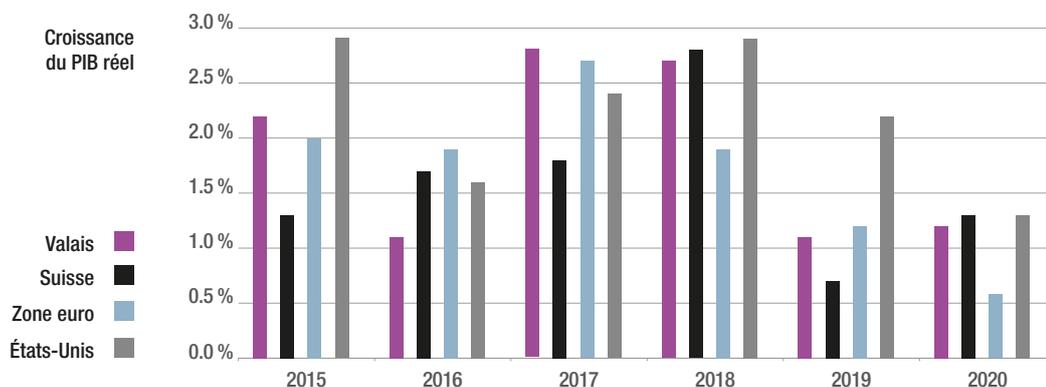
Selon BAK Economics, la croissance globale devrait s'établir à +2.0% en 2020, au lieu des +2.5% initialement prévus. Cette estimation table sur un endiguement de l'épidémie au cours des prochains mois. Si elle devait se transformer en pandémie et saturer les systèmes de santé, la croissance mondiale devrait plutôt s'établir à 1%.

Conjoncture en Suisse et en Valais

La nouvelle situation devrait coûter 0.2% de croissance à la Suisse ainsi qu'au canton du Valais. Les premiers effets se sont fait ressentir avec l'annulation de grands événements et sur le tourisme. L'industrie aussi commence à subir des perturbations dans les chaînes internationales de valeur. En outre, les incertitudes grandissantes tempèrent la consommation domestique et les investissements. BAK Economics a révisé ses prévisions de croissance. Elle est estimée à 1.3% (contre 1.5% précédemment) pour l'économie suisse et de 1.2% (contre 1.4% précédemment) pour le Valais.

En cas de scénario de pandémie, les effets sur la production et la demande domestiques seraient encore plus drastiques, avec une récession prévisible avant l'été et une augmentation significative du chômage.

Selon les estimations, la situation économique s'améliorera légèrement au cours de l'année à venir, dès que les turbulences sur la scène mondiale se seront quelque peu atténuées. BAK Economics prévoit une croissance du PIB de 1.2% pour le canton du Valais en 2020.



Indices BCVs au 31.12.2019

Cours de l'action
CHF

113

**Valeur comptable
de l'action**
avant distribution du dividende
CHF

89,74

**Earnings
per share (EPS)**
(résultat apuré par action)
CHF

6,47

**Price earnings
ratio (P/E)**
(cours/résultat apuré par action)

17,45

**Price to book
ratio (P/B)**
(cours/valeur comptable par action)

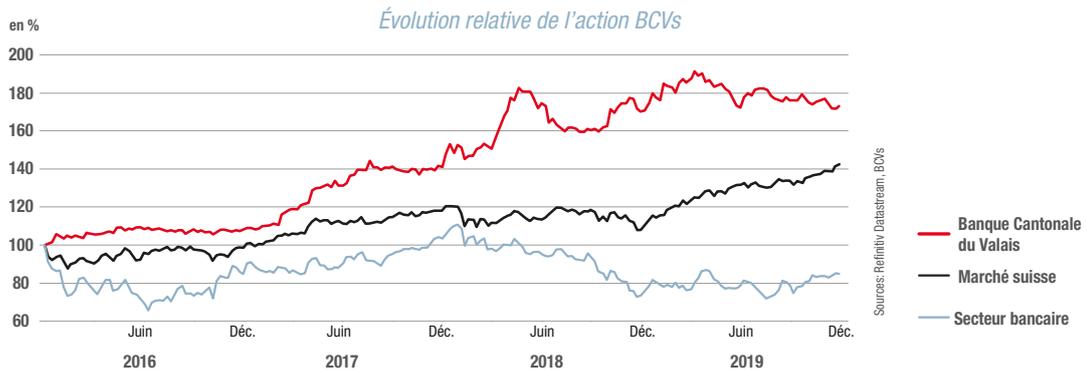
1,26

Stabilité du cours de l'action BCVs en 2019

Le cours de clôture de CHF 113 au 31 décembre 2019 est identique à celui de 2018. Durant l'exercice sous revue, son cours a oscillé entre CHF 109,50 et CHF 128. En tenant compte du dividende ordinaire de CHF 3,35

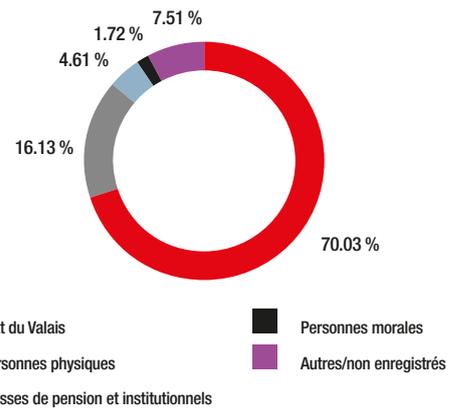
par action versé en avril 2019, la performance de l'action représente 2.96%.

Sur ces dernières années, la performance de l'action BCVs s'est montrée supérieure à celle de la moyenne des actions bancaires.



RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2019, 13'806 actionnaires étaient enregistrés dans les livres de la Banque Cantonale du Valais.



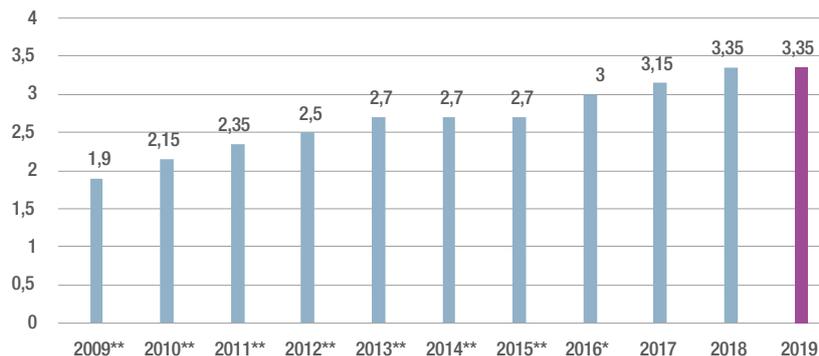
Cotation	SIX
Valeur nominale de l'action	CHF 10.-
Numéro de valeur	30595120
Numéro ISIN	CH0305951201
Symbole de cotation	Telekurs WKBN Bloomberg WKBN Reuters WKBS

DISTRIBUTION DE DIVIDENDE

Désireuse d'offrir un rendement attractif, la Banque Cantonale du Valais pratique une politique de dividende basée sur le long terme.

Pour autant que les résultats le permettent, la Banque entend appliquer un taux de distribution (Payout Ratio) de 50% à 60% du résultat d'entreprise apuré.

À l'Assemblée générale du 22 avril 2020, le Conseil d'administration proposera la distribution d'un dividende identique à celui de l'exercice précédent, soit de CHF 3,35 par action.



* par prélèvement sur la réserve légale issue du capital

** sur les actions au porteur

La Banque de détail

La Banque de détail accompagne et soutient les personnes physiques à chaque étape de leur vie grâce à des produits performants, un réseau physique de proximité et des moyens digitaux en adéquation avec leurs besoins.

La Banque Cantonale du Valais s'efforce constamment d'offrir des prestations toujours plus performantes et pertinentes pour accompagner les Valaisannes et les Valaisans à chaque étape de leur vie, en parfaite adéquation avec leurs attentes et leurs besoins. Elle fournit ainsi un service personnalisé en matière de financement, de gestion de patrimoine, de planification financière ou encore de prévoyance privée et professionnelle.

Le marché hypothécaire

Acteur incontournable du marché hypothécaire cantonal, la BCVs poursuit une approche prudente, privilégiant une croissance qualitative des crédits aux particuliers.

Pour soutenir ses clients dans la construction, la rénovation ou l'agrandissement de leur logement, la BCVs dispose de différents produits. Par exemple, le *Crédit rénovation* propose une solution de financement adaptée aux besoins des clients tout en bénéficiant de nombreux avantages. Outre un taux d'intérêt particulièrement attractif sur le crédit hypothécaire, elle offre la possibilité d'utiliser les subventions obtenues comme fonds propres et participe au financement de la certification CECB ou CECB+.

En 2019, la BCVs a élargi son offre avec la création du *Crédit Smart Home BCVs*, élaboré pour soutenir les propriétaires souhaitant équiper leur logement du standard Smart Home. Pour bénéficier de cette certification, l'habitation doit remplir certaines conditions comme l'utilisation d'un système de bus filaire ou radio standardisé, l'enregistrement complet des données énergétiques ou encore l'installation de solutions intelligentes.

Elle propose également, en collaboration avec la Banque Cantonale de Schwyz, une solution pour conclure son hypothèque en ligne: *E-hypo*. Ce portail constitue l'offre idéale pour ceux qui sont familiers avec Internet, recherchent des conditions avantageuses, disposent des informations nécessaires dans le domaine hypothécaire et ne désirent pas de conseil personnalisé sur rendez-vous.

La BCVs est également partenaire du plus grand portail immobilier gratuit de Suisse: *Newhome*. Il réunit de nombreuses offres immobilières ainsi que de précieux conseils.

• Indicateur immobilier BCVs-CIV

La Banque Cantonale du Valais et l'Association des propriétaires CIV publient depuis 2014 régulièrement une analyse du marché immobilier valaisan. Elaboré par le bureau indépendant d'expertise immobilière CIFI, l'Indicateur immobilier BCVs-CIV permet de mesurer l'évolution des marchés de la villa, de la PPE et du locatif. Désormais publié deux fois par an, il saisit les grandes tendances et perspectives de ce secteur sensible de l'économie cantonale et fournit ainsi aux acteurs économiques et politiques des informations pertinentes et récentes.

Une banque pour les jeunes

La BCVs est le partenaire bancaire privilégié de toutes les étapes de la jeunesse: de la naissance à l'enfance, puis à l'entrée dans la vie active, en passant par les années de formation, elle est aux côtés des jeunes Valaisans.

La Banque propose des prestations créées pour faciliter l'accès aux études supérieures. Prestation quasiment unique dans l'offre bancaire, le crédit d'étude de la BCVs, *Formation Plus*[®], procure aux étudiants et aux personnes en formation un appui financier pour réaliser leurs objectifs.

De plus, les jeunes et les étudiants peuvent profiter de nombreuses offres attrayantes en matière de culture, de sport ou de divertissement grâce au programme *MyBCVs*.

Le conseil patrimonial et la prévoyance

La Banque Cantonale du Valais a développé un centre de compétences en matière de conseil patrimonial. Ces spécialistes apportent leur expertise et un conseil personnalisé en matière de placement, de prévoyance, de fiscalité

et de succession. La BCVs propose son savoir-faire dans le but de garantir la couverture des besoins financiers du client de façon optimale. Il s'agit d'assurer son bien-être et celui de ses proches à court, moyen et long terme.

Le réseau de la BCVs

Consciente de l'évolution des habitudes d'utilisation des services bancaires, la BCVs concentre sa stratégie de proximité autour de deux objectifs principaux et complémentaires : l'optimisation du réseau physique et le renforcement des moyens numériques. Ses clients peuvent ainsi profiter de contacts de qualité avec leur conseiller tout en bénéficiant de prestations digitales simples et efficaces facilitant leur quotidien. Les succursales composent la colonne vertébrale de la relation clientèle. Autour de cette présence physique, la BCVs propose un service recourant aux technologies actuelles pour mettre à disposition de sa clientèle de nombreuses fonctionnalités sécurisées couvrant tous les aspects de la gestion financière journalière.

Le réseau physique de la BCVs

Le réseau de distribution de la Banque s'articule autour de 30 succursales situées dans des régions à forte densité de population, en plaine ou en montagne. Sa clientèle dispose ainsi des compétences de plus de 240 conseillers et collaborateurs comme de 76 appareils de retraits automatiques, 14 de versements automatiques ou encore 7 multifonctions. En 2019, la BCVs a fermé ses représentations de Veysonnaz et de Bürchen. En parallèle, elle a renforcé sa présence à Savièse en transformant son point de vente en une succursale à part entière.

Afin d'accompagner de manière optimale ses clients et de cultiver ce lien de proximité qui lui est cher, la Banque Cantonale du Valais investit chaque année dans son réseau. Constatant qu'ils préfèrent gérer leurs opérations courantes depuis leur smartphone ou leur ordinateur et se déplacer dans ses points de vente pour des entretiens offrant une véritable valeur ajoutée, la BCVs adapte ses succursales à leurs besoins. Ainsi, les guichets traditionnels laissent, de plus en plus, place à une zone accessible 24h sur 24, des espaces conviviaux et des salons-conseils adaptés. Ses succursales deviennent plus modernes, plus lumineuses, plus fonctionnelles, plus personnelles. En 2019, c'est celle de Conthey qui a connu cette transformation. La nouvelle agence a ouvert ses portes le 3 décembre 2019.

La banque en ligne

Pour tous ses clients préférant une relation bancaire à distance, la BCVs a développé la Banque Directe. Ses utilisateurs peuvent ainsi effectuer, depuis chez eux, leurs transactions bancaires via internet. Ils bénéficient d'une gamme complète de prestations en lien avec le site www.bcvs.ch : *e-banking* pour le trafic des paiements, la gestion des comptes, *e-trade* pour les opérations de bourse notamment. La Banque Directe met à leur disposition un call center professionnel pour les conseiller et assurer le suivi de leur relation bancaire ainsi qu'un espace de discussions (chat).

Le digital banking

La Banque Cantonale du Valais suit attentivement les évolutions du digital banking, devenu aujourd'hui incontournable, et adopte un positionnement de «fast smart follower». Elle peut ainsi identifier les meilleures pratiques, minimiser certains risques et gagner en réactivité.

Si le conseil et la proximité physique restent au coeur de ses activités, elle les complète avec des prestations, des services dématérialisés et multicanaux qu'elle développe sans cesse, afin que ses clients puissent réaliser davantage d'opérations bancaires de manière autonome en tout temps et en tout lieu.

Pour répondre à cette nouvelle demande de la clientèle, la Banque a développé une application gratuite, sûre et intuitive, *BCVs Mobile*, qui simplifie désormais l'accès à la banque online. L'application *BCVs Mobile* introduit de nombreuses fonctions offertes par l'*e-banking*.

Depuis novembre 2018, la BCVs propose également à sa clientèle l'application *BCVs Twint*. Cette dernière permet de régler ses achats en Suisse simplement avec son smartphone en toute sécurité et dans tous les points de vente équipés. Elle offre également de nombreux autres avantages, comme le paiement en ligne, l'envoi ou la réception d'argent entre amis. Après une année d'existence, elle compte près de 10'000 utilisateurs.

Depuis 2019, il est également possible de devenir client depuis son salon. En effet, la BCVs a lancé l'**onboarding numérique** en avril. Grâce à une identification effectuée par vidéo, l'intéressé peut ouvrir un compte sans qu'il doive se déplacer auprès d'une succursale.

Réseau physique de la BCVs



RÉGION MONTHEY

Responsable régional:
Thierry Cornut

Responsables:

- **Clientèle entreprises:**
Pierre-Yves Moulin
- **Clientèle privés:**
Frédéric Dubosson
- **Clientèle private banking et premium:**
Thierry Cornut
- **État-major administration:**
Laura Tesaro

Succursale régionale:
Monthey

Responsables succursales:

- **Bouveret:**
Thierry Cornut
- **Champéry:**
Thierry Cornut
- **Pont-du-Rhône:**
Patrick-Alexandre Braem

RÉGION MARTIGNY

Responsable régional:
Claude Moret

Responsables:

- **Clientèle entreprises:**
Jérôme Python
- **Clientèle privés:**
Frédéric Roth
- **Clientèle private banking et premium:**
Xavier Saudan
- **État-major administration:**
Yves Gay-Balmaz

Succursale régionale:
Martigny

Responsables succursales:

- **Ardévaz (Saillon, Leytron, Ovronnaz, Chamoson):**
Catherine Cheseaux
- **Le Châble/Bagnes:**
Xavier Saudan
- **Fully:** Diego Squillaci
- **Saint-Maurice:**
Vincent Bressoud
- **Verbier/Bagnes:**
Xavier Saudan

Représentations:

- **Orsières:**
Antoine et Jean-Paul Tornay
- **Saxon:**
Pierre-Yves Puippe

RÉGION SION

Responsable régional:
Jean-Yves Pannatier

Responsables:

- **Clientèle entreprises:**
Danielle Reynard
- **Clientèle privés:**
Daniel Biner
- **Clientèle private banking et premium:**
Christophe Mariéthoz
- **État-major administration:**
Olivier Fournier

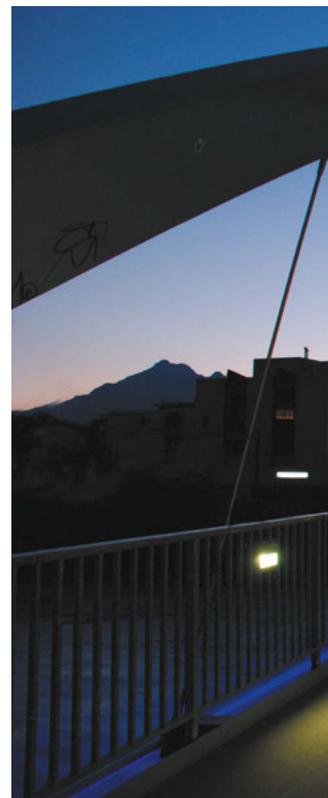
Succursale régionale:
Sion

Responsables succursales:

- **Conthey-Vétroz-Ardon:**
Dominique Fournier
- **Haute-Nendaz:**
Jacques Pitteloud
- **Savièse:**
Paul-Henri Broyon
- **Vex-Hérens:**
Yannick Rudaz
- Bureau conseil Evolène

Représentations:

- **Anzère, Ayent:**
Grégoire Dussex
- **Basse-Nendaz:**
Bernard Carthoblaz
- **Grimisuat:**
Michel Vuignier





RÉGION SIERRE

Responsable régional:
Philippe de Preux

Responsables:

- **Clientèle entreprises:**
Pierrot Vuistiner
- **Clientèle privés:**
Gerhard Steiner
- **Clientèle private banking:**
Christian Emery
- **Clientèle premium:**
Patrice Scilipoti
- **État-major administration:**
Jean-Charles Sartorio

Succursale régionale:
Sierre

Responsables succursales:

- **Anniviers:** Alexandre Monnet
- **Crans:** Christian Emery
- **Montana:** Christian Emery

RÉGION HAUT-VALAIS

Responsable régional:
Mario Kalbermatter

Responsables:

- **Clientèle entreprises:**
Erwin Schnydrig
- **Clientèle privés:**
Damian In-Albon
- **Clientèle private banking:**
Roger Petrig
- **Clientèle premium:**
Didier Teyssaire
- **État-major administration:**
Marie-Christine Eberhardt

Succursales régionales:

- **Brig:** Arsène Jossen
- **Visp:** Mario Kalbermatter
- Bureau conseil Grächen

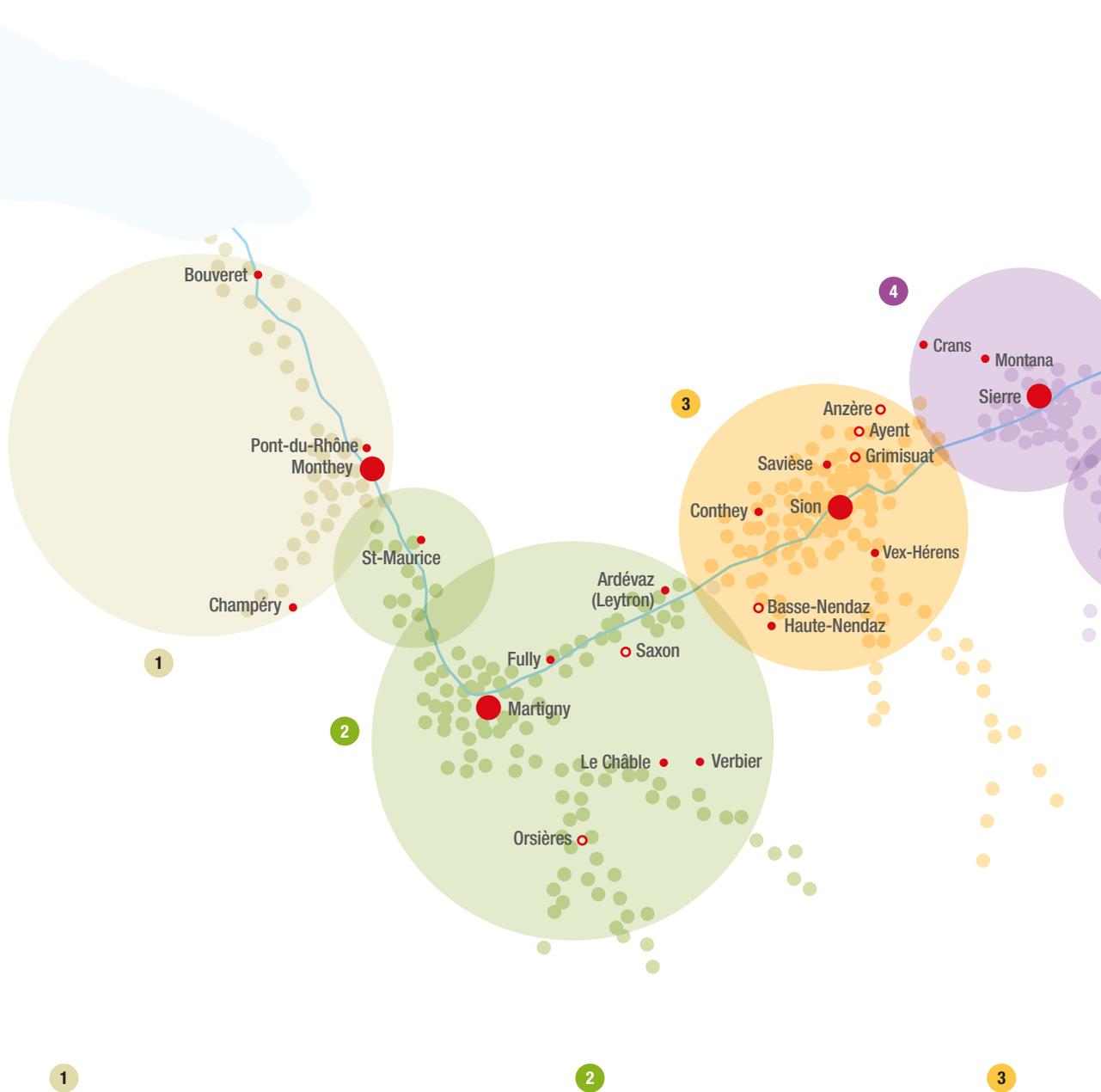
Responsables succursales:

- **Fiesch:** Arlette Blatter
- **Gampel:** Ivan Borter
- **Leukerbad:** Fabio Cuna
- **Münster:** Arlette Blatter
- **Naters:** Fabian Mutter
- **Raron:** Pascal Kuonen
- **Saas-Fee:** Sandro Lomatter
- **Susten:** Fabio Cuna
- **Zermatt:** Roger Petrig

Représentations:

- **Unterbäch:** Thomas Lehner
- **Leuk:** Olivier Grand
- **Stalden:** Rosmarie Furrer
- **St-Niklaus:** Stefan Sarbach
- **Varen:** Gilbert Loretan

Réseau physique de la BCVs



1. RÉGION MONTHEY

Responsable régional :

Thierry Cornut

Succursale régionale :

Monthey

Succursales :

- Bouveret
- Champéry
- Pont-du-Rhône

2. RÉGION MARTIGNY

Responsable régional :

Claude Moret

Succursale régionale :

Martigny

Succursales :

- Ardévaz (Saillon, Leytron, Ovronnaz, Chamoson)
- Le Châble/Bagnes
- Ffully
- Saint-Maurice
- Verbier/Bagnes

Représentations :

- Orsières
- Saxon

3. RÉGION SION

Responsable régional :

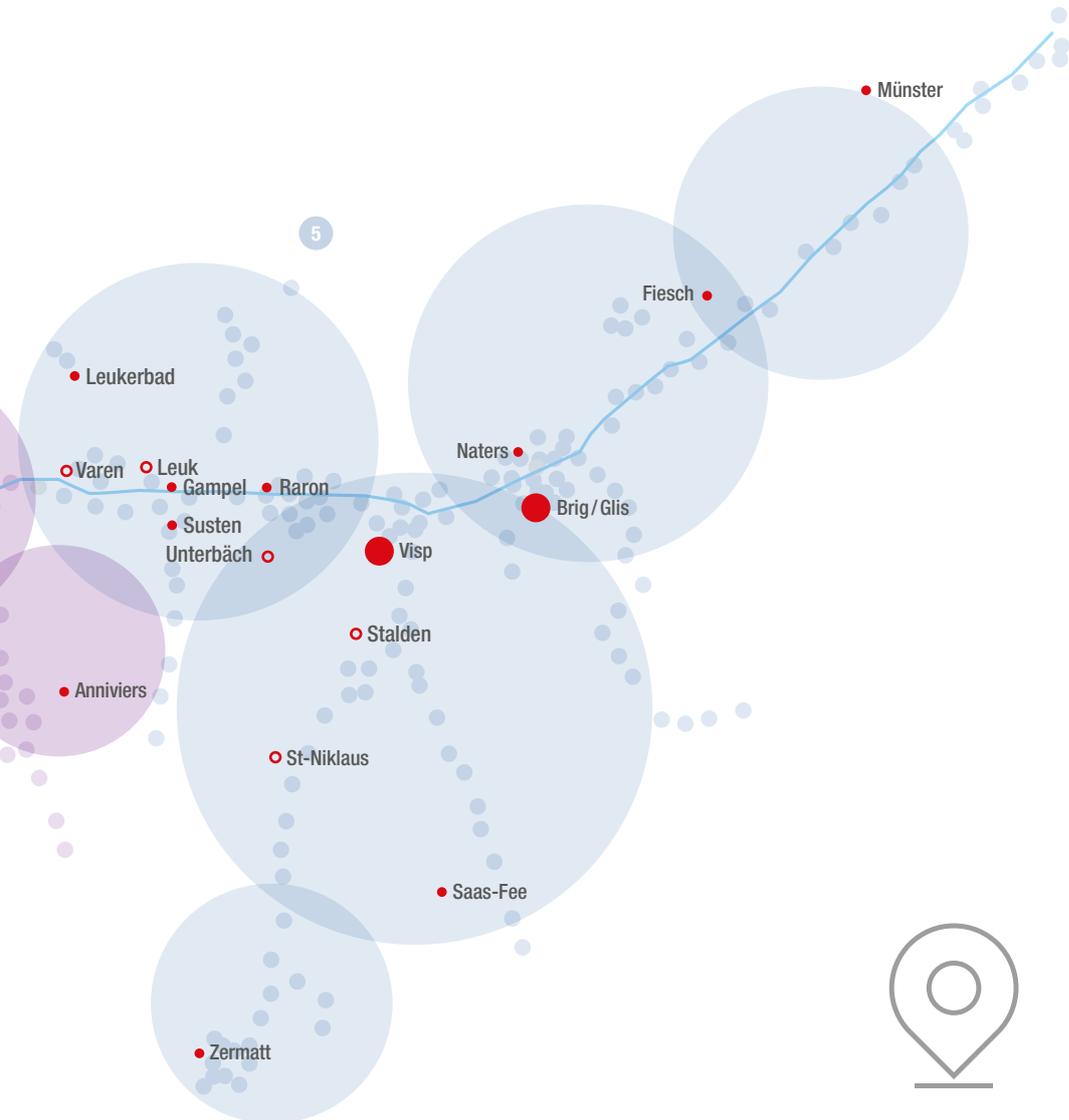
Jean-Yves Pannatier

Succursale régionale :

Sion

Succursales :

- Conthey-Vétroz-Ardon
- Haute-Nendaz
- Savièse
- Vex-Hérens
- Bureau-conseil : Evolène



- succursales régionales
- succursales
- représentations

4

5

4. RÉGION SIERRE

5. RÉGION HAUT-VALAIS

Représentations :

- Anzère, Ayent
- Basse-Nendaz
- Grimisuat

Responsable régional :

Philippe de Preux

Succursale régionale :

Sierre

Succursales :

- Anniviers
- Crans
- Montana

Responsable régional :

Mario Kalbermatter

Succursales régionales :

Brig

Visp

- Bureau conseil Grächen

Succursales :

- Fiesch
- Gampel
- Leukerbad
- Münster
- Naters
- Raron
- Saas-Fee
- Susten
- Zermatt

Représentations :

- Unterbäch
- Leuk
- Stalden
- St-Niklaus
- Varen

La Banque de la gestion de fortune

La gestion active et dynamique tant de ses fonds de placement que de ses mandats, la qualité de son Comité de placement ou encore la proximité avec sa clientèle expliquent le succès qu'a connu la BCVs dans le secteur de la gestion de fortune ces vingt dernières années.

Dans ses activités de gestion de fortune, la BCVs met à profit les synergies de son positionnement de banque universelle. Elle attire ainsi des clients en provenance de la banque de détail comme ceux du secteur des entreprises, fortement impliqués dans le tissu économique local.

La Banque privilégie une stratégie *on shore* et par conséquent cible principalement la clientèle domiciliée en Suisse, et tout particulièrement en Valais. Elle a également adopté une stratégie de conformité fiscale pour les relations d'affaires avec ses clients, notamment ceux domiciliés à l'étranger.

Dans ce contexte, la clientèle étrangère s'acquittant notamment de ses obligations fiscales dans leur pays de domicile pourra toujours entretenir des relations d'affaires avec la BCVs, pour autant que l'entrée en relation ait lieu sur le sol helvétique. Les conseillers en placement sont présents aussi bien dans les succursales régionales que dans les points de vente des principales stations touristiques. Ils assurent le suivi de clients dont le patrimoine nécessite des conseils, respectivement des produits sur mesure.

Le département Asset Management gère les différentes activités en lien avec la gestion des investissements.

L'année 2019 a été placée sous le signe du changement avec la concrétisation de nombreux projets au sein de l'entité. La nomination d'un Chef économiste a permis l'implémentation d'une politique d'investissement «made in Valais». La BCVs a franchi un pas supplémentaire dans sa politique environnementale en intégrant une approche de durabilité en matière de propositions

d'investissements. Elle a également introduit une nouvelle gamme de prestations de conseil et créé un nouveau mandat de gestion, nommé «smart». Enfin, elle a lancé un nouveau fonds dans son offre Flex, en monnaie de référence Euro.

Politique d'investissement et informations sur les marchés

Dans un marché fortement volatil et de plus en plus complexe, les investisseurs peuvent compter sur la Banque Cantonale du Valais, sa propre stratégie d'investissement et ses experts.

Ces derniers suivent quotidiennement l'évolution des marchés financiers ainsi que l'actualité politique et économique mondiale. Ils se réunissent régulièrement pour discuter des positionnements tactiques et ainsi profiter des mouvements globaux. Grâce à des voies de décisions courtes et une grande proximité avec sa clientèle, la communication est efficace. Dans des périodes de fortes fluctuations, à l'image de l'année 2019, un suivi rapide est en effet essentiel.

Les investisseurs peuvent également se référer à une publication mensuelle. Daniel Rotzer, Chef économiste BCVs, et Maria Guglielmino, Spécialiste Asset Management, livrent régulièrement, depuis février 2019, leur analyse sur les marchés financiers ainsi qu'une mise en perspective thématique via la publication «Clin d'oeil sur les marchés». Cette dernière est envoyée par courrier à 3'700 abonnés et diffusée à plus de 40'000 personnes via une *newsletter*. Elle est également disponible sur le site internet de la Banque ainsi que dans toutes les succursales de la BCVs.

Le private banking, *Asset management BCVs* en un clin d'œil

CLIENTS AVEC
DÉPÔTS-TITRES
EN NOMBRE



28'269

MANDATS
DE GESTION BCVs
EN MILLIONS DE FRANCS



1'379

FONDS DE
PLACEMENTS BCVs
EN MILLIONS DE FRANCS



805

UNE GAMME COMPLÈTE DE SOLUTIONS DE PLACEMENTS

GESTION
DÉLÉGUÉE



CONSEIL



Fonds de placements BCVs

BCVs  flex Conservative

BCVs  flex Opportunity

BCVs Equity Switzerland

BCVs  flex Pension 35

BCVs  flex Invest 35 EUR

Mandats de conseil

Expert ★★★★★

Advanced ★★★★★☆

Compact ★★☆☆☆

Certificat BCVs

 Actions européennes durables

Mandats de gestion

BCVs star select ★★★★★

BCVs active portfolio ★★★★★

BCVs smart ★★★★★☆

Plan d'investissement

BCVs  Step Invest

Respectueuse de son environnement, la BCVs soutient l'investissement durable

En 2019, la BCVs a renforcé sa politique environnementale en intégrant une approche de durabilité en matière de propositions d'investissements. En effet, les produits de placements (fonds, certificats, actions) proposés à sa clientèle font désormais l'objet d'une notation de durabilité.

On parle dans ce domaine de critères E-S-G (Environnement, relations Sociales et Gouvernance). Il s'agit, pour les clients qui le souhaitent, de pouvoir favoriser les sociétés orientées sur des profits durables à moyen et long termes, cela en prenant en compte, à côté des ratios traditionnels d'analyse financière, ces critères ESG extra financiers. De plus, il est démontré aujourd'hui que ces entreprises, gérées d'une manière durable, sont mieux préparées face aux crises et devraient dégager en moyenne un potentiel de performance supérieur à celui de leurs pairs.

Certificats BCVs, des solutions de placements durables sur le marché européen ou mondial

Pour concrétiser cette démarche, la BCVs a créé, en novembre dernier, un certificat en actions européennes durables, sans risque de change. Ce produit, géré activement par le département Asset Management de la BCVs, permet à la clientèle d'investir très simplement sur une sélection de 30 à 50 titres choisis à la fois pour leurs qualités financières et de durabilité. Suite au succès remporté, la Banque a lancé, en janvier 2020, un deuxième certificat le «Certificat BCVs actions mondiales durables».

Introduction de nouveaux mandats de conseil

La digitalisation et la législation poussent la BCVs à adapter en permanence ses prestations et ce, notamment en matière de gestion de patrimoine.

Pour répondre aux nouvelles normes réglementaires en la matière et aux différents degrés d'accompagnement souhaités par sa clientèle, elle a réaménagé l'ensemble de sa gamme de prestations de placements.

Elle propose désormais 3 types de prestations adaptées au souhait du client :

- **expert** : du conseil sur mesure pour les investisseurs les plus exigeants ;
- **advanced** : un accompagnement régulier et professionnel dans ses placements ;
- **compact** : une solution simple pour la construction de son portefeuille.

Création d'un nouveau mandat de gestion

Pour étoffer la palette de ses mandats de gestion, la Banque a enrichi sa gamme avec la création du mandat «smart». Accessible à partir de CHF 100'000.-, il offre l'avantage d'être optimisé en terme de coûts (gestion semi-passive).

Ainsi, sa gamme propose trois mandats en fonction de l'objectif du client :

- **star select** : une gestion active orientée sur la sélection des meilleurs produits
- **active portfolio** : une gestion dynamique orientée sur la maîtrise du risque
- **smart** : une gestion concentrée basée sur des produits passifs

Fonds de placement de la BCVs

La Banque Cantonale du Valais a lancé sa propre gamme de fonds de placements BCVs Flex en mai 2015.

Ces fonds d'allocation d'actifs intègrent trois produits basés sur le franc suisse comme monnaie de référence. Ces derniers offrent un rapport rendement/risque adapté aux objectifs de l'investisseur.

- Le *BCVs/WKB (LU) flex Conservative* poursuit une stratégie de gain en capital à moyen terme avec un niveau de risque faible. Depuis le 31 août 2019, il intègre le fonds *BCVs/WKB (LU) flex Security*.
- Le *BCVs/WKB (LU) flex Opportunity* poursuit une stratégie de gain en capital à moyen terme avec un niveau de risque équilibré.

La gamme a été complétée, en 2017, par le *BCVs/WKB (CH) flex Pension 35*. Ce fonds d'allocation d'actifs de droit suisse, compatible avec les normes de placement appliquées à la prévoyance professionnelles et aux caisses de pension (LPP/OPP2), se distingue notamment par l'introduction d'investissements immobiliers pouvant aller jusqu'à 15% du portefeuille.

En début de l'année 2019, la palette de fonds de placement s'est élargie avec le fonds d'allocation d'actifs *BCVs/WKB (LU) flex Invest 35* dont l'euro est la devise de référence. Ce fonds investit majoritairement dans des véhicules de placements libellés en euros et s'adresse aux clients possédant des comptes ou des placements dans cette devise.

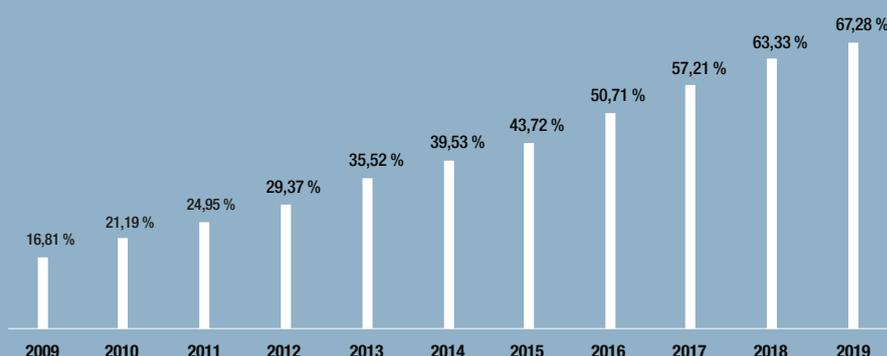
Pour les clients désirant un fonds de placement en actions suisses, le *BCVs/WKB (CH) Equity Switzerland* complète la gamme BCVs Flex. Le fonds investit dans les actions émises par des sociétés ayant leur siège ou exerçant une majeure partie de leur activité en Suisse et appartenant à l'indice SPI®.

Enfin, pour les clients souhaitant investir de manière régulière et épargner graduellement, la Banque Cantonale du Valais propose le plan «*BCVs Step invest*» qui permet un investissement à partir de montants modestes et ce, à un prix préférentiel. Il est aussi disponible pour les titulaires de comptes de prévoyance et/ou en euro.

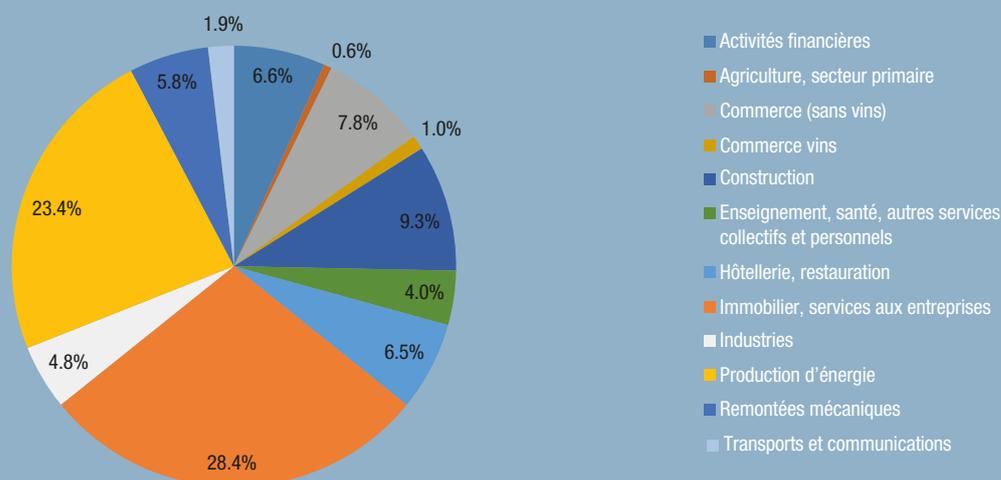
Portefeuille clientèle entreprises

Au 31.12.2019 : 5'383 sociétés (+2.42 % par rapport à 2018)

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SOCIÉTÉS AVEC PERSONNALITÉ JURIDIQUE CLIENTES DE LA BCVs EN COMPARAISON AVEC 2008



Répartition du volume des crédits aux sociétés avec personnalité juridique (par secteur d'activité)



La Banque des entreprises

Conformément à la mission confiée par le législateur valaisan, l'activité de la BCVs auprès des entreprises dépasse le simple exercice du métier bancaire. Elle leur fournit une solution de crédit adaptée, un accompagnement de qualité sur le long terme et sous différentes formes. Elle constitue ainsi le partenaire privilégié des entreprises valaisannes.

La BCVs incarne véritablement le rôle de «Banque des entreprises» en Valais. Son rôle dans le développement de l'économie est ancré dans la Loi sur la Banque Cantonale du Valais qui stipule notamment que «La Banque contribue au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans la limite des règles prudentielles de la branche».

Forte de cette mission, grâce à son ancrage et à sa forte implication dans le tissu économique local, elle constitue ainsi le partenaire bancaire privilégié des entreprises du canton, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille.

La BCVs s'engage aussi en faveur des start-up, particulièrement celles actives dans les nouvelles technologies ou dans les secteurs à forte valeur ajoutée. Par son action, elle contribue non seulement au maintien des emplois existants, mais également à la création, au développement et à la croissance de nouvelles entreprises, principalement dans des secteurs propices à l'innovation.

Pour ce faire, la Banque entretient une relation personnalisée avec chacun des acteurs économiques : entrepreneurs, associations professionnelles, organisme de promotion économique, institutions et monde politique.

Politique de crédit

La Banque Cantonale du Valais remplit la mission que le législateur lui a confiée à travers une politique active de crédits aux entreprises et aux collectivités de droit public. Sa relation avec les acteurs de la vie économique est basée sur le partenariat et le partage des risques. Dans ce métier bancaire dont l'impact est immédiat sur l'économie valaisanne, la BCVs marque sa distinction par sa capacité à déceler, même dans des branches d'activités moins porteuses, des entreprises dont les perspectives restent intactes et à faire des clientes ou à renforcer les relations existantes. Grâce à sa proximité, à son ancrage local et au professionnalisme de ses collaborateurs, la BCVs dispose en effet d'excellentes connaissances du tissu économique des PME ; elle peut donc évaluer les risques au cas par cas, en fondant son analyse non seulement sur un examen statistique ou probabiliste, mais aussi sur les perspectives futures et les aspects qualitatifs tels que la qualité du management, du business model ou la pertinence de la stratégie suivie.

Un accompagnement sous différentes formes

Le conseil et le soutien aux entreprises ne signifie pas seulement financier, mais aussi partager, informer, susciter, échanger ; en un mot accompagner. Elle met donc également sa compétence au service de l'information économique et du conseil aux entreprises.

La Banque propose régulièrement différentes publications thématiques ainsi que, en partenariat avec d'autres acteurs, de nombreux rendez-vous. Voici quelques exemples.

- **Rentrée de l'économie valaisanne (REV)**

Initiée en 2017 par le Groupe Mutuel et la BCVs, organisée conjointement avec le Bureau des Métiers, la Fédération des Entreprises Romandes du Valais ainsi que l'Union Valaisanne des Arts et Métiers, cette manifestation rassemble, fin août, plus de 800 acteurs économiques du canton pour une conférence thématique. Terreau propice au renforcement d'une économie de proximité, la REV se veut une véritable plateforme de rencontre pour les entrepreneurs valaisans, leur permettant ainsi, dans une atmosphère conviviale, de nouer des relations constructives et d'en faire émerger des opportunités profitables au développement économique du canton, dont elle vise à mettre en exergue le potentiel. En 2019, elle a permis aux participants de découvrir l'entreprise Fournier & Cie à Ardon ainsi que de découvrir le bois, son avenir et son industrie grâce à une table ronde entre différents professionnels du domaine.

- **PME Relais Valais**

La BCVs, la FER-Vs et l'association Relève PME ont uni leurs compétences sous le nom de PME Relais Valais pour aborder la question de la transmission d'entreprise. Cette conférence permet aux participants de découvrir des témoignages, d'informer sur les appuis existants ou encore d'inviter à la réflexion.

- **TEDxMARTIGNY**

Premier rendez-vous du genre organisé en Valais, TEDxMartigny propose, depuis 9 ans, à tous les passionnés d'innovation de se réunir le temps d'une soirée. Organisée par l'association Neurhone - Connecteur d'idées, elle offre au Valais de l'innovation une tribune mondiale. La BCVs se réjouit de compter parmi les partenaires de cet événement communautaire.

Clientèle institutionnelle

Si l'on considère les performances des caisses de pension en 2019, l'année a été excellente avec des résultats dépassant les attentes. Ces chiffres ont permis d'une part de distribuer des intérêts substantiels aux assurés, et d'autre

part, de constituer des réserves pour les années à venir. C'est donc dans un contexte particulièrement favorable que l'année s'est bouclée pour la majeure partie des clients institutionnels.

La BCVs a toujours considéré le marché institutionnel comme un segment spécifique, avec ses propres particularités, ses règles et ses défis. La maîtrise des coûts notamment a pris une dimension considérable, dans une période marquée par les taux négatifs.

L'équipe en charge du portefeuille institutionnel en est pleinement consciente: transparence, ESG, adéquation entre rendement et portefeuille adapté aux risques, problématique de la gestion obligataire sont aujourd'hui au centre des préoccupations. Avec le concours des centres de compétences de la Banque Cantonale du Valais, le processus d'accompagnement du client est dirigé essentiellement sur ses besoins. La taille de l'établissement confère une grande agilité qui est souvent un avantage comparatif pour la mise en place de solutions individualisées. C'est un élément central qui caractérise l'offre de services de la BCVs pour la clientèle institutionnelle.

Une prestation à haute valeur ajoutée: le conseil patrimonial

Pour la BCVs, l'approche globale est une nécessité en matière financière. En effet, chacun dispose d'une situation qui lui est propre. Les solutions financières sont par essence diverses et souvent complexes: financement hypothécaire, placements, prévoyance professionnelle et privée, fiscalité.

Il convient de se baser très concrètement sur chaque cas pour optimiser au mieux le patrimoine. Faut-il emprunter ou financer par des fonds propres? Investir dans des fonds de placement ou des titres en direct? Opérer des rachats dans la caisse de pension? Opter pour le capital ou la rente de la caisse de pension? Etablir un pacte successoral? Le nombre de questions est aussi illimité que les situations sont diverses.



La 10^e édition fut également l'occasion d'échanger autour de la thématique « Innovation - l'affaire de tous ». Modérée par Sandra Jean du Nouvelliste, cette table ronde a réuni Christophe Darbellay (Conseiller d'État), Pascal Perruchoud (BCVs), Aline Isoz (spécialiste en digitalisation), Cécile Münch-Alligné (HES-SO Valais-Wallis) et Patrick Lathion (Geosat, gagnant 2018).
En médaille: Maxime Métrailler, co-fondateur de la société Modubois lauréate de la 10^e édition.

10^e Édition du Prix Créateurs BCVs

Lancé en 2007 par la Banque Cantonale du Valais et Business Valais, le Prix Créateurs BCVs s'attache à promouvoir l'esprit d'entreprise, la créativité entrepreneuriale en Valais et à engendrer une dynamique positive autour de l'entrepreneuriat. Ce prix récompense le projet le plus novateur, quel que soit le domaine d'activité. La participation est ouverte aux projets portés par des individus ou des sociétés du Valais et dont la mise en œuvre doit être prévue dans l'année qui suit.

En 2019, le Prix Créateurs BCVs a vécu sa 10^e édition. Après la sélection par un jury composé de représentants du monde bancaire, institutionnel et économique des trois finalistes parmi les 60 candidatures déposées, le public a été invité à les départager. Il s'agissait de :

- GaDia, entreprise en création qui a conçu et commercialise un test de diagnostic pour les maladies infectieuses;
- Modubois, jeune société créant des éléments modulables en bois pour la construction de bâtiments;
- Nivitec, start-up valaisanne développant un drone de détection de victimes d'avalanche.

Au terme d'une magnifique soirée de gala marquée par de nombreuses surprises et devant un parterre de plus de 800 personnes, c'est la société Modubois qui a remporté le trophée et le prix d'une valeur totale de CHF 30'000.- qui l'accompagne. Ce dernier se compose de CHF 10'000.- en cash, de prestations de coaching pour une valeur de CHF 15'000.- ainsi qu'un clip promotionnel de CHF 5'000.-.


**PRIX
CRÉATEURS '19**
BCVS | WKB

Nathan Egli,
apprenti employé
de commerce,
passionné d'échecs





Application *BCVs Mobile*

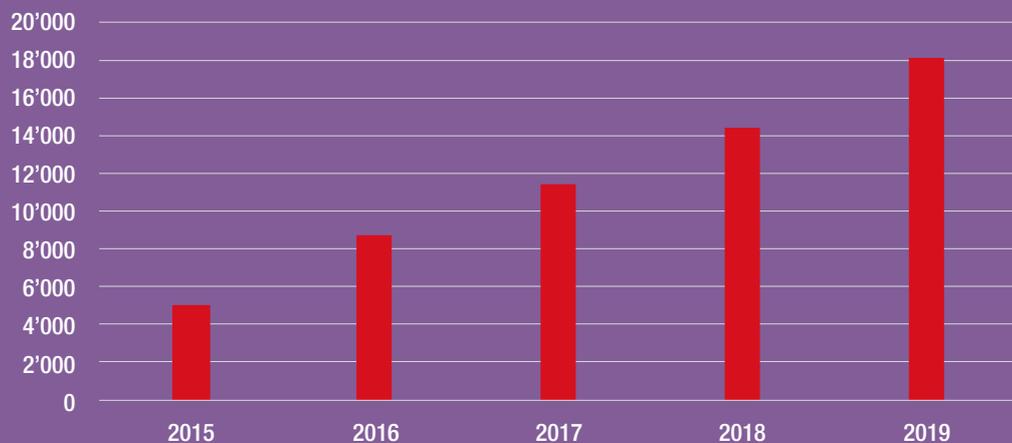
Une application gratuite, simple et efficace.

Des fonctionnalités spécialement développées pour simplifier le quotidien de ses clients.

Mise à disposition en avril 2015, elle avait été activée par 5'083 personnes en décembre de la même année.

Depuis, elle a connu une belle croissance avec plus de 18'098 utilisateurs recensés en 2019.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'UTILISATEURS DE L'APPLICATION *BCVs MOBILE*





Céline Magri,
stagiaire bancaire,
passionnée
de kick-boxing





Responsabilité d'entreprise

Les ressources humaines	38
Qualité, environnement et responsabilité sociale	42
Les engagements de la BCVs pour le Valais	44

Engagée pour ses collaboratrices et collaborateurs

La BCVs assume sa responsabilité sociale à l'égard de ses collaborateurs. Dans un contexte bancaire fortement concurrentiel, ces derniers constituent un atout essentiel pour son succès et sa pérennité. La BCVs veille donc tout particulièrement à leur offrir des conditions attractives, valorisantes et stimulantes.

Avec 542 collaborateurs dont 33 apprentis et stagiaires, la Banque Cantonale du Valais compte parmi les employeurs les plus importants du canton. Elle assume pleinement sa responsabilité sociale à leur égard.

Entreprise formatrice

Que ce soit à travers la performance des prestations, la qualité du conseil, l'accompagnement ou encore les réponses pertinentes aux attentes de la clientèle, la valeur ajoutée apportée par chaque collaborateur fait toute la différence. Ceci est d'autant plus vrai dans un secteur en pleine mutation. C'est pourquoi la Banque Cantonale du Valais accorde beaucoup d'importance à la formation et au renforcement de compétences.

En 2019, 56 personnes ont suivi une formation de longue durée en lien avec leur domaine d'activité au sein de la Banque. 1'304 jours ont été consacrés à la formation continue, soit 2.5 jours par employé. La BCVs accompagne également la préparation de ses collaborateurs pour l'obtention de leur certificat de conseiller SAQ (certification officielle des compétences professionnelles accréditée par la Confédération) à différents niveaux: que ce soit à travers la possibilité de suivre des séminaires et divers ateliers de travail ou encore des cours de préparation à l'examen oral.

La BCVs se positionne comme un acteur de référence dans le domaine de la formation des jeunes. En 2019, elle comptait, dans ses rangs, 18 apprentis et 15 stagiaires. Elle soutient l'engagement de ses collaborateurs dans la société civile que ce soit à travers des mandats privés, des engagements bancaires, des fonctions politiques, des activités militaires ou de service du feu ou encore dans les domaines culturels, sportifs ou associatifs au sens large. Au 31 décembre 2019, 335 mandats étaient recensés.

4^e enquête de satisfaction des collaborateurs

Depuis 2010, la Banque Cantonale du Valais réalise, chaque trois ans et avec le soutien du même prestataire, une enquête auprès de ses collaborateurs afin d'évaluer leur satisfaction au travail et de mesurer l'efficacité des mesures et actions introduites après le traitement des résultats du sondage précédent.

Ainsi, en mai 2019, l'ensemble du personnel a été invité à participer à un questionnaire. Chacun a pu, de manière anonyme, faire connaître la perception de son travail, de son environnement et de son entreprise. L'analyse des résultats a permis de constater la progression accomplie depuis 2016 et d'engager une réflexion interne sur les améliorations à apporter pour mieux répondre aux attentes professionnelles des collaborateurs tout en veillant à l'adéquation de ces dernières avec les orientations stratégiques de la BCVs. Cette synthèse ainsi que les axes d'améliorations identifiés ont ensuite été présentés par région ou par département.

Nouvelle charte d'entreprise

«Nous voulons être l'entreprise de référence en Valais» telle est la vision définie par la nouvelle charte d'entreprise élaborée par le Conseil d'administration et la Direction générale en 2019. En d'autres termes, donner envie aux collaborateurs et aux clients de travailler respectivement à et avec la BCVs. Sept valeurs clés pour renforcer son identité ont également été déterminées. Afin de donner vie à ces valeurs, de fédérer l'ensemble du personnel autour de ce projet commun et de leur permettre de contribuer à l'évolution de l'image de la BCVs, les collaborateurs ont été invités à participer à un atelier d'une demi-journée. Ils ont ainsi pu, en groupe, recenser les bonnes pratiques actuelles, définir les mesures à optimiser ou encore identifier les actions nova-



Au total, ce sont 28 sessions qui ont été organisées pour permettre aux 542 employés de vivre cet atelier.

trices à mettre en œuvre dans le cadre de l'activité de chacune et chacun pour contribuer à faire de la BCV «l'entreprise de référence en Valais». Les sessions se sont enchaînées du 29 octobre 2019 au

31 janvier 2020. Parmi les actions proposées et définies comme importantes par les collaborateurs dans ce cadre, la Direction générale fixera des priorités. Elle s'engage, d'ores et déjà, à assurer la mise en œuvre de ces mesures.

Charte d'entreprise - Banque Cantonale du Valais

Mission

Nous sommes un partenaire solide, responsable et compétent et offrons les prestations d'une banque universelle, proche et moderne, principalement sur le marché valaisan ou en lien avec le Valais.

Vision

Nous voulons être l'entreprise de référence en Valais.

Valeurs

1. Éthique

Nous nous engageons dans notre profession à respecter les valeurs humaines, les principes éthiques et les régulations. Nous sommes soucieux de préserver la réputation et la confiance dont jouit la BCV.

2. Professionnalisme

Nous faisons preuve de compétence, d'engagement et de professionnalisme dans notre activité quotidienne.

3. Flexibilité et agilité

Nous savons nous adapter et répondons aux besoins de la clientèle et de nos collègues. Nous sommes dynamiques

et apportons des solutions modernes en adéquation avec les demandes exprimées.

4. Proximité

Notre priorité est d'être disponibles et de nous investir dans une relation de proximité avec nos clients en leur offrant de manière personnalisée et décentralisée tous les services et prestations bancaires.

5. Innovation et durabilité

L'innovation et la digitalisation dans une perspective de durabilité font partie des priorités stratégiques. Le développement et l'intégration des nouvelles technologies nous permettront d'optimiser notre modèle d'affaires et de répondre aux attentes de nos clients.

6. Communication de qualité

Nous faisons preuve d'une communication ouverte, respectueuse et basée sur l'écoute. Nous nous engageons à assurer un suivi de qualité.

7. Égalité des chances entre femmes et hommes

Nous offrons les mêmes possibilités d'évolution de carrière et de formation aux femmes et aux hommes. Nous assurons des salaires équivalents aux personnes occupant des fonctions similaires, avec un niveau d'expérience comparable.

Les collaboratrices et collaborateurs BCVs en un clin d'œil

542 collaborateurs

dont 249 femmes (46 %)

Ce qui représente :
472,6 emplois à plein temps

42 ans
de moyenne d'âge

14 ans
d'ancienneté
moyenne



33
apprentis
et stagiaires

1304 jours
de formation continue
en 2019

La mixité au sein de la BCVs

Convaincus que la mixité est un facteur clé de succès, le Conseil d'administration et la Direction générale se sont fixé comme objectif d'augmenter le nombre de femmes occupant des postes de conduite. Plusieurs mesures seront instaurées en 2020 que ce soit, par exemple au niveau de la flexibilité du travail ou de l'accompagnement des femmes.

Afin d'optimiser les conditions cadres favorisant les postulations des femmes pour des fonctions de management, un atelier a été organisé en juin. Une quarantaine de femmes, responsables de conduite ou faisant partie de la relève, ont été invitées à une matinée de réflexion et d'échange animée par une spécialiste du recrutement des femmes cadres. La matinée fut riche et a permis aux participantes de partager leurs expériences respectives, d'identifier les freins ren-

contrés que ce soit au niveau personnel ou de l'entreprise ou encore de définir des mesures concrètes à implémenter à court et moyen termes.

La BCVs est également sensible à l'égalité salariale. En février 2013, elle a d'ailleurs obtenu *le label equal-salary*. Elle fut la première entreprise valaisanne, la première banque en Suisse et l'une des deux premières entreprises cotées à la Bourse suisse à recevoir cette certification. Cette reconnaissance, décernée par la Fondation *equal-salary* à Vevey, prouve qu'en matière salariale, la BCVs offre des opportunités égales aux femmes et aux hommes et s'efforce d'améliorer continuellement la situation. Une nouvelle analyse de l'égalité salariale conforme aux dispositions de la loi fédérale sur l'égalité récemment entrée en vigueur est planifiée en 2020.

Les participantes ont travaillé par groupes avant de terminer la matinée par une phase de mise en commun et de priorisation.



Engagée en faveur de l'environnement et de la qualité

Soucieuse de l'environnement, la Banque Cantonale du Valais pratique de longue date une politique active et concrète en matière de développement durable et de responsabilité citoyenne. Elle a franchi un pas supplémentaire dans ce domaine en se dotant d'une nouvelle entité exclusivement dédiée à ce secteur.

Le modèle d'affaires de la BCVs repose également sur des valeurs de pérennité et de durabilité. Les préoccupations environnementales et sociales occupent ainsi une place de choix dans la philosophie de l'entreprise. Preuve en est, elle s'est dotée en 2019 d'une nouvelle entité exclusivement consacrée à ces questions.

Exemplaire, responsable et respectueuse de son environnement, la BCVs est titulaire de labels attestant de sa gestion adéquate de la qualité (*ISO 9001*), de la maîtrise de son impact environnemental (*ISO 14001*), de ses efforts pour le diminuer (*Swiss Climate CO₂e¹*) et de son caractère à la fois performant et citoyen (*Valais excellence*). La Banque s'emploie en permanence à conserver ces certifications exigeantes, soumises régulièrement à réévaluation, garantes de la valeur ajoutée pour ses différentes parties prenantes : ses actionnaires, ses collaboratrices et collaborateurs, sa clientèle et l'économie valaisanne.

Certification *Swiss Climate*

La BCVs s'engage à relever le défi climatique. Une politique climatique durable augmente la force innovatrice de l'économie et lui permet d'accéder à de nouveaux marchés.

Pour la BCVs, il s'agit, dans ce contexte, de tenir compte du caractère supportable pour l'économie des mesures qui contribuent à réduire les émissions de CO₂. La politique climatique ne peut cependant être performante que si elle renforce la compétitivité de production des biens et services. La BCVs promeut, dans son activité, l'utilisation de solutions qui contribuent à la réduction des émissions de CO₂, en termes d'acquisition d'équipements ou de fournitures et en sensibilisant les collaborateurs à cette problématique.

Elle est accompagnée dans cette démarche par l'entreprise *Swiss Climate SA* à Berne et auditée par l'organisme indépendant SGS, Société Générale de surveillance SA, basé à Zürich.

Le label *Swiss Climate* atteste de la réduction des émissions de l'entreprise ainsi que des efforts permanents et des investissements entrepris dans ce but.

Réduction de 35 % des émissions de CO₂ par employé en 8 ans

En mai 2011, la BCVs a obtenu la certification «*Swiss Climate bilan CO₂ - catégorie bronze*». Cette première phase a consisté à établir un bilan carbone de la BCVs et à définir des mesures de réduction d'émissions des gaz à effet de serre.

Une année plus tard, elle a passé avec succès la deuxième étape, intitulée «*CO₂ optimisé argent*». Cette catégorie suppose des participations dans des projets de réduction d'émissions internes ou externes à l'entreprise.

En 2019, la BCVs a renouvelé, avec succès et pour la huitième fois, sa certification en catégorie argent «*CO₂ optimisé*». Les émissions de CO₂ par employé, engendrées par les activités de la Banque, ont ainsi pu être régulièrement réduites. Concrètement, depuis 2010, année de lancement du processus de labellisation, elles ont diminué de plus de 35% soit au-delà de l'objectif de 25% initialement fixé. Cette performance a été réalisée alors que le développement des activités de la BCVs a conduit à une hausse de surfaces.

Label *Valais excellence*

Ce label a été créé pour distinguer les entreprises valaisannes à la fois les plus performantes et les plus citoyennes, soucieuses de leur rôle social et environnemental et désireuses de tendre vers une amélioration constante de leurs produits et services. Il apporte des garanties aux consommateurs : l'origine «*100% Valais*» de l'entreprise, son engagement dans une démarche citoyenne à l'égard du Valais et de ses habitants ainsi que la double certification *ISO 9001:2015* (systèmes de management de la qualité) et *ISO 14001:2015* (systèmes de management environnemental).

La Banque Cantonale du Valais a obtenu ce label en 2009. Depuis et conformément aux règles établies, elle a été auditée chaque trois ans. Sa certification a ainsi été renouvelée en 2013, 2016 et 2019.

¹ Le «e» signifie «équivalent» et indique que tous les gaz à effet de serre sont convertis en équivalent CO₂.

La BCVs poursuit son engagement pour réduire son impact environnemental.

Depuis 2010, année de lancement du processus de labellisation, les émissions de CO₂ par employé, engendrées par les activités de la Banque, ont diminué de plus de 35% soit au-delà de l'objectif de 25% initialement fixé.

OBJECTIF DE RÉDUCTION ET ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS t. CO₂/ETP



DÉPLACEMENTS D'AFFAIRES

représentent 7% du bilan carbone de la BCVs

54.5
t. CO₂

Réduction d'émission CO₂

-20%

par rapport à 2017

Part des déplacements professionnels respectueux du climat

68%

de la distance parcourue



TRAJETS PENDULAIRES

représentent 47% du bilan carbone de la BCVs

374.4
t. CO₂

Réduction d'émission CO₂

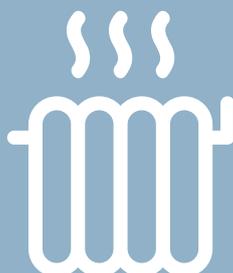
-11%

par rapport à 2017

Part des trajets pendulaires respectueux du climat

22%

Moyenne des trajets pendulaires respectueux du climat en Suisse: 47%



CHAUFFAGE

représente 40% du bilan carbone de la BCVs

315
t. CO₂

Réduction d'émission CO₂

-9%

par rapport à 2017

Part énergie renouvelable

14%

Moyenne des ménages suisses: 18.4%



CONSOMMATION DE PAPIER

représente 4% du bilan carbone de la BCVs

39
t. CO₂

Réduction d'émission CO₂

-12%

par rapport à 2017

Part du papier recyclé

9%

par rapport à 2017

Engagée pour le Valais et sa population

L'engagement de la BCVs en faveur des Valaisannes et des Valaisans dépasse le seul cadre économique. S'il se traduit sous différentes formes, il s'articule autour d'une volonté forte : apporter une contribution tangible et fidèle à ses valeurs.

Sponsoring et soutien

Chaque année, la BCVs soutient de nombreux événements ou sociétés que ce soit dans le domaine social, culturel, sportif ou encore académique. En 2019, ce sont 793 clubs, associations ou rencontres animant la vie locale dans toutes les régions du canton qui en ont bénéficié. Cet engagement se matérialise sous différentes formes. Il peut s'agir d'une aide financière comme un don, une cotisation ou un contrat de partenariat pour les manifestations de plus grande envergure.

Qu'elle soit visible ou de nature plus confidentielle, la démarche de la BCVs s'inscrit dans une perspective d'objectifs de communication et d'image. Le partage de valeurs communes, notamment de proximité, constitue la pierre angulaire de sa politique de sponsoring.

Le Grand Raid BCVs constitue un bel exemple de cette démarche. Ce marathon du vélo tout-terrain, mondialement réputé, fait partie de l'*Alpine Cup*, un trophée réunissant quatre épreuves marathon inscrites à l'UCI. Les organisateurs proposent aux 2'500 participants quatre parcours de longueur différente pour rallier l'aire d'arrivée commune de Grimentz.

Pour la quatrième année consécutive, la Banque Cantonale du Valais a associé son nom à cette grande épreuve sportive. Ce partenariat traduit non seulement la volonté de soutenir un événement majeur du canton, mais également de valo-

riser des valeurs communes partagées par la BCVs et véhiculées par cette course exceptionnelle: compétence, compétitivité, engagement, dynamisme, persévérance et jeunesse.

Outre des manifestations sportives populaires, elle soutient également des clubs ou équipes emblématiques du canton à l'image du *FC Sion* ou du *EHC Viège*. Partenaire principale de ce dernier depuis la saison 2013-2014, la BCVs a renforcé son lien de proximité en proposant au sein de la nouvelle patinoire un espace convivial réservé aux abonnés du club : le *WKB Lounge*.

La BCVs fait également partie du groupe restreint des partenaires principaux des rendez-vous incontournables du canton comme *la Fête nationale de la race d'Hérens* ou *la Foire du Valais*. Lors de cet événement majeur pour l'économie cantonale, la Banque revêt différentes casquettes et s'affiche comme partenaire du *Rendez-Vous Économique*, de la *Journée de l'Énergie* ou encore de l'*Espace Tribus*, scène pour les jeunes artistes de la région.

La BCVs est aussi présente aux côtés des organisateurs de nombreux rendez-vous musicaux et culturels comme par exemple *Sion sous les Étoiles*, *l'Open Air de Gampel* ou encore le *Sion Festival* sans oublier la *Fondation Pierre Gianadda*, haut lieu de l'art à l'échelle internationale.





Les représentants des lauréats 2019 en compagnie du Conseil de la Fondation du 100^e de la BCVs: Pascal Perruchoud, Président, Oliver Schnyder, Vice-président, Thierry Cornut, Mario Kalbermatter et Pierre-Alain Grichting, membres et Lysiane Tissières, administratrice.

Collection d'art de la BCVs

Peintures, sculptures, mosaïques ou encore céramiques, la Banque Cantonale du Valais possède une collection parmi les plus complètes et les plus représentatives de l'art pictural et monumental valaisan, de la fin du XIX^e siècle à aujourd'hui. A travers sa politique d'achat d'œuvres d'art, elle souhaite constituer un patrimoine tout en apportant une aide aux artistes.

Pour permettre au plus grand nombre d'en profiter, la BCVs a créé une galerie virtuelle art.bcvs.ch qui présente une partie des 570 tableaux qu'elle possède. Régulièrement enrichie, elle permet ainsi de découvrir de magnifiques pièces, témoins de la richesse et de la diversité de la création artistique valaisanne.

La Fondation du 100^e

En vue de parfaire sa mission auprès de la population valaisanne, la Banque Cantonale du Valais soutient activement les initiatives ou les actions remarquables dans les domaines humanitaire et social ainsi que les jeunes talents à travers sa Fondation du 100^e.

Dotée aujourd'hui d'un capital d'un million de francs, cette fondation a distingué 136 personnes ou associations et distribué des prix pour un montant total de 609'500 francs.

En 2019, elle a récompensé 8 lauréats pour un montant total de 29'000 francs.

Le prix humanitaire et social, d'une valeur de 20'000 francs, a été attribué à quatre associations actives en Valais :

- **Secours d'hiver du Valais romand** – 5'000 francs
L'antenne Valais romand du Secours d'hivers s'efforce d'atténuer les effets de la précarité en soulageant les budgets serrés des ménages et en remédiant aux situations d'urgence.

- **As'trame Valais** – 5'000 francs
Cette association soutient les familles qui traversent une rupture des liens d'attachement en raison d'un décès, de maladies graves au sein des familles ou de séparation des parents.
- **ESPAS - Espace de soutien de prévention-abus sexuels** – 5'000 francs
Fruit de la fusion des associations Familles Solidaires et Faire le Pas, ESPAS propose un soutien spécialisé dans le domaine des abus sexuels.
- **Oberwalliser Verein für Sterbe- und Trauerbegleitung** – 5'000 francs
Cette association haut-valaisanne accompagne, soutient et conseille les mourants et leurs proches, quelle que soit leur origine religieuse, politique ou ethnique, dans le cadre d'activités de soins ambulatoires et bénévoles.

Quatre jeunes talents valaisans ont également été soutenus, par l'intermédiaire du prix jeunesse, à hauteur de 9'000 francs :

- **Le duo Anthony Fournier (24 ans) & Fanny Monnet (23 ans)**, musique classique, Sion/Vollèges – 3'000 francs
- **Aurélia Loser (24 ans)**, équitation, Crans-Montana – 3'000 francs
- **Gaëlle Fux (13 ans)**, badminton, Brig – 3'000 francs



Garance Clavien,
apprentie employée
de commerce,
passionnée
de gymnastique.





Gouvernance d'entreprise

Structure de la Banque et actionnariat	48
Structure du capital	49
Conseil d'administration	52
Direction générale	68
Direction élargie et audit interne	74
Rémunérations, participations et prêts	78
Droits de participation des actionnaires	80
Prises de contrôle et mesures de défense	80
Organe de révision	81
Politique d'information	81

Gouvernance d'entreprise

La Directive concernant les Informations relatives à la Corporate Governance (Directive Corporate Governance) émise par la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange SA) s'applique à tous les émetteurs dont les droits de participation sont cotés à titre primaire auprès de la SIX Swiss Exchange SA.

La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des principes axés sur la poursuite d'intérêts durables des entreprises qui, tout en sauvegardant la capacité de décision et l'efficacité, visent à instaurer au plus haut niveau de l'entreprise la transparence et un rapport équilibré entre direction et contrôle. La Directive Corporate Governance (DCG) impose aux émetteurs de publier des indications essentielles sur la direction de leur entreprise (ou d'expliquer les motifs pour lesquels ces indications ne sont pas publiées). En sa qualité de société anonyme de droit public cotée à la Bourse suisse, la Banque Cantonale du Valais (BCVs ou la Banque) est soumise à ces exigences. Ces dispositions sont complétées par des prescriptions de publications supplémentaires découlant de lois spéciales du domaine bancaire.

Conformément aux prescriptions de l'article 663b^{bis} du Code des obligations (CO) concernant la transparence des indemnités versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction, les indications relatives aux rémunérations, participations et prêts doivent, en raison du droit fédéral, être publiées dans l'annexe aux comptes annuels. La BCVs n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) compte tenu de sa forme juridique (société anonyme de droit public selon l'article 763 al. 1 CO). Toutefois, les indications concernant le contenu et la procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation sont publiées dans le chapitre Gouvernance d'entreprise du rapport de gestion (section «Rémunérations, participations et prêts») et résultent de l'application par analogie des articles 14 à 16 ORAb, en conformité avec la Directive Corporate Governance.

Structure de la Banque et actionnariat

Structure de la Banque

L'organigramme et la structure opérationnelle présentés ci-après décrivent l'organisation de la BCVs:

- **Organigramme de la BCVs**
voir page 49.
- **Structure opérationnelle de la BCVs**
voir pages 50 et 51.
- **Sociétés cotées et non cotées incluses dans le périmètre de consolidation**
La Banque ne détient pas de participations à consolider vis-à-vis des sociétés cotées et non cotées.

Actionnaires importants

Les actionnaires importants sont présentés à l'annexe 9.20 des comptes annuels.

Les annonces sont consultables sur le site de la Bourse suisse à l'adresse suivante: www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/significant-shareholders.html.

La BCVs n'a pas eu connaissance de telles annonces durant l'exercice sous revue.

Participations croisées

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

Structure du capital

Capital-actions, capital autorisé et conditionnel

Le capital-actions de la Banque, inscrit au registre du commerce au 31 décembre 2019, se chiffre à 158 millions de francs.

La BCVs ne dispose pas de capital autorisé ou de capital conditionnel.

Modification du capital

Le capital-actions de la Banque n'a subi aucune modification durant les trois dernières années.

Actions

Le capital-actions se compose de 15'800'000 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 francs chacune. Selon l'article 21 al. 2 des statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, chaque action donne droit à une voix.

Bons de jouissance et bons de participation

La Banque n'a pas émis de bons de jouissance ou de bons de participation.

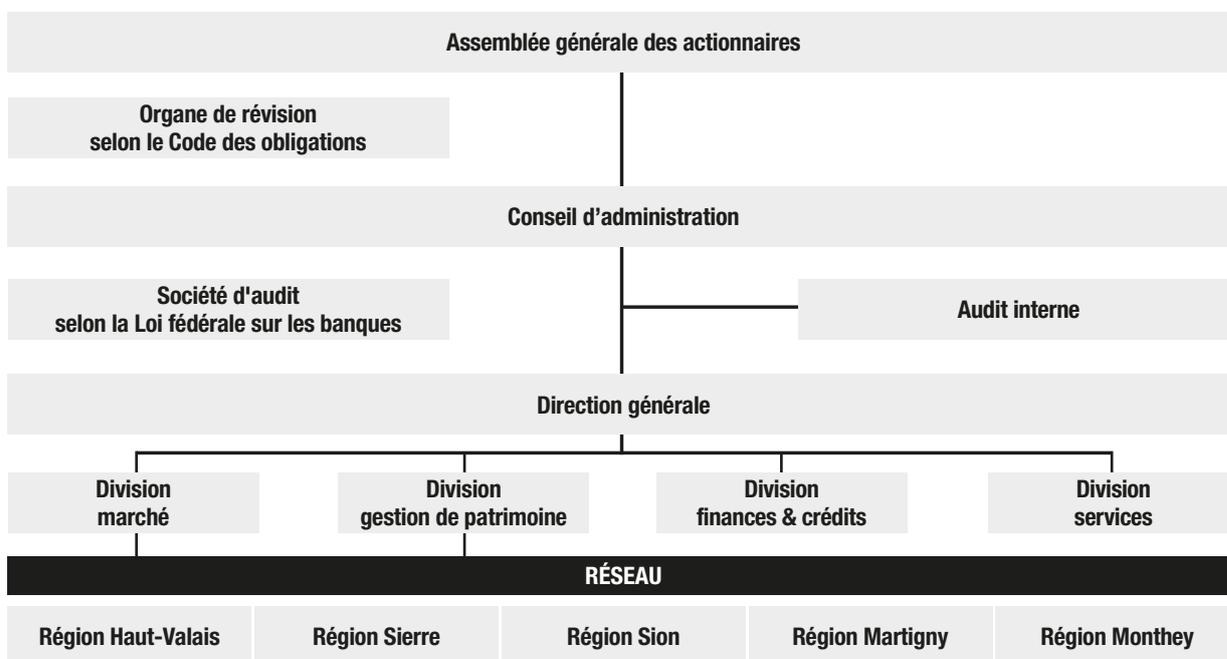
Restrictions de transfert et inscriptions des « nommées »

Aucune restriction n'existe, si ce n'est celle prévue à l'article 7 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais : « Le canton détient une participation donnant droit à au moins 51 % du nombre des actions et du droit de vote ; il ne peut aliéner cette participation minimale ».

Emprunts convertibles et options

La Banque n'a émis ni emprunts convertibles ni options.

Organigramme de la BCVs au 31.12.2019



Structure opérationnelle de la BCVs au 31.12.2019

PRÉSIDENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
PASCAL PERRUCHOUD



RISK MANAGEMENT
CLAUDE-ALAIN KARLEN
DIRECTEUR ADJOINT



VALORISATION & CONTENTIEUX

COMMUNICATION

ETAT-MAJOR GÉNÉRAL

MARCHÉ

DIVISION MARCHÉ
OLIVER SCHNYDER
DIRECTEUR GÉNÉRAL



VENTE, PRODUITS & DISTRIBUTION

MARKETING

**DIGITAL BANKING/
BANQUE DIRECTE**



INSTITUTIONNEL & CONSEIL PATRIMONIAL
STÉPHANE JEAN
DIRECTEUR

INSTITUTIONNEL

CONSEIL PATRIMONIAL

DIVISION GESTION DE PATRIMOINE
NICOLAS DEBONS
DIRECTEUR GÉNÉRAL



PRIVATE BANKING
NICOLAS DEBONS
DIRECTEUR GÉNÉRAL

ASSET MANAGEMENT
FABRICE CONSTANTIN
DIRECTEUR



ASSET MANAGEMENT, GÉRANTS INDÉPENDANTS & ADVISORY

MARCHÉS FINANCIERS

GESTION TITRES



RÉGION HAUT-VALAIS
MARIO KALBERMATTER
DIRECTEUR



RÉGION SIERRE
PHILIPPE DE PREUX
DIRECTEUR



RÉGION SION
JEAN-YVES PANNATIER
DIRECTEUR



RÉGION MARTIGNY
CLAUDE MORET
DIRECTEUR



RÉGION MONTHÉY
THIERRY CORNUT
DIRECTEUR



RESSOURCES HUMAINES

ÉLIANE GASPOZ
DIRECTRICE ADJOINTE



LEGAL & COMPLIANCE

RAPHAËL BALET
DIRECTEUR ADJOINT

CENTRES DE COMPÉTENCES



DIVISION FINANCES & CRÉDITS

CHRISTIAN DONZÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL



DIVISION SERVICES

DANIEL ROSSI
DIRECTEUR GÉNÉRAL

CRÉDITS

CHRISTIAN DONZÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL

CREDIT OFFICE

CONTRÔLE CRÉDITS

GESTION CRÉDITS

CREDIT RISK

FINANCES

CHRISTIAN DONZÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL

COMPTABILITÉ

CONTRÔLE DE GESTION

TRÉSORIE & DEVICES

ÉVOLUTIONS & IT

ÉTIENNE MARIÉTHOZ
DIRECTEUR ADJOINT



IMMEUBLES

SÉCURITÉ

CONTRÔLE INTERNE

FICHER CENTRAL

ADMIN. DONNÉES CLIENTS/ FISCALITÉ

PRESTATIONS

PHILIPPE MÉTRAILLER
DIRECTEUR ADJOINT



PAIEMENTS

CAISSE CENTRALE

ÉCONOMAT

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Conseil d'administration

au 31.12.2019



Pierre-Alain Grichting
Président

Stephan Imboden
Vice-président

Chantal Balet Emery
Membre

Gabriel Décaillet
Secrétaire



Jean-Albert Ferrez
Membre

Pascal Indermitte
Membre

Sandra Lathion
Membre

Fernand Mariétan
Membre

Ivan Rouvinet
Membre

Membres du Conseil d'administration

Prénom Nom	Pierre-Alain GRICHTING 24 septembre 1967	Stephan IMBODEN 27 avril 1956	Chantal BALET EMERY 7 juin 1952	Gabriel DÉCAILLET 23 mai 1962
Fonction	Président	Vice-président	Membre	Secrétaire
Membre comité	• Comité stratégique et des risques	• Comité de rémunération et de nomination	• Comité de rémunération et de nomination (présidente)	• Comité d'audit
Premier mandat	2017	2009	2009	2013
Échéance du mandat	2021	2021	2021	2021
Nationalité	Suisse	Suisse	Suisse	Suisse
Formation	Formation en Gestion du personnel et Management, Mercuri Urval, Nyon; formation en finance, ATAG, Lausanne; cours de direction d'entreprises CDE, Lausanne; AEP Executive Programm, Swiss Finance Institute Zurich; Swiss Board School, St-Gall	Licence en droit de l'Université de Genève; licence en sciences politiques de l'Université de Lausanne; brevet d'avocat et de notaire	Licence en droit de l'Université de Lausanne; brevet d'avocate et de notaire	Licence en droit de l'Université de Lausanne
Parcours professionnel	Directeur Retail pour les régions Berne-Valais- Fribourg auprès de l'une des principales sociétés suisse de grande dis- tribution; directeur pour le Haut-Valais, puis pour le Valais d'une grande banque suisse; président de l'Association Valaisanne des Banques	Avocat et notaire auprès d'une étude sédunoise, puis propriétaire de sa propre étude à Sierre; mandats de conseils en stratégie d'entreprise	Avocate et notaire indé- pendante, puis différentes fonctions au sein du pouvoir judiciaire en Valais; secrétaire d'associations économiques, puis membre du comité de direction et responsable romande d' <i>economiesuisse</i>	Expérience auprès d'une grande banque helvé- tique à Zurich et en Valais; fonctions de gestion de différentes institutions sociales professionnelles en Valais; fonctions de cadre puis direction d'un centre patronal valaisan
Activité actuelle	Entrepreneur	Avocat et administrateur de sociétés	Associée du cabinet conseils FBLA associés – Genève – Lausanne – Sion Avocate conseil, Sion	Directeur du Bureau des Métiers, Sion

Jean-Albert FERREZ 26 mars 1971	Pascal INDERMITTE 11 août 1974	Sandra LATHION 12 avril 1976	Fernand MARIÉTAN 12 février 1952	Ivan ROUVINET 25 juillet 1950
Membre	Membre	Membre	Membre	Membre
<ul style="list-style-type: none"> • Comité stratégique et des risques (président) • Comité de rémunération et de nomination 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité d'audit (président) 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité d'audit 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de rémunération et de nomination 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité stratégique et des risques
2017	2014	2018	2009	2009
2021	2021	2021	2021	2021
Suisse	Suisse	Suisse	Suisse	Suisse
<p>Doctorat ès Sciences (Mathématiques – Informatique) de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL); Formations <i>High Performance Boards et Strategic Finance</i>, IMD, Lausanne; Certification Académie des Administrateurs (ACAD), Lausanne</p>	<p>Économiste d'entreprise HES de la Haute École de Gestion, Viège</p>	<p>Licence en droit de l'Université de Zurich; brevet d'avocat; Master of Laws (LL.M.), Colombia University, New York; Trader license SIX Swiss exchange; diverses formations continues (INSEAD Paris, IMD Lausanne, SGMI Management Institut St-Gallen)</p>	<p>Licence en sciences politiques de l'Université de Lausanne; licence en droit de l'Université de Lausanne; brevet d'avocat et de notaire</p>	<p>Maîtrise fédérale de banque</p>
<p>Directeur général Energies Sion Région, Sion; Directeur adjoint de l'institut de recherche Idiap, à Martigny; assistant auprès du département de mathématiques de l'EPFL, Lausanne</p>	<p>Responsable de mandats auprès de sociétés fiduciaires en Valais, à Lucerne et à Berne; membre de la direction générale d'APROA AG, Viège</p>	<p>Avocate auprès de l'étude Lenz & Staehelin, Genève; cheffe de section auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), Berne; fonctions de cadre au sein d'une grande banque helvétique, Zurich; avocate auprès de l'étude Lenz & Staehelin, Zurich</p>	<p>Avocat et notaire à Monthey; ancien président de la ville de Monthey, ancien conseiller national</p>	<p>Fonctions de cadre auprès de plusieurs grandes banques helvétiques en Valais</p>
Administrateur indépendant	Président de la direction du groupe BPT, Viège	Administratrice indépendante et avocate conseil	Avocat et notaire, Monthey	Consultant indépendant PME-privé

Autres activités et groupements d'intérêts

Membres du conseil d'administration	Pierre-Alain GRICHTING	Stephan IMBODEN
Fonctions au sein d'organes de direction et de surveillance d'entreprises	<p>Président du Conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> • Victor & Armand Zwissig SA, Sierre • Praz SA, Sierre • BHL Béton SA, Sion <p>Membre du Conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> • PAG Holding SA, Sierre • Compagnie de Chemin de Fer et d'Autobus Sierre-Montana-Crans (SMC) SA, Crans-Montana • SI du Bourg SA, Sierre • Société Immobilière de la Consommation de Sierre SA, Sierre • PAG Immobilien AG, Naters • Grichting Volken Immobilien AG, Naters • Reitzel SA, Fribourg • Groupe Minoteries SA, Valbroye • Recovis SA, Saillon • Recovis Immobilier SA, Saillon • vg invest ag, Visp <p>Gérant</p> <ul style="list-style-type: none"> • PAG Consulting Sàrl, Naters 	<p>Président du Conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caisse valaisanne des allocations familiales de l'industrie du bâtiment (CAFIB), Sion • Valiminvest Holding AG, Sierre • Valiminvest AG, Sierre • Rail Services SA, Conthey <p>Vice-président du Conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> • Régence Balavaud SA, Vétroz <p>Membre du Conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maison Planzer Transports SA, Dietikon • Gotec SA, Sion • Culivinum SA, Vétroz • Le Relais du Cervin SA, Conthey • Grands Espaces Sàrl, Sierre • Polarex Sàrl, Sierre • IBC Insurance Broking and Consulting holding SA, Lausanne
Fonctions permanentes de direction ou de conseil pour le compte de groupes d'intérêts	<p>Membre du Conseil de Fondation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fondation du Château de Villa, Sierre • Fondation du 100^e de la Banque Cantonale du Valais, Sion 	<p>Vice-président</p> <ul style="list-style-type: none"> • Association Kids & 4 legs, Sion <p>Membre du Conseil et membre du comité de placement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caisse de pension de la Fédération Suisse des Avocats, Berne
Mandats politiques		

Chantal BALET EMERY**Vice-présidente du Conseil d'administration**

- Vaudoise Assurances Holding SA, Lausanne
- Vaudoise générale, compagnie d'assurances SA, Lausanne
- Vaudoise Vie, compagnie d'assurances SA, Lausanne
- Mutuelle Vaudoise, Société coopérative, Lausanne

Présidente du Conseil de fondation

- Caisse de pension Vaudoise Assurances, Lausanne

Membre du Conseil d'administration

- OLF SA, Corminboeuf

Gabriel DÉCAILLET**Membre du Conseil d'administration**

- Cautionnement romand, société coopérative, Lausanne
- Centre de Cautionnement et de Financement SA, Sion

Directeur

- Bureau des Métiers, Sion
- Caisse d'allocations familiales de l'artisanat du bâtiment (CAFAB), Sion
- Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais (RETAVAL), Sion
- Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais (CAPAV), Sion
- Meroba, Caisse de compensation AVS professionnelle, Sion

Secrétaire général

- Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand, (RESOR), Sion

Membre du Conseil de fondation

- Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion
- Caisses Patronales Sociales MEROBA, Lausanne

Membre du Conseil de fondation

- Fondation Louis Moret, Martigny

Membre du Comité directeur

- Fondation Avenir Suisse, Zürich
-

Membre du Conseil de fondation

- Fondation Salle de Concerts et Congrès Sion, Sion
-

Membres du Conseil d'administration	Jean-Albert FERREZ	Pascal INDERMITTE
Fonctions au sein d'organes de direction et de surveillance d'entreprises	<p>Président du Conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> • Téléverbier SA, Bagnes • Netplus.ch SA, Sierre <p>Membre du Conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mayens de Bruson Promotion SA, Bagnes • Téléthyon SA, Vex • TechnoArk SA, Sierre • IdeArk SA, Martigny • BlueArk Entremont SA, Le Châble • Gas & Com AG, Arlesheim <p>Gérant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jaferval Sàrl, Sion 	<p>Président du Conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> • BPT Beteiligungen AG, Viège • APROA AG, Viège
Fonctions permanentes de direction ou de conseil pour le compte de groupes d'intérêts	<p>Président du Comité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chambre Valaisanne de Commerce et d'Industrie, Sion <p>Président du Conseil de Fondation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fondation The Ark, Sion <p>Membre du Conseil de Fondation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fondation du Verbier Festival, Bagnes 	
Mandats politiques		

Sandra LATHION

Membre du Conseil d'administration
• Swisscom AG, Worblaufen

Fernand MARIÉTAN

Vice-président du Conseil d'administration
• Société du gaz de la plaine du Rhône SA, Aigle
• Holdigaz SA, Vevey
• Holdigaz Immobilier SA, Vevey
• Holdigaz Management SA, Vevey
• Holdigaz Services SA, Vevey
• Holdigaz Trading SA, Vevey

Membre du Conseil d'administration
• Transports Martigny et Régions SA (TMR),
Martigny
• Ecole Nouvelle Alpina SA, Champéry

Membre du Conseil de fondation
• Caisse de retraite et de prévoyance du personnel
de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Ivan ROUVINET

Membre de l'Advisory board
• Capital Markets and Technology
association (CMTA), Genève

Président
• Musée de la fausse monnaie, Maison Farinet,
Saillon

Membre du Conseil de fondation
• Fondation Suisse pour les Cyberthèses, Monthey
• Greenbrix Fondation de placement, Genève
• Prisma Fondation Suisse d'investissement, Vevey

Membre du Conseil de fondation
• Fondation Madeleine Dubuis, Sion

Élection et durée du mandat

Le Conseil d'administration se compose statutairement de neuf membres et comprend un président, un vice-président et sept autres membres.

Selon l'article 14 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, al. 1 et 2, les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de quatre ans et sont rééligibles. La durée totale de leur mandat ne peut excéder douze ans; de plus, les administrateurs sont tenus de se démettre de leur fonction au terme de la période administrative durant laquelle ils atteignent l'âge de 70 ans révolus.

Sous la rubrique «Composition du Conseil d'administration» sont mentionnées la date de la première élection de chacun des membres ainsi que l'échéance de leur mandat.

Selon l'article 21 des statuts, al. 1, 2 et 3, l'Assemblée générale prend toutes ses décisions, y compris celles prévues à l'article 704 CO, et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. La majorité relative est déterminée au deuxième tour. En cas d'égalité des voix, celle du président de l'Assemblée générale est prépondérante.

En principe, l'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections par vote à bulletin ouvert; le scrutin secret peut toutefois être ordonné par le président de l'Assemblée ou demandé par des actionnaires, qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs.

Le renouvellement des membres du Conseil d'administration s'effectue de façon échelonnée en fonction des critères précités de durée de mandat. Selon les circonstances, respectivement le type de candidature (représentant l'actionnaire majoritaire ou les actionnaires minoritaires), il est procédé à l'élection des administrateurs soit de manière collective, soit de manière individuelle.

Organisation interne

Selon l'article 12 al. 1 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque et de la gestion des affaires. Il détermine la politique générale de la Banque et définit dans des principes directeurs la manière dont se concrétise la mission de la Banque en faveur de l'économie valaisanne.

Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est présidé par Pierre-Alain Griching. Stephan Imboden assume la fonction de vice-président. Gabriel Décaillet assume la fonction de secrétaire. Les autres membres sont Chantal Balet Emery, Jean-Albert Ferrez, Pascal Indermitte, Fernand Mariétan, Ivan Rouvinet et Sandra Lathion.

Le Conseil d'administration peut s'organiser en Comités, dont il fixe les compétences et l'organisation. Il a ainsi constitué en son sein trois Comités ayant pour tâche de préparer les décisions et de lui soumettre des propositions (voir détail sous la rubrique «Comités du Conseil d'administration»).

Méthode de travail du Conseil d'administration

L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration et désigne, sur proposition du Conseil d'Etat, son président et son vice-président. Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité des membres présents. Pour délibérer valablement, une majorité des membres du Conseil doit être présente. Le Conseil d'administration doit siéger au moins douze fois par an, mais au minimum une fois par trimestre.

Des séances supplémentaires sont possibles. Le Président de la Direction générale et les membres de la Direction générale ainsi que, le cas échéant, le ou les collaborateurs qu'ils mandent, assistent à la séance avec voix consultative.

En 2019, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière à dix-huit reprises.

Évaluation de la performance du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède annuellement à une évaluation écrite des objectifs fixés et du mode de travail et de fonctionnement. De plus, les Comités rapportent par écrit au Conseil d'administration de leurs activités.

Compétences

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque. Il adopte et revoit régulièrement la stratégie d'affaires, fixe l'organisation et approuve la politique des risques. Il assume, au demeurant, les tâches que lui assigne la loi (article 716a CO).

Conformément à l'article 24 des statuts, le Conseil d'administration assume notamment les compétences suivantes :

- Il détermine la politique générale de la Banque (plans, budgets et bilans prévisionnels).
- Il fixe l'organisation en approuvant le Règlement d'organisation et de gestion.
- Il exerce la surveillance et est responsable de la mise en œuvre d'un système de contrôle interne efficace au sens des dispositions législatives et réglementaires applicables aux activités de la Banque.
- Il décide des prises de participation et des opérations conformément au Règlement d'organisation et de gestion.
- Il nomme le président et les membres de la Direction générale, le Réviseur bancaire ainsi que le chef et le personnel de l'Audit interne.
- Il examine et discute les rapports du Réviseur bancaire ainsi que les comptes annuels.
- Il examine et discute le rapport de gestion relatif à l'exercice écoulé et soumet à l'Assemblée générale les comptes annuels, de même que ses propositions relatives à la répartition du bénéfice et, le cas échéant, ses propositions sur le mode de couverture des pertes et sur la constitution de réserves spéciales.
- Il approuve la politique des risques et en réexamine périodiquement l'adéquation.

En plus des compétences intransmissibles et inaliénables qui lui sont attribuées par la loi et les statuts, notamment à l'article 24 des statuts, le Conseil d'administration a, entre autres, les compétences suivantes :

- Il adopte tout règlement ayant trait à la mise en place de l'organisation opérationnelle de la Banque (création et suppression de divisions, ainsi que compétences au niveau de la Direction générale).
- Il approuve les critères dans le choix des banques et des négociants correspondants.
- Il fixe la rémunération de la Direction générale.
- Il fixe la rémunération du Responsable de l'Audit interne.
- Il approuve la politique des ressources humaines, la politique de rémunération et le code de conduite.
- Il détermine le profil d'exigences du Président de la Direction générale.
- Il approuve les descriptions de fonction des autres membres de la Direction générale, du Responsable du

Contrôle des risques (CRO - Chief Risk Officer) et du Responsable de l'Audit interne.

- Il nomme le Chief Risk Officer.

Direction générale

Les statuts, selon les articles 24 et 30, et le Règlement d'organisation et de gestion de la Banque fixent de manière détaillée la répartition des compétences entre le Conseil d'administration et la Direction générale. Les compétences de la Direction générale sont formulées à l'article 30 des statuts. La Direction générale a la charge de l'ensemble de la gestion de la Banque. Sous réserve des compétences du Conseil d'administration mentionnées notamment ci-dessus, elle accomplit toutes les opérations permettant d'atteindre le but fixé par la loi, conformément au Règlement d'organisation et de gestion. La Direction générale exécute les décisions du Conseil d'administration et émet des propositions relatives aux affaires de la compétence du Conseil d'administration.

La Direction générale est chargée de la gestion et de la surveillance directe des affaires de la Banque. Ses attributions principales sont notamment les suivantes :

- Elle est responsable de l'application des dispositions légales et des ordonnances régissant l'activité bancaire et de négociant ainsi que des directives, circulaires et conventions émises par la FINMA et les organisations professionnelles, de même qu'elle veille au respect des statuts et règlements de la Banque.
- Elle est responsable de l'élaboration du concept-cadre pour la gestion des risques et des contrôles approuvé par le Conseil d'administration et d'émettre les directives nécessaires.
- Elle surveille l'exécution des prescriptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques et en informe le Conseil d'administration.
- Elle définit la politique commerciale et promotionnelle de la Banque et s'assure de sa mise en application dans l'ensemble du réseau.
- Elle émet les instructions et directives nécessaires à la conduite des affaires ainsi qu'à leur surveillance et veille notamment au bon fonctionnement du système de contrôle interne.
- Elle élabore les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement et surveille leur utilisation.
- Elle décide de la création et du remplacement des postes de travail ; engage les employés et fixe le cadre de leur rémunération ; nomme et révoque les cadres.
- Elle assure la coordination de l'activité des divisions.

Comités du Conseil d'administration, tâches et délimitation

L'organisation du Conseil d'administration est régie par le Règlement d'organisation et de gestion (ROG). En plus des séances plénières, le Conseil d'administration s'organise en Comités. Les Comités permanents s'intitulent Comité d'audit, Comité de rémunération et de nomination et Comité stratégique et des risques. Ces Comités n'ont pas de compétence propre. Dans le cadre des attributions qui leur sont conférées, ils ne font que formuler des propositions et recommandations au Conseil d'administration, qui demeure la seule instance de décision. Pour les travaux administratifs, les Comités peuvent utiliser l'infrastructure de la Banque.

Les Présidents des Comités informent régulièrement le Conseil d'administration et lui signalent tout événement particulier en rapport avec leur mission. Les Comités peuvent, sur demande du Conseil d'administration, procéder à tout contrôle complémentaire. Ils peuvent également attribuer des mandats dans le cadre de leurs fonctions.

Les réunions des Comités font l'objet de procès-verbaux. Les Comités établissent des recommandations à l'intention du Conseil d'administration.

Comité d'audit

Le Comité d'audit se compose de trois ou quatre membres du Conseil d'administration dont le mandat est de deux ans. Les membres du Comité sont rééligibles. Le Comité se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. Le Comité d'audit remplit notamment des missions dans les domaines suivants :

Surveillance et évaluation du rapport financier et de l'intégrité des boucllements financiers

- Il procède à une analyse critique des comptes annuels et intermédiaires (publiés) et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan, du compte de résultat et du hors bilan.
- Il s'assure de la permanence des méthodes comptables adoptées et du provisionnement adéquat des risques.
- Il discute les boucllements comptables et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de la Direction générale responsable de l'établissement des états financiers ainsi qu'avec le réviseur responsable et le responsable de l'Audit interne.
- Il préavise au Conseil d'administration la validation des comptes annuels et semestriels et du rapport financier publié dans le rapport de gestion.

Surveillance et évaluation de l'efficacité et de l'indépendance de l'Audit interne

- Il élabore le règlement de l'Audit interne et ses annexes pour approbation par le Conseil d'administration.
- Il examine périodiquement la description de fonction du Responsable de l'Audit interne.
- Il préavise la nomination du Responsable de l'Audit interne.
- Il propose au Conseil d'administration le programme annuel de l'Audit interne.
- Il s'assure de la qualité, de l'indépendance et de l'adéquation des ressources de l'Audit interne.
- Il est informé, par le biais des rapports, des résultats des contrôles effectués par l'Audit interne.
- Il prend les dispositions pour entretenir des contacts réguliers avec le Responsable de l'Audit interne.
- Il évalue la collaboration entre l'Audit interne et la Société d'audit dont il est le partenaire privilégié.

Surveillance et évaluation de l'efficacité et de l'indépendance de la Société d'audit

- Il évalue les prestations et les rémunérations de la Société d'audit et s'assure de son indépendance.
- Il examine une fois par an le plan d'audit de la Société d'audit.
- Il procède à une analyse critique des rapports de la Société d'audit sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le réviseur responsable.
- Il s'assure que les insuffisances constatées sont corrigées par la Banque et que les recommandations de la Société d'audit sont mises en œuvre.

Surveillance et évaluation de l'efficacité du contrôle interne

- Il surveille et évalue l'efficacité des contrôles internes.
- Il surveille et évalue l'efficacité de la fonction de compliance.
- Il s'assure qu'en cas de modifications significatives du profil des risques de la Banque, le contrôle interne est adapté de manière appropriée.

A fin 2019, le Comité d'audit est composé de Pascal Indermitte (président), Sandra Lathion et Gabriel Décaillet ; il s'est réuni à neuf reprises. En principe, le Responsable de l'Audit interne participe à toutes les séances du Comité. Pour sa part, la société d'audit y a accès en tout temps. En fonction des points traités, les membres de la Direction générale concernés ainsi que d'autres spécialistes de la Banque y participent aussi.

Comité de rémunération et de nomination

Le Comité de rémunération et de nomination se compose de trois ou quatre membres du Conseil d'administration dont le mandat est de deux ans. Les membres du Comité sont rééligibles. Le Comité se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. Le Comité de rémunération et de nomination remplit des missions notamment dans les domaines suivants :

Ressources

- Il propose au Conseil d'administration le profil d'exigences pour le Président du Conseil d'administration, les membres du Conseil d'administration, les membres de ses comités et le Président de la Direction générale.
- Il examine périodiquement la description de fonction des membres de la Direction générale.
- Il planifie la relève de la Direction générale et préavise les nominations des membres de la Direction générale.

Gouvernance

- Il vérifie périodiquement l'adéquation de la politique des ressources humaines et la politique de rémunération en vigueur au sein de la Banque.
- Il préavise le système de rémunération, respectivement les rémunérations des organes dirigeants de la Banque.
- Il examine les informations relatives à la Gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion.

Chantal Balet Emery (présidente), Fernand Mariétan, Stephan Imboden et Jean-Albert Ferrez forment le Comité de rémunération et de nomination à fin 2019. Ce Comité a tenu onze séances durant l'année sous revue. En principe, le Président de la Direction générale y participe.

Comité stratégique et des risques

Le Comité stratégique et des risques se compose de trois ou quatre membres du Conseil d'administration dont le mandat est de deux ans. Les membres du Comité sont rééligibles. Le Comité se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. Le Comité stratégique et des risques remplit des missions notamment dans les domaines suivants :

Stratégie

- Il préavise le budget et le business-plan.
- Il apprécie la stratégie commerciale.
- Il suit les projets stratégiques.

Risques

- Il discute et évalue annuellement le concept-cadre pour la gestion des risques et des contrôles et ses annexes.
- Il examine la planification et la publication des fonds propres et des liquidités.
- Il surveille la mise en œuvre des stratégies de risque.
- Il examine les rapports « Risk Management » transmis par le Chief Risk Officer.
- Il préavise l'octroi de compétences crédit (Manuel crédit).
- Il apprécie l'appétence pour les différents risques.
- Il apprécie les critères dans le choix des banques et des négociants correspondants.

Ressources

- Il surveille et évalue l'efficacité de la fonction Contrôle des risques.
- Il examine périodiquement la description de fonction du Chief Risk Officer.
- Il préavise la nomination du Chief Risk Officer.

Le Comité stratégique et des risques est constitué à fin 2019 de Jean-Albert Ferrez (président), Pierre-Alain Grichting et Ivan Rouvinet. Douze séances ont eu lieu. En principe, le Président de la Direction générale y participe. Selon les points de l'ordre du jour, les membres de la Direction générale concernés ainsi que d'autres membres de Direction sont conviés à y prendre part également.

Flux et fréquence d'information au Conseil d'administration

Périodicité	Haute surveillance (information)	Haute direction (décision)
Mensuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport Financial Management 	
Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbaux du Comité ALCO et perspectives des taux d'intérêt • Rapport détaillé Risk Management • Rapport sur les risques opérationnels • Stratégie d'investissement • Annonces des gros risques • Tableau de bord 	<ul style="list-style-type: none"> • Portefeuille Nostro
Semestrielle	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des dépassements • Crédits importants • Inventaire des suspens suite aux missions de l'Audit interne • Inventaire des Notes émises par l'Audit interne • Procédures juridiques en cours • Situation des créances en souffrance ou compromises et décisions d'amortissement/inventaire des corrections de valeurs pour risque de défaillance • Suivi des projets stratégiques • Évolution des participations 	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences prudentielles de publication
Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activité de la fonction de contrôle des risques • Rapport sur l'évaluation du risque de Compliance et l'activité de la fonction compliance • Rapport d'activité du Responsable de l'Audit interne • Rapport sur l'audit prudentiel de base établi par la société d'audit • Rapport détaillé de l'organe de révision sur l'audit des comptes statutaires • Rapport d'activité des divisions / marchés • Evaluation des risques et des objectifs d'audit établis par l'Audit interne • Analyse des risques et de la stratégie d'audit établies par la société d'audit • Reporting Business Continuity Management • Risque de liquidité – test de résistance 	<ul style="list-style-type: none"> • Budget/Business Plan/Stratégie des divisions • Politique salariale / rémunération • Plan d'audit annuel • Règle compétences (manuel crédit) • Critères pour le choix des banques et négociants correspondants • Etablissement des comptes semestriels, annuels et du rapport de gestion • Concept cadre pour la gestion des risques et des contrôles (politique de risque et principes de gestion des risques) • Planification des fonds propres
Quadriennale		<ul style="list-style-type: none"> • Politique de crédits • Politique de rémunération • Politique de sécurité du système d'information • Politique de gestion de crise
Selon le besoin	<ul style="list-style-type: none"> • Diverses tâches 	<ul style="list-style-type: none"> • Charte d'entreprise • Code de conduite • Charte du Conseil d'administration • Politique de Business Continuity Management • Politique des Ressources humains • Diverses tâches

Devoir d'information et de récusation

Les membres du Conseil d'administration informent le Conseil d'administration de tout mandat d'administrateur, de dirigeant ou de cadre qu'ils assument ou envisagent d'assumer dans une autre société. De même, ils informent le Conseil d'administration, aussitôt que le cas se présente, des relations d'affaires qu'ils entretiennent avec des personnes physiques ou morales en rapport avec la Banque, lorsque celles-ci sont étroitement liées avec des dossiers traités. Au surplus, les membres du Conseil d'administration ne peuvent pas exercer d'activité opérationnelle dans des entreprises fournissant des prestations de service importantes pour la Banque.

Les membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et les collaborateurs s'abstiennent de participer aux délibérations et aux décisions qui, directement ou indirectement, les concernent personnellement ou un de leurs proches (personne morale comprise).

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle sur la Direction générale en s'appuyant notamment sur le Comité d'audit, sur la société d'audit et sur l'Audit interne qui est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque.

Le suivi et le contrôle des opérations de la Direction générale se font par le biais d'informations régulières. La Direction générale informe le Conseil d'administration des affaires courantes importantes ou d'intérêt général. Toutes les opérations traitées par la Direction générale sont transmises au Conseil d'administration sous forme de procès-verbal des séances de Direction générale.

Flux et fréquence d'information au Conseil d'administration

De manière à ce que le Conseil d'administration puisse exercer les tâches de surveillance qui lui reviennent, la Direction générale lui présente et lui commente de manière appropriée les informations pertinentes et requises selon le tableau de la page 64.

Plus précisément, la Direction générale informe adéquatement le Conseil d'administration de la situation générale dans les domaines d'activité de la Banque, de l'évolution des résultats et des litiges ainsi que des créances compromises ou douteuses et des décisions d'amortissements.

Les objets et la fréquence des informations soumises pour information et/ou pour décision au Conseil d'administration

sont planifiés dans le détail, selon un rythme spécifique pour chaque type d'information et de décision.

S'agissant des activités de crédit (*core business*) de la Banque, la Direction générale remet en plus, semestriellement, au Conseil d'administration la liste des dépassements de comptes importants ainsi que, trimestriellement, le relevé de tous les gros risques constatés (position risque atteignant ou dépassant les 10% des fonds propres pris en compte) selon le formulaire d'annonce établi par la FINMA.

Dans le cadre de la gestion de l'image de la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration prend connaissance régulièrement de la politique de communication d'entreprise de la BCVs, des actions menées et des résultats obtenus. Une analyse tant qualitative que quantitative est portée trimestriellement à sa connaissance. Cette approche s'inscrit également dans le processus global de la gestion des risques de réputation.

Audit interne

L'Audit interne, indépendant de la Direction générale, est subordonné directement au Conseil d'administration. Disposant d'un droit d'examen illimité à l'intérieur de la Banque, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité bancaire. Le Responsable ainsi que les collaborateurs de l'Audit interne sont nommés par le Conseil d'administration. Annuellement, ce dernier approuve, sur préavis du Comité d'audit, le programme d'audit annuel établi par le Responsable de l'Audit interne. Il reçoit les rapports de l'Audit interne accompagnés des prises de position de la Direction générale et les discute dans le cadre de ses séances. L'Audit interne, qui remplit les critères de qualité professionnelle de l'ASAI (Association suisse d'audit interne), collabore avec le Réviseur bancaire dans le cadre de sa mission.

Organisation interne de la Direction générale

La Direction générale peut, dans le respect des prescriptions la concernant, déléguer ses tâches et compétences. Dans ce contexte, le fonctionnement de base de la Direction générale est renforcé par des comités chargés, au nom de la Direction générale, de préparer et d'exécuter certaines décisions, d'exercer des compétences ou des contrôles importants (voir page 69).

Conduite, gestion et contrôle des risques

L'orientation stratégique en matière de risque et la gestion des risques sont décrites à l'annexe 3 «Gestion des risques» des comptes annuels (voir pages 97 et suivantes).



Alexandre Délétroz,
stagiaire bancaire,
passionné de fitness.



La charte d'entreprise de la BCVs

Mission

Nous sommes un partenaire solide, responsable et compétent et offrons les prestations d'une banque universelle, proche et moderne, principalement sur le marché valaisan ou en lien avec le Valais.

Vision

Nous voulons être l'entreprise de référence en Valais.

Valeurs

Éthique, professionnalisme, flexibilité et agilité, proximité, innovation et durabilité, communication de qualité, égalité des chances entre femmes et hommes



Direction générale

au 31.12.2019



Pascal Perruchoud

Président de la Direction générale

Christian Donzé

Directeur général, responsable de la division finances & crédits

Daniel Rossi

Directeur général, responsable de la division services

Oliver Schnyder

Directeur général, responsable de la division marché

Nicolas Debons

Directeur général, responsable de la division gestion de patrimoine

Comités permanents de la Direction générale

Représentation de la Direction générale au sein des Comités

Missions principales

Comité Risques

Pascal Perruchoud (Président)
Daniel Rossi
Christian Donzé

- Assure notamment la cohérence avec les objectifs au niveau de la gestion des risques
- Examine le concept-cadre de gestion des risques

Comité crédits*

Pascal Perruchoud (Président)
Nicolas Debons
Christian Donzé
Daniel Rossi
Oliver Schnyder

- Décide de l'octroi des crédits de la compétence de la Direction générale, conformément au tableau des compétences.

Comité ALCO (Asset and Liability Committee)

Christian Donzé (Président)
Nicolas Debons
Oliver Schnyder

- Elabore notamment les propositions de décision à l'intention de la Direction générale concernant la gestion/couverture des risques de taux, de structure du bilan/compte de résultat et des liquidités.

Comité de placement Nostro*

Nicolas Debons (Président)

- Définit notamment les directives de gestion des portefeuilles Nostro (négoce et immobilisations financières), dans le cadre des limites déterminées par la Direction générale et le Conseil d'administration.

Comité Risques opérationnels

Daniel Rossi (Président)

- Assure notamment le relais avec la Direction générale pour l'adéquation de la description des processus et l'application des principes de surveillance des risques opérationnels.

Comité Digital

Pascal Perruchoud (Président)
Nicolas Debons
Christian Donzé
Daniel Rossi
Oliver Schnyder

- Traite de la stratégie, de la transformation et du développement digital, notamment sous l'angle des nouveaux besoins des clients et de l'évolution des outils de traitement et de valorisation des données.

Comité Marchés

Oliver Schnyder (Président)
Nicolas Debons

- Procède au suivi de la performance de l'activité clientèle dans le contexte concurrentiel et mesure des actions marketing.

Comité Stratégique d'Investissement *

Nicolas Debons (Président)

- Décide du positionnement stratégique et tactique de la banque en matière de politique d'investissement pour sa clientèle sous relation gestion discrétionnaire et conseil.

*Avec compétences déléguées

Membres de la Direction générale

Prénom Nom	Pascal PERRUCHOUD 11 mars 1958	Nicolas DEBONS 22 août 1964
Fonction	Président de la Direction générale	Directeur général
Nationalité	Suisse	Suisse
Formation	Licence HEC de l'Université de Lausanne ; licence en droit de l'Université de Genève ; brevet d'avocat ; International Banking Course, New York	Licence ès sciences commerciales et industrielles de l'Université de Genève, mention : gestion d'entreprise, option finance
Parcours professionnel	Différentes fonctions de cadre dans le domaine juridique et des crédits auprès d'une banque valaisanne ; responsable successivement du service juridique, des départements crédits administration et crédits clientèle de la BCVs, ensuite membre de la Direction générale de la BCVs, responsable de la division valorisation puis de la division clientèle	Formation financière auprès d'une grande banque helvétique à Londres et Genève ; différentes fonctions de cadre et directoriales dans les domaines de la Bourse, des marchés financiers, de la gestion de fortune, des institutionnels et du conseil à la clientèle
Activité actuelle	Président de la Direction générale	Directeur général, responsable de la division gestion de patrimoine
Entrée en fonction	1 ^{er} janvier 1998 en tant que membre de la Direction générale ; 23 mai 2012 en tant que Président de la Direction générale	1 ^{er} septembre 2010

Il n'existe aucun contrat de management entre la Banque et des sociétés extérieures.

Christian DONZÉ 25 septembre 1963	Daniel ROSSI 4 juin 1964	Oliver SCHNYDER 13 juin 1975
Directeur général	Directeur général	Directeur général
Suisse	Suisse	Suisse
Licence en sciences économiques de l'Université de St-Gall ; U.S. CPA, expert-comptable américain	Master of Science de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) en Informatique ; Bachelor of Science, HES-SO, en génie électrique	Docteur en droit de l'Université de Berne ; brevet d'avocat
Différentes fonctions dans les domaines de l'audit, de la gestion des risques, des finances, de la gestion de fortune et de la banque d'investissement, en Suisse et à l'étranger ; conduite de réseaux bancaires à l'échelle internationale ; différentes fonctions de cadre et de direction auprès d'une grande banque suisse, d'une banque privée ainsi que d'une grande banque étrangère	Différentes fonctions de cadre et de direction dans les domaines bancaires (banquiers privés), informatiques et des services ; Directeur et responsable département IT de la BCVs	Collaborateur d'une étude d'avocat-notaire à Brigue ; fonction de cadre auprès d'une grande banque helvétique pour la région Bern-Mittelland ; direction d'associations économiques et politiques et partenaire d'une étude d'avocats à Berne
Directeur général, responsable de la division finances & crédits	Directeur général, responsable de la division services	Directeur général, responsable de la division marché
1 ^{er} juin 2014	1 ^{er} avril 2014	1 ^{er} août 2014

Autres activités et groupements d'intérêts

Membres de la Direction générale	Pascal PERRUCHOUD	Nicolas DEBONS
Fonctions au sein d'organes de direction et de surveillance d'entreprises	<p>Président du Conseil de fondation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion <p>Vice-président du Conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements Fonciers SA, Lausanne <p>Membre du Conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> • Union des Banques Cantonales Suisses 	
Fonctions permanentes de direction ou de conseil au sein de groupes d'intérêts	<p>Président du Conseil de fondation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fondation du 100^e de la Banque Cantonale du Valais, Sion • Fonds valaisan de cautionnement, Sion <p>Président du comité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Association Valaisanne des Banques, Sion <p>Membre du comité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Union Commerciale Valaisanne (UCOVA), Sion • Espace Création, Sion • Chambre Immobilière du Valais (CIV), Sion <p>Membre du Conseil de fondation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fondation Groupe Mutuel, Martigny 	<p>Vice-président du Conseil de fondation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fondation Epargne 3 de la Banque Cantonale du Valais, Sion • Fondation Libre passage de la Banque Cantonale du Valais, Sion <p>Membre du Comité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Association Valaisanne des Banques, Sion <p>Représentant hors conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe Mutuel Prévoyance - GMP, Martigny
Mandats politiques		

Christian DONZÉ

Daniel ROSSI

Oliver SCHNYDER

**Membre du Conseil
d'administration**

- Madon SA, Sion
- Immobilien Rathaus AG, Sion

Membre du Conseil d'administration

- Centre de Cautionnement et de Financement SA, Sion

Vice-président du Conseil de fondation

- Fondation du 100^e de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Membre du Conseil de fondation

- Fonds valaisan de cautionnement, Sion
 - Fondation «Freude herrscht», Berne
 - Musikdorf, Ernen
-
-



Direction élargie et audit interne

Directeurs
au 31.12.2019



Jean-Yves Pannatier
Directeur,
responsable région
Sion

Thierry Cornut
Directeur,
responsable région
Monthey

Mario Kalbermatter
Directeur,
responsable région
Haut-Valais



Claude Moret
Directeur,
responsable région
Martigny

Philippe de Preux
Directeur,
responsable région
Sierre

Stéphane Jean
Directeur,
responsable département
institutionnel & conseil patrimonial

Fabrice Constantin
Directeur,
responsable département
asset management



Direction élargie et audit interne

Directeurs adjoints
au 31.12.2019



Philippe Métrailler

Directeur adjoint,
responsable département
prestations



Raphaël Balet

Directeur adjoint,
responsable département
legal & compliance



Eliane Gaspoz

Directrice adjointe,
responsable département
ressources humaines



Audit
interne
au 31.12.2019



Claude-Alain Karlen
Directeur adjoint,
responsable département
risk management



Etienne Mariéthoz
Directeur adjoint,
responsable département
Evolutions & IT



Yves Roh
Responsable
de l'audit interne

Rémunérations, participations et prêts

De manière générale, le système de rémunération en vigueur au sein de la BCVs vise à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaboratrices et des collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

Le Conseil d'administration fixe dans la «Politique de Rémunération» les principes du système de rémunération applicable au sein de la Banque.

Principes

Conseil d'administration

La rémunération du Conseil d'administration tient compte du temps consacré (séances plénières, comités et commissions) et se réfère à un benchmark annuel de Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables, cotées en bourse.

Une rémunération variable est versée au Conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs globaux de la Banque.

Direction générale

La politique salariale réservée aux membres de la Direction générale doit assurer que les compétences et expériences nécessaires sont réunies et que les membres sont motivés et attachés à l'entreprise à long terme.

La BCVs entend offrir des rémunérations concurrentielles, comparables à celles des Banques Cantonales; un groupe de Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables est utilisé comme benchmark.

La rémunération individuelle du Président de la Direction générale et de chacun des membres de la Direction générale est alignée sur la rémunération moyenne des Présidents de la Direction générale, respectivement des membres de la Direction générale des banques faisant partie du groupe de référence (benchmark) choisi par le Conseil d'administration de la Banque. La rémunération est revue annuellement et décidée sur la base de l'atteinte des objectifs.

Ainsi, la détermination de la rémunération variable est réalisée sur la base de la performance individuelle des membres de la Direction générale et en fonction de la marche des affaires de la Banque.

La rémunération variable se détermine par un modèle basé sur l'atteinte d'objectifs globaux comprenant: la composante «performance» mesurée par l'évolution des revenus et du résultat opérationnel, la composante «efficacité» évaluée par l'évolution du ratio «Cost/Income», et la composante «risques» appréciée par l'évolution du ratio relatif aux fonds propres de base (Tier 1) et des variations des corrections de valeur et provisions.

Cadres et collaborateurs

Le salaire de base fixe est déterminé pour chaque collaboratrice et collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. L'évolution du salaire de base fixe, dans le cadre du niveau du poste, dépend de l'appréciation annuelle des prestations et de l'expérience.

La prime à la performance individuelle se fonde sur le système de management par objectifs. En début d'année, les objectifs individuels (quantitatifs, qualitatifs, comportementaux et formation) sont définis pour chaque collaboratrice et collaborateur et formalisés sur le formulaire d'appréciation annuelle des prestations.

L'année suivante, les objectifs annuels, d'une part, et les activités courantes, les tâches de conduite et les critères requis pour la fonction, d'autre part, sont évalués.

L'ensemble de ces critères, pondérés différemment selon les fonctions, sont pris en compte dans le calcul des propositions de performance individuelle.

Éléments

Conseil d'administration

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration est détaillée à l'annexe 9.22 des comptes annuels. Elle se compose d'honoraires fixes et variables ainsi que de prestations de départ.

Une rémunération variable est également versée sous forme d'actions BCVs bloquées au minimum pour une période de deux ans. La rémunération variable des membres du Conseil d'administration a représenté 17% de la rémunération nette totale (sans les contributions de l'employeur aux charges sociales et sans les prestations de départ).

Direction générale, cadres et collaborateurs

Les rémunérations sont constituées d'un salaire de base fixe et d'une rémunération variable individuelle.

La rémunération versée aux membres de la Direction générale figure à l'annexe 9.22 des comptes annuels. Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable représentant 42% de la rémunération nette totale (sans les contributions de l'employeur et de l'employé aux charges sociales et de prévoyance). La part variable est payée au maximum pour 80% en espèces immédiatement et entre 20 et 40% sous forme d'actions bloquées pour une période minimale de trois ans. Le cours de bourse déterminant correspond au cours de clôture de l'année sous revue moins le dividende.

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVs est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les cadres (y compris les membres de la Direction générale) et les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir respectivement 120 et 60 actions à un cours préférentiel fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

S'agissant des frais de représentation, les membres de la Direction générale, ainsi que les cadres en contact avec la clientèle sont défrayés par le biais d'un forfait adapté aux dépenses présumées.

Les membres de la Direction générale, les directeurs, les directeurs adjoints et le Responsable de l'audit interne sont au bénéfice d'un plan de prévoyance sur-obligatoire financé par la Banque selon l'annexe 9.13 des comptes annuels.

Indemnités de départ

Il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. Une prestation de départ (fin de mandat des membres du Conseil d'administration et départ à la retraite pour les membres de la Direction générale) pour services rendus sous forme de 30 actions par année d'activité en qualité d'organe est accordée.

Compétences et processus de fixation

Conseil d'administration

Conformément au Règlement d'organisation et de gestion de la Banque, le Conseil d'administration fixe la rémunération (fixe et variable) due à ses membres.

Direction générale

Conformément au Règlement d'organisation et de gestion de la Banque et à la Politique de rémunération, le Conseil d'administration fixe la rémunération de la Direction générale. Dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels, le Conseil d'administration fixe le montant global des rémunérations versées à la Direction générale.

La Commission de rémunération et de nomination fixe et évalue les objectifs et définit les rémunérations individuelles et en informe le Conseil d'administration pour décision.

Cadres et collaborateurs

Dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels, le Conseil d'administration fixe le montant global dévolu à la rémunération du personnel. La Direction générale définit les critères généraux de répartition. Sur la base des propositions calculées de manière centralisée selon des critères préalablement définis, les responsables de conduite, en collaboration avec leurs supérieurs hiérarchiques, valident les rémunérations.

Droits de participation des actionnaires

Limitation et représentation des droits de vote

Limitation des droits de vote

Aucune disposition n'existe en la matière.

Règles statutaires concernant la participation à l'Assemblée générale

Selon l'article 19 des statuts, les personnes qui entendent assister à l'Assemblée générale doivent justifier de leur qualité d'actionnaires ou de leurs pouvoirs de représentation.

Quorums statutaires

Selon l'article 20 des statuts, l'Assemblée générale délibère valablement lorsqu'au moins la moitié de toutes les actions est représentée. Si ce n'est pas le cas, une nouvelle Assemblée doit être réunie dans les trente jours; celle-ci peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des actions représentées.

Selon l'article 21 al. 1 des statuts, toutes les décisions se prennent à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées au premier tour, puis à la majorité relative au deuxième tour, y compris les décisions prévues à l'article 704 du Code des obligations.

Convocation à l'Assemblée générale

La convocation à l'Assemblée générale est régie, conformément à la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, par les règles statutaires suivantes :

Article 15 des statuts – Convocation ordinaire

¹ L'Assemblée générale ordinaire est convoquée par le Conseil d'administration.

² L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social de la Banque ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

Article 16 des statuts – Convocation extraordinaire

¹ Une Assemblée générale extraordinaire a lieu lorsque le Conseil d'administration le décide ou lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble dix pour-cent au moins du capital-actions en font la demande, par écrit, en indiquant le but visé.

² Le réviseur selon le Code des obligations peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire, si les circonstances l'exigent.

Inscriptions à l'ordre du jour

Article 17 des statuts – Ordre du jour

³ Au moins quinze jours avant l'Assemblée générale, des actionnaires, qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs, peuvent requérir, par écrit, l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, en indiquant les objets de discussion et les propositions; ces derniers seront communiqués aux actionnaires en début de séance.

Inscriptions au registre des actions

Article 12 des statuts – Registre des actions

La Banque tient un registre des actions nominatives.

Prises de contrôle et mesures de défense

Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire «*d'opting out*» ou «*d'opting up*» fondée sur les articles 125 al. 3 et 4 et 135 al. 1 LIMF.

Clause relative aux prises de contrôle

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans les accords et les programmes élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale.

Organe de révision

Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale du 17 avril 2019 a nommé comme Organe de révision selon le Code des obligations PricewaterhouseCoopers SA. Le Conseil d'administration a également désigné PricewaterhouseCoopers SA comme société d'audit au sens de la LFINMA et de la LB pour l'exercice 2019.

Omar Grossi, expert-réviseur agréé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), assume la fonction de réviseur responsable, depuis l'exercice 2016.

En conformité avec l'article 730a al. 2 CO, en matière de contrôle ordinaire, le réviseur responsable peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

Honoraires de la société d'audit pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel

Les honoraires de la société d'audit pour l'exercice 2019 s'élèvent à CHF 453'310,20.

Honoraires de la société d'audit pour d'autres prestations de service

Les honoraires additionnels à charge de l'exercice 2019 s'élèvent à CHF 55'447,65.

Instruments d'information sur la société d'audit

La société d'audit établit à l'intention du Conseil d'administration, pour chaque exercice, un rapport détaillé contenant des constatations relatives à l'établissement des comptes, au système de contrôle interne ainsi qu'à l'exécution et au résultat du contrôle. Le Conseil d'administration évalue chaque année les qualifications, l'indépendance ainsi que les prestations de la société d'audit. Il approuve les honoraires relatifs aux mandats de la société d'audit. Le Comité d'audit qui rapporte au Conseil d'administration assure la surveillance et l'évaluation de l'efficacité de la société d'audit. Ce Comité s'entretient avec le réviseur responsable sur l'état du système de contrôle interne et son adéquation avec le profil de risque de la Banque. La société d'audit a accès en tout temps au Comité d'audit. Durant l'exercice 2019, la société d'audit a pris part à sept réunions du Comité d'Audit sur les huit qui ont eu lieu. Elle n'a participé à aucune séance du Conseil d'administration.

Politique d'information

La Banque Cantonale du Valais applique une politique d'information transparente à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public. Le rapport de gestion, la conférence de presse des résultats annuels ainsi que le communiqué de presse des résultats semestriels constituent les canaux d'information centraux.

Une rencontre a réuni le Conseiller d'État du canton du Valais, chef du Département des finances et de l'énergie et les présidents du Conseil d'administration et de la Direction générale. Une rencontre a eu lieu entre le Conseil d'État, les membres du Conseil d'administration représentant l'actionnaire majoritaire et le Président de la Direction générale.

Les faits d'actualité font l'objet de communiqués de presse. De plus, la Banque Cantonale du Valais utilise différents autres moyens pour informer de manière adéquate et spécifique ses différents partenaires : actionnaires, public, personnel, communauté financière, clients, etc.

En sa qualité de société anonyme cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), la BCV est également soumise à la Directive concernant la publicité événementielle. Cette directive définit le devoir d'information des sociétés cotées dans le cadre des faits susceptibles d'influencer les cours ; elle a pour but de garantir que le public sera informé de manière véridique, claire et complète sur les événements importants survenus dans la sphère d'activité de ces sociétés.

En conformité avec ces prescriptions, la BCV fonde sa politique d'information sur le principe de l'égalité de traitement des destinataires de l'information. Elle s'attache ainsi scrupuleusement à diffuser l'information selon ce principe afin de garantir à tous les participants au marché la prise de connaissance des faits susceptibles d'influencer le cours de son action dans les mêmes conditions.

Dans ce contexte, la Banque offre, sur son site internet (www.bcvs.ch/www.wkb.ch), à toute personne intéressée, la possibilité de s'inscrire sur une liste « mailing » pour recevoir gratuitement et à temps des informations sur les faits susceptibles d'influencer les cours. Cette *Newsletter* électronique donne également la possibilité à la Banque de diffuser des informations générales sur son activité et la marche de ses affaires.

Publications

Rapport de gestion

Dans son rapport de gestion, la Banque donne aussi le compte rendu de la concrétisation de la mission que le législateur lui a assignée. Le rapport de gestion est mis à disposition des actionnaires dans tous les points de vente de la Banque ainsi que lors de l'Assemblée générale. Sur demande, ce document est adressé par courrier. Il peut également être consulté sur le site internet www.bcvs.ch/ www.wkb.ch.

Lettres aux actionnaires

Au minimum deux lettres aux actionnaires sont publiées par exercice : au mois de mars/avril, à l'occasion de la publication des comptes annuels et au mois de juillet/août, en relation avec les résultats semestriels. En fonction des circonstances, des éditions supplémentaires sont publiées. En plus d'une mise à disposition dans ses points de vente, la Banque adresse de manière personnalisée cette lettre à tous les actionnaires dont les actions sont déposées dans un dossier-titres BCVs.

Manifestations

Assemblée générale

Selon l'article 17 des statuts, la convocation et l'ordre du jour à l'Assemblée générale sont publiés vingt jours au moins avant le jour de la réunion, dans le Bulletin officiel du Canton du Valais et dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). Cette convocation est également diffusée dans quelques quotidiens et journaux locaux du Valais. En outre, tous les actionnaires enregistrés y sont convoqués par courrier personnel.

Rendez-vous des actionnaires

Annuellement, en automne, deux rencontres régionales d'actionnaires sont organisées dans le Haut-Valais et le Valais romand. C'est l'occasion pour les membres des organes de la Banque d'évoquer les aspects stratégiques, de commenter les résultats semestriels et d'aborder les perspectives annuelles.

Site Internet

(www.bcvs.ch//www.wkb.ch)

La rubrique «gouvernance d'entreprise» du site de la Banque met à disposition des actionnaires différentes informations : communiqués de presse, résultats annuels/semestriels, manifestations ou encore Loi et statuts. En outre, les actionnaires ont également la possibilité de commander les publications de la Banque et de s'y abonner, de même qu'à la *Newsletter*.

Adresse de contact

Relations avec les investisseurs et la presse :

Lysiane Tissières

Responsable Communication

Téléphone +41 (58) 324 60 31

Courriel presse@bcvs.ch

AGENDA

22 juillet 2020

Publication des résultats semestriels 2020

24 février 2021

Publication des résultats annuels 2020

31 mars 2021

Publication du rapport de gestion 2020

21 avril 2021

Assemblée générale ordinaire
à la salle polyvalente de Conthey



Léo Vanay,
apprenti employé
de commerce,
passionné de tennis





Rapport financier

Bilan	88
Compte de résultat	89
Tableau des flux de trésorerie	90
Etat des capitaux propres	91
Annexe aux comptes annuels 2019	92
Propositions du Conseil d'administration	121
Rapport de l'organe de révision	122
Indications liées aux fonds propres et à la liquidité	126



Evolution du bilan

La somme au bilan progresse de 2.8% durant l'exercice 2019, soit CHF 445,9 millions, pour atteindre CHF 16,568 milliards.

Actif

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités et du respect de l'Ordonnance sur les liquidités des banques (*OLiq*), la BCVs a continué de privilégier les placements auprès de la Banque Nationale Suisse (BNS). Le poste *liquidités* atteint CHF 2,632 milliards.

Les *avances à la clientèle* en hausse de 1.2% à CHF 12,422 milliards démontrent la volonté de la Banque de remplir sa mission de soutien à l'économie et aux entreprises valaisannes. Cette évolution est principalement due aux *créances hypothécaires* qui enregistrent une croissance de CHF 426,2 millions (+4.3%) à CHF 10,349 milliards. Les *créances sur la clientèle* sont en diminution de CHF 284,8 millions (-12.1%), pour atteindre CHF 2,073 milliards.

Les *immobilisations financières* comprennent les titres acquis à des fins de placement ainsi que les immeubles destinés à la vente. Ce poste augmente de CHF 7,1 millions (+2%), pour atteindre CHF 358,5 millions.

Les *immobilisations corporelles*, essentiellement constituées des immeubles à usage de la Banque, se chiffrent à CHF 110,2 millions, en augmentation de 1.7%. Des investissements nets de CHF 12,6 millions, notamment dans les développements informatiques et dans la transformation digitale, ainsi que des amortissements pour CHF 10,7 millions ont été comptabilisés dans cette rubrique.

Passif

Les fonds de la clientèle s'établissent à CHF 9,657 milliards, en baisse de CHF 201,4 millions (-2%).

Dans le cadre de la gestion du bilan, la BCVs a continué sa politique de refinancement à long terme par le biais d'émission d'emprunts obligataires et d'emprunts auprès des centrales d'émission de lettres de gage à des conditions favorables. Les *emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage* ont progressé de

CHF 286 millions (+9.5%) pour se fixer à CHF 3,293 milliards.

Les *provisions* se montent désormais à CHF 3,8 millions. Les capitaux propres se composent, notamment, du *capital social* de CHF 158 millions, des *réserves pour risques bancaires généraux*, en progression de CHF 35 millions (+6.6%) à CHF 564,4 millions, de la *réserve légale issue du capital* de CHF 145,3 millions et de la *réserve légale issue du bénéfice* pour CHF 491,3 millions. Les capitaux propres de base s'élèvent à CHF 1,365 milliard à fin 2019, en augmentation de CHF 48,9 millions et démontrent la solidité financière de la BCVs.

Compte de résultat

Malgré le contexte difficile des taux d'intérêt négatifs persistants, le *résultat brut des opérations d'intérêts* augmente de CHF 1,9 million (+1.2%) par rapport à l'année 2018 pour atteindre CHF 162,7 millions. Après la prise en compte de la variation des corrections de valeur pour risque de défaillance, le *résultat net des opérations d'intérêts* se monte à CHF 163,7 millions (-1.2%).

Le *résultat des opérations de commissions et des prestations de service*, en progression de 4.3% (+CHF 1,7 million) s'établit à CHF 41,7 millions et reflète ainsi la très bonne tenue des marchés.

Dans une perspective de durabilité qui fait partie de ses priorités stratégiques, la BCVs a intégré à fin 2019 une approche ESG (Environnement, relations Sociales et Gouvernance) dans ses propositions d'investissement.

Le *résultat des opérations de négoce*, composé principalement des produits d'opérations sur devises, s'élève à CHF 27,4 millions (+1.8%).

Les *autres résultats ordinaires* se montent à CHF 6,3 millions.

Les *charges du personnel* s'élèvent à CHF 76,2 millions, en augmentation de CHF 1,3 million. Les *autres charges d'exploitation*, notamment impactées par la modernisation des infrastructures, se montent à CHF 37,0 millions, en légère hausse de CHF 0,4 million.

Le ratio coûts/revenus de 47.3% maintient la BCVs parmi les banques les plus efficaces de Suisse.

Les *corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles* se montent à CHF 10,7 millions, en augmentation de CHF 0,9 million (+9.6%).

Le résultat opérationnel, critère déterminant pour évaluer la performance d'une banque, est en progression de CHF 2,4 millions (+2.1%) à CHF 118,4 millions.

Le bénéfice net, en hausse de CHF 0,2 million (+0.3%) atteint CHF 67,3 millions.

La BCVs entend poursuivre sa stratégie de renforcement des fonds propres. Les bons résultats 2019 devraient lui permettre d'augmenter ses fonds propres de base à hauteur de CHF 48,9 millions, à CHF 1,365 milliard, après répartition du bénéfice. Le ratio CET1 (Common Equity Tier 1 ou fonds propres de base durs) de 18.3% au 31 décembre 2019 témoigne de la solide assise financière de la BCVs et dépasse largement l'objectif de fonds propres réglementaires fixé par le régulateur.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 22 avril 2020 le paiement d'un dividende de CHF 3,35 par action, similaire à celui de 2018.

Cet exercice permettra le versement d'un montant de CHF 57,3 millions aux collectivités publiques sous forme de dividendes, d'impôts et de rémunération de la garantie.

L'incertitude sur les marchés financiers ainsi que les taux d'intérêts négatifs devraient continuer d'influencer le développement des affaires. Cependant, grâce à sa forte présence dans le marché et à sa grande capacité d'adaptation, la BCVs prévoit des résultats dans la continuité des années précédentes.

Bilan en francs

Actifs	Annexes	31.12.2019	31.12.2018
• Liquidités		2'631'938'409,00	2'371'338'430,85
• Créances sur les banques		952'089'613,10	897'198'199,80
• Créances sur la clientèle	9.2	2'073'228'992,77	2'358'043'308,00
• Créances hypothécaires	9.2	10'349'083'716,44	9'922'894'752,26
• Opérations de négoce	9.3	268'144,20	127'132,90
• Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	9.4	3'743'486,56	15'867'693,81
• Immobilisations financières	9.5	358'491'223,50	351'396'023,90
• Comptes de régularisation		15'838'715,54	18'478'271,55
• Participations	9.6, 9.7	14'975'185,15	14'975'186,90
• Immobilisations corporelles	9.8	110'187'783,94	108'305'437,19
• Autres actifs	9.10	57'786'108,54	63'104'889,95
Total des actifs		16'567'631'378,74	16'121'729'327,11

Total des créances subordonnées	0,00	0,00
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance	0,00	0,00

Passifs	Annexes	31.12.2019	31.12.2018
• Engagements envers les banques		1'793'674'581,46	1'726'309'284,23
• Engagements résultant d'opérations de financement de titres	9.1	251'160'000,00	0,00
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle		9'620'380'807,35	9'824'186'011,47
• Engagements résultant d'opérations de négoce	9.3	70'605,30	0,00
• Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	9.4	92'424'759,18	91'191'107,24
• Obligations de caisse		36'477'000,00	34'103'000,00
• Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	9.15	3'293'000'000,00	3'007'000'000,00
• Comptes de régularisation		55'298'832,94	50'385'896,00
• Autres passifs	9.10	3'465'239,96	6'771'597,05
• Provisions	9.16	3'790'799,55	12'764'494,33
• Réserves pour risques bancaires généraux	9.16	564'400'287,15	529'400'287,15
• Capital social	9.17, 9.20	158'000'000,00	158'000'000,00
• Réserve légale issue du capital		145'319'000,00	145'319'000,00
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		3'167'881,32	3'167'881,32
• Réserve légale issue du bénéfice		491'271'267,80	476'666'493,41
• Propres parts du capital (poste négatif)	9.21	-8'413'270,15	-7'518'608,86
• Bénéfice reporté		20'765,09	74'032,07
• Bénéfice (résultat de la période)		67'290'703,11	67'076'733,02
Total des passifs		16'567'631'378,74	16'121'729'327,11

Total des engagements subordonnés	0,00	0,00
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance	0,00	0,00

Opérations hors bilan	Annexes	31.12.2019	31.12.2018
Engagements conditionnels	9.2, 10.1	50'491'437,66	43'254'616,96
Engagements irrévocables	9.2	562'311'740,63	492'610'106,05
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	9.2	37'821'400,00	37'821'400,00

Compte de résultat en francs

	Annexes	2019	2018
Résultat des opérations d'intérêts			
• Produit des intérêts et des escomptes	11.2	183'519'131,79	184'602'558,62
• Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		1'124'594,80	1'549'907,46
• Charges d'intérêts	11.2	-21'925'321,78	-25'332'093,16
Résultat brut des opérations d'intérêts		162'718'404,81	160'820'372,92
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	9.16	992'156,58	4'961'677,45
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts		163'710'561,39	165'782'050,37
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service			
• Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		30'506'253,72	29'416'431,51
• Produit des commissions sur les opérations de crédit		1'687'954,25	1'606'733,38
• Produit des commissions sur les autres prestations de service		14'317'243,19	13'785'369,70
• Charges de commissions		-4'804'499,91	-4'809'568,11
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		41'706'951,25	39'998'966,48
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	11.1	27'370'731,09	26'875'540,25
Autres résultats ordinaires			
• Résultat des aliénations d'immobilisations financières		3'047'711,00	6'261'500,90
• Produit des participations		2'784'919,80	3'750'224,80
• Résultat des immeubles		773'697,82	874'061,84
• Autres produits ordinaires		488'903,90	0,00
• Autres charges ordinaires		-754'838,20	-1'303'704,35
Sous-total Autres résultats ordinaires		6'340'394,32	9'582'083,19
Charges d'exploitation			
• Charges de personnel	11.3	-76'230'326,15	-74'933'339,05
• Autres charges d'exploitation	11.4	-36'965'397,74	-36'524'754,55
- dont rémunération de la garantie de l'Etat		-4'201'911,00	-4'014'500,00
Sous-total Charges d'exploitation		-113'195'723,89	-111'458'093,60
• Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	9.6, 9.8, 9.9	-10'723'895,69	-9'784'685,45
• Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	9.16	3'198'856,23	-4'984'810,55
Résultat opérationnel		118'407'874,70	116'011'050,69
• Produits extraordinaires	11.5	0,00	2'318'773,28
• Charges extraordinaires	11.5	-50'450,94	-10'264,00
• Variations des réserves pour risques bancaires généraux	9.16, 11.5	-35'000'000,00	-35'000'000,00
• Impôts	11.8	-16'066'720,65	-16'242'826,95
Bénéfice (résultat de la période)		67'290'703,11	67'076'733,02
Répartition du bénéfice			
• Bénéfice de l'exercice	12.1	67'290'703,11	67'076'733,02
• Bénéfice reporté		20'765,09	74'032,07
Bénéfice résultant du bilan		67'311'468,20	67'150'765,09
• Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		14'300'000,00	14'200'000,00
• Distribution au moyen du bénéfice au bilan			
- sur les actions nominatives		52'930'000,00	52'930'000,00
Report à nouveau		81'468,20	20'765,09

Présentation du tableau des flux de trésorerie en milliers de francs

Flux de fonds du résultat opérationnel (Financement interne)

	2019			2018		
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Solde	Sources de fonds	Emplois de fonds	Solde
• Résultat de la période	67'291			67'077		
• Variation des réserves pour risques bancaires généraux	35'000			35'000		
• Corrections de valeurs sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	10'723			9'783		
• Provisions et autres corrections de valeur	1'578	10'551		6'140	1'690	
• Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	13'919	16'371		16'200	19'236	
• Délimitations actives	2'640			4'116		
• Délimitations passives	4'912			2'476		
• Dividende de l'exercice précédent		52'930			49'770	
Solde	136'063	79'852	56'211	140'792	70'696	70'096

Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres

• Capital-social						
• Ecritures par les réserves	405			99	164	
• Prélèvement sur la réserve légale issue du capital						
• Modification des propres titres de participation	11'216	12'110		10'797	17'328	
Solde	11'621	12'110	-489	10'896	17'492	-6'596

Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles

• Participations						
• Immeubles		4'887		348	7'269	
• Autres immobilisations corporelles		7'719			6'985	
• Valeurs immatérielles						
Solde	0	12'606	-12'606	348	14'254	-13'906

Flux de fonds de l'activité bancaire

Opérations à moyen et long terme (> 1 an)

• Engagements envers les banques				3'000		
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle	11'664			5'000		
• Obligations de caisse	3'423				5'483	
• Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	286'000			122'000		
• Autres engagements		3'306			4'023	
• Créances sur les banques	65'000			30'000		
• Créances sur la clientèle	37'967			84'774		
• Créances hypothécaires		425'214			480'429	
• Immobilisations financières	10'383				76'312	
• Autres créances	5'319			16'200		

Opérations à court terme

• Engagements envers les banques	67'365			93'255		
• Engagements résultant d'opérations de financement de titres	251'160				20'000	
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle		215'469		316'407		
• Engagements résultant d'opérations de négoce	71					
• Obligations de caisse		1'049			1'540	
• Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	1'234				5'939	
• Créances sur les banques		119'891			57'884	
• Créances sur la clientèle	248'323				235'854	
• Opérations de négoce		141			52	
• Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	12'124			23'905		
• Immobilisations financières		17'479		14'968		

Etat de liquidités

• Liquidités		260'600		128'413		
Solde	1'000'033	1'043'149	-43'116	837'922	887'516	-49'594

Présentation de l'état des capitaux propres en milliers de francs

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice / perte reporté	Propres parts du capital (poste négatif)	Résultat de la période	TOTAL
Capitaux propres au début de la période de référence	158'000	145'319	476'666	529'400	74	-7'519	67'077	1'369'017
• Plan de participation des collaborateurs / inscription dans les réserves								0
• Augmentation / réduction du capital								0
• Autres apports / injections								0
• Acquisition de propres parts au capital						-12'110		-12'110
• Aliénation de propres parts au capital						11'216		11'216
• Bénéfice (perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital			126					126
• Dividendes et autres distributions			279				-52'930	-52'651
• Autres dotations / (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				35'000				35'000
• Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves			14'200		-53		-14'147	0
• Bénéfice / Perte (résultant de la période)							67'291	67'291
Capitaux propres à la fin de la période de référence	158'000	145'319	491'271	564'400	21	-8'413	67'291	1'417'889

Annexe aux comptes annuels 2019

1. Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Banque Cantonale du Valais est une société anonyme de droit public au sens de l'article 763 alinéa 1 du Code des obligations, instituée par la Loi sur la Banque Cantonale du Valais du 1^{er} octobre 1991. L'Etat du Valais garantit l'ensemble des engagements non subordonnés de la Banque. Sa raison sociale exacte est «Banque Cantonale du Valais», respectivement en allemand «Walliser Kantonalbank». Elle a son siège social à Sion et dispose également de six succursales régionales sises dans le Canton du Valais et inscrites au registre du commerce, soit à Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.

2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes au Code des obligations, à la Loi sur les Banques et à son Ordonnance ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomérats financiers définies par la circulaire 15/1 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA et du règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange.

Le bouclage individuel statutaire donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Banque.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes, au sens de l'art. 35 al. 1 OB.

Les chiffres des annexes ont été arrondis pour les besoins de la publication.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

Les postes présentés dans les positions du bilan sont évalués individuellement.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation est limitée aux cas suivants :

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie.
- Compensation de propres titres de dette et des obligations de caisse en portefeuille avec les positions passives correspondantes.
- Compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes.
- Compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.
- Compensation des valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés sur la base d'un contrat de netting avec la contrepartie concernée, reconnu et exécutable.
- Compensation des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance, affectant les opérations d'intérêts, avec les récupérations ainsi que les corrections et provisions libérées correspondantes.
- Compensation des provisions nouvellement constituées ainsi que des autres corrections de valeur et pertes avec les récupérations ainsi que les provisions et corrections de valeur libérées correspondantes.
- Compensation des gains et pertes de cours des opérations de négoce ainsi que des positions évaluées en application de l'option de la juste valeur.
- Compensation des adaptations de valeurs positives et négatives des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse.
- Compensation des charges et produits d'immeubles.
- Compensation du résultat de refinancement des opérations de négoce.
- Compensation des résultats des opérations de couverture avec les résultats correspondants des opérations couvertes.

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Opérations de financement de titres

Les opérations de financement de titres se réfèrent aux opérations de mise/prise en pension («REPO» / «reverse REPO»). Les opérations «REPO» sont inscrites au bilan comme dépôt en espèces avec mise en gage de titres. Les opérations «reverse REPO» sont traitées comme une créance couverte par des titres. Les échanges de liquidités sont inscrits au bilan à la valeur nominale. Les titres reçus et fournis ne sont inscrits au bilan ou décomptabilisés qu'après cession du pouvoir de disposition sur les titres transférés.

Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché, efficient au niveau du prix et liquide.

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur vraisemblablement réalisable de celle-ci. Le montant vraisemblablement réalisable de la couverture est la valeur de liquidation (valeur d'aliénation estimative, dont sont retranchés les coûts de détention et les charges de liquidation). Dans ces cas, la Banque examine toujours la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter.

La Banque ne procède pas à la constitution de corrections de valeurs forfaitaires ni à des corrections de valeurs pour risques latents de défaillance existant à la date d'évaluation. Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique du compte de résultat «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

La Banque évalue les crédits selon des ratings permettant de les catégoriser en 10 classes. Pour les créances appartenant aux classes 1 à 6, le service de la dette est assuré et les sûretés fournies par les clients sont adéquates. Les créances des classes 7 et 8 présentent un profil de risque supérieur. Aucune correction de valeur n'est constituée par la Banque sur ces créances. Dans la classe 9 figurent les créances en souffrance dont les paiements des intérêts sont en retard de plus de 90 jours et font l'objet de corrections de valeur pour les intérêts impayés. Les crédits de la classe 10 sont compromis et font l'objet de corrections de valeur individuelles en capital et intérêts.

S'agissant des crédits pour lesquels la Banque a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant, la méthode de comptabilisation des corrections de valeur et provisions nécessaires suivante est appliquée. Lors de la première constitution de la correction de valeur, la charge est saisie globalement par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». Les dissolutions de corrections de valeur ou de provisions devenues libres sont également enregistrées dans la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». En cas de variations de

l'utilisation du crédit, la Banque procède à une reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s'appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite. Les corrections de valeur individuelles sont compensées avec les positions actives correspondantes.

Les créances compromises sont portées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité. Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Engagements envers les Banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

Opérations de négoce

Les positions de négoce sont des positions gérées activement dans le but de tirer profit des fluctuations de prix des marchés ou de réaliser des gains d'arbitrage.

Les positions des opérations de négoce sont évaluées et inscrites au bilan à la juste valeur. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix, soit du prix établi par un modèle d'évaluation.

Lorsque, exceptionnellement, il n'est pas possible d'établir la juste valeur, l'évaluation et l'inscription au bilan sont effectuées selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et pertes de cours résultant de l'évaluation des positions de négoce sont enregistrés dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Le produit des opérations du marché primaire est enregistré dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur».

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

Opérations de négoce

Tous les instruments financiers dérivés des opérations de négoce sont évalués à la juste valeur et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont publiées dans les rubriques correspondantes du bilan. La juste valeur a pour base les prix de marché, les notations de cours de contreparties ainsi que des modèles d'évaluation.

Le résultat réalisé des opérations de négoce et celui non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce sont enre-

gistrés à la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Opérations de couverture

Dans le cadre de la gestion de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux d'intérêt et de change. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que celui de l'opération couverte. Dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'a été comptabilisée, le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position «Autres actifs» soit à la position «Autres passifs». Les actifs et les passifs ainsi que les charges et les produits découlant des transactions internes sont éliminés.

La Banque documente les relations de couverture ainsi que les buts et les stratégies des opérations de couverture lors de la conclusion de ces opérations. La Banque vérifie périodiquement l'effectivité de la relation de couverture. Lorsque cette relation est partiellement ou entièrement ineffective, la fraction ineffective de l'opération est assimilée à une opération de négoce.

Netting

La Banque compense les valeurs de remplacement positives et négatives dans la mesure où il existe avec la contrepartie des conventions de netting reconnues et juridiquement valables.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux sous forme physique ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente. Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires».

Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

Les titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont portés au bilan sur la base du coût amorti («amortized cost»). Les délimitations de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle sont enregistrées dans la rubrique «Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières». Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées im-

médiatement dans la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondent à la composante de taux sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

L'évaluation est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse. Les adaptations de valeur résultant de l'évaluation subséquente sont enregistrées globalement dans les «Autres charges ordinaires» ou les «Autres produits ordinaires». Les modifications de valeur relatives au risque de défaillance sont enregistrées dans la position «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles et marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente

L'évaluation est effectuée à la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant qui, du coût d'achat et de la valeur de liquidation, est le moins élevé des deux. Les stocks physiques de métaux précieux servant à la couverture des engagements en comptes métaux sont, comme ces derniers, évalués à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les «Autres charges ordinaires» ou les «Autres produits ordinaires».

Participations

Sont considérés comme participations, les titres de participation émis par des entreprises, que la Banque détient dans l'intention d'un placement permanent, quelle que soit la part aux voix.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires.

La Banque examine à chaque date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur

sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique «Produits extraordinaires», les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires». L'impact d'une utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence («equity method»), si la Banque peut exercer une influence importante (droit de vote égal ou supérieur à 20%), est publié au tableau «9.6 Présentation des participations».

Immobilisations corporelles

Les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite minimale d'activation sont activés.

La limite d'activation est fixée à CHF 50'000.– pour les immeubles à usage de la Banque et les autres immeubles et à CHF 1.– pour les autres immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée. Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire, sauf indication spécifique, par la position «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles», en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence. Les immobilisations corporelles s'amortissent selon les plans suivants :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Plan d'amortissement
Immeubles à l'usage de la Banque, autres immeubles	Amortissements dégressifs de 3 %
Autres immobilisations corporelles	
- Infrastructures et projets informatiques	max 5 ans
- Espaces bancomats et Guichets représentants	
- Installations à long terme	
- Mobilier, machines et véhicules	max 3 ans
- Matériel informatique – téléphonique	
- Investissements divers	

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique «Produits extraordinaires», les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires».

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif du bilan lorsqu'elles vont procurer à la Banque des avantages économiques s'étendant sur plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par la Banque ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles sont portées au bilan et évaluées selon le principe des coûts d'acquisition.

Les valeurs immatérielles sont amorties de façon linéaire par la position «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles», selon la durée d'utilisation estimée avec prudence. La durée d'utilisation des valeurs immatérielles n'est pas supérieure à trois ans.

La Banque examine à chaque date du bilan si la valeur des valeurs immatérielles est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine individuellement la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

Si l'examen de la préservation de la valeur des valeurs immatérielles fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation de valeurs immatérielles sont enregistrés dans la rubrique «Produits extraordinaires», les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires».

Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées au minimum semestriellement. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires sont dissoutes par le compte de résultat. Elles sont

enregistrées comme suit :

- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel »,
- les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes ».

Les « Provisions pour risques de défaillance » appliquées aux crédits pour lesquels la Banque a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant sont décrites au chapitre « Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires ».

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la Banque.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ». Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées. Conformément à l'OFR, elles sont considérées comme des fonds propres de base dur (CET1).

Impôts

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. L'impôt sur les transactions n'en fait pas partie.

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passif).

Les impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Impôts » du compte de résultat.

Propres titres de participation

L'achat de propres parts du capital est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction dans la rubrique « Propres parts du capital » déduite des capitaux propres. La Banque ne fait pas d'évaluation subséquente. Dans le cas d'une revente de propres parts du capital, le résultat réalisé est enregistré dans la rubrique « Réserve légale issue du bénéfice » et la Banque réduit la position « Propres parts du capital » de la valeur d'acquisition des actions propres vendues.

Les dividendes sont directement attribués à la « Réserve légale issue du bénéfice ».

Engagements de prévoyance

L'ensemble des collaborateurs qui sont au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée sont assurés auprès de la fondation de prévoyance de la Banque. Les collaborateurs au bénéfice d'un contrat de durée déterminée sont assurés dans le cadre d'un plan de prévoyance « minimum LPP ». Les membres de la Direction générale, les directeurs, les directeurs adjoints et le Responsable de l'audit interne sont

au bénéfice d'un plan de prévoyance surobligatoire financé par la Banque.

Les cotisations d'employeur correspondant aux plans de prévoyance sont enregistrées dans la rubrique « Charges de personnel ».

La Banque examine à la date du bilan s'il existe dans les institutions de prévoyance un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels des institutions de prévoyance établis en Suisse selon la Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière ainsi que l'excédent de couverture ou le découvert existant par institution de prévoyance conformément aux circonstances réelles.

Les engagements économiques sont portés au bilan sous le poste « Provisions ». Les adaptations de valeur relatives aux avantages/engagements économiques par rapport à la période précédente sont inscrites dans la rubrique « Charges de personnel » du compte de résultat.

La Banque n'a pas l'intention d'utiliser l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Il n'en résulte donc pour la Banque aucun avantage économique à inscrire à l'actif du bilan.

Plans de participation des collaborateurs

Un plan de participation au capital-actions de la Banque est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les cadres (y compris les membres de la Direction générale) et les collaborateurs ont la possibilité d'acquies respectivement 120 et 60 actions à un cours préférentiel fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de cinq ans.

La rémunération étant fondée sur des instruments de capitaux propres authentiques, il n'y a pas d'évaluation subséquente. Les écarts éventuels au moment du règlement entre le cours boursier et le cours préférentiel sont comptabilisés dans la rubrique « Charges de personnel ».

D'autres informations sur les plans de participation des collaborateurs sont disponibles dans les tableaux « 9.18 Nombre et valeur des droits de participations ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, de même que des indications au sujet des éventuels plans de participation des collaborateurs » et « 9.22 Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art 663c l.3 CO par les banques dont les titres de participation sont cotés ».

Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont présentées, à la valeur nominale, dans les tableaux « 10.1 Répartition et commentaires des créances éventuelles et engagements conditionnels » et « 10.3 Répartition des opérations fiduciaires ». Pour les risques prévisibles, des provisions au passif du bilan sont constituées. La participation au capital de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA est libérée à hauteur

de 20%. L'engagement de libérer le montant restant est présenté hors bilan, sous la rubrique «Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires». Afin de permettre une mise à disposition rapide de liquidités en cas de crise, les banques actionnaires ont accordé une limite de crédit à hauteur de l'engagement de libérer le montant restant. Cette limite de crédit est également présentée sous la rubrique engagements irrévocables afin de refléter cet état de fait.

2.2. Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

2.3. Saisie des opérations

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion (trade date accounting) et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus. Les opérations au comptant sur devises conclues mais non encore exécutées sont inscrites selon le principe de la date de règlement.

2.4. Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts, et les commissions correspondantes, réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts. Sont considérés comme tels les intérêts, et les commissions, échus depuis plus de 90 jours et impayés. Pour ce qui est des crédits en comptes courants, sont considérés comme étant en souffrance les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions de l'exercice en cours sont neutralisés par le débit de la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes».

Les créances accumulées jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours, résultant des intérêts en souffrance de l'exercice précédent, sont amorties par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

2.5. Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour. A chaque arrêté, les actifs et les passifs sont convertis aux cours du jour de la date de clôture. Les participations, les immobilisations corporelles et les valeurs immatérielles sont converties au cours historique. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Les cours du jour de la date de clôture des principales monnaies sont les suivants :

	31.12.2019	31.12.2018
USD	0.9684	0.9843
EUR	1.0858	1.1262

2.6. Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

Les résultats (produits et charges) de refinancement des opérations de négoce sont portés au débit de la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

3. Gestion des risques

La Banque est exposée aux risques suivants : les risques de crédit, de taux, de marché, de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et de conformité. La surveillance, l'identification, la mesure et le pilotage de ces risques figurent parmi les compétences clés de la Banque. Le but premier de la Banque est de maintenir une solvabilité de premier ordre et de préserver sa bonne réputation. Sa capacité à assumer les risques est déterminée de façon à ce que la Banque, même en cas de survenance d'éléments négatifs, satisfasse aux exigences de capitalisation. Les éléments clés de la gestion des risques sont les suivants :

- un concept cadre pour la gestion des risques et des contrôles (concept cadre) s'étendant à tous les secteurs d'activité ;
- l'application de principes reconnus de mesure et de pilotage des risques ;
- la définition de limites de risque soumises à surveillance et reporting ;
- un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques ;
- l'allocation de ressources financières et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques ;
- l'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.

Le Conseil d'administration fixe, dans le concept cadre, la Politique des risques et définit dans cette dernière la philosophie, la mesure de même que le pilotage des risques. Il approuve les limites des risques en se fondant sur la capacité de la Banque à les assumer et surveille le respect ainsi que la mise en œuvre de la Politique des risques. Il reçoit pour exercer ses devoirs de surveillance un rapport trimestriel détaillé sur les risques. Le reporting interne garantit une information appropriée.

La Direction générale veille à la mise en œuvre des directives promulguées par le Conseil d'administration. Elle s'assure que la gestion des risques s'appuie sur une organisation adéquate, et dispose de systèmes de surveillance appropriés. Elle attribue les limites approuvées par le Conseil d'administration aux unités opérationnelles et délègue à celles-ci les compétences nécessaires. Elle assure par le biais du reporting interne un niveau d'information adéquat aux responsables. La fonction de contrôle des risques, indépendante des activités bancaires, assure notamment le caractère systématique et exhaustif de la surveillance et de l'établissement de rapport sur des positions-risque.

Le Conseil d'administration s'est prononcé sur les limites de risques en décembre 2019.

3.1. Risques de crédit

Avances à la clientèle

Le risque de défaillance inhérent aux opérations de crédit est minimisé par les mesures organisationnelles suivantes :

- Fixation de conditions qualitatives, quantitatives et de limites de compétence pour l'octroi de crédits ;
- Mise en place du système de ratings ;
- Révision périodique des dossiers sur la base de critères de risques ;
- Garantie d'une séparation des fonctions entre l'octroi du crédit et la libération des fonds ;
- Mise en place d'une analyse indépendante pour les crédits « non standards » et pour les réexamens des crédits.

La politique de crédit traite la totalité des avances à la clientèle qui pourraient entraîner des pertes si les contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements.

La Banque limite les risques de crédit en les répartissant, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs et par le biais de marges de couverture.

La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques. L'octroi des crédits aux organes est de la seule responsabilité du Conseil d'administration.

Son système de ratings donne à la Banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

Le montant des prêts est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette et de la valeur des gages retenue par la Banque. Les amortissements des créances hypothécaires sur les objets commerciaux et industriels sont fixés en conformité avec la durée de vie économique de l'objet remis en garantie.

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe.

La gestion des risques de crédit est assurée par un système moderne d'agrégation et d'analyse des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité. Les corrections de valeur sont réévaluées au minimum semestriellement.

Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les crédits selon un système de ratings permettant de les catégoriser en 10 classes. Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle.

Risques de contreparties dans les affaires interbancaires

Dans les activités interbancaires, un système de limite à plusieurs niveaux est appliqué pour la gestion des risques de contreparties et de défaillance.

La Banque ne travaille qu'avec des contreparties au bénéfice d'une notation minimale de qualité moyenne supérieure selon l'échelle de notation financière des principales agences de notation. Le montant de la limite dépend essentiellement du rating et du pays.

3.2. Risques de taux

Le risque de taux sur le portefeuille de banque (IRRBB) est défini comme la perte potentielle encourue sur la marge nette d'intérêt ou une baisse de la valeur des fonds propres en cas de variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan du portefeuille de banque. Deux types de risques de taux d'intérêt significatifs pour la Banque sont pris en considération dans le cadre de l'Asset and Liability Management :

- Le risque de révision de taux, qui résulte du décalage temporel (pour les taux fixes) ou de la révision (pour les taux variables) des taux des actifs, des passifs et des positions du hors-bilan.
- Le risque de base, qui résulte d'une corrélation imparfaite dans l'ajustement des taux reçus et versés sur des produits différents, dotés par ailleurs de caractéristiques de révision de taux analogues. Lorsque les taux changent, ces différences peuvent entraîner des variations imprévues des marges d'intérêt entre les flux de trésorerie et les bénéfices des créances, dettes et instruments du hors-bilan à échéances ou fréquences de révisions de taux identiques.

Dans le cadre de la planification à moyen terme approuvée par le Conseil d'administration, la Banque poursuit l'objectif à long terme d'assurer un revenu net approprié, généré par les intérêts, à travers tous les cycles d'intérêt et de marché. Les transformations d'échéances en rapport avec les affaires bancaires, les besoins de la clientèle et l'évolution du marché s'accompagnent de risques de taux d'intérêt. Le refinancement des prêts à la clientèle par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme, par des emprunts obligataires ainsi que des prêts des centrales d'émission de lettres de gage, de même que la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés, permettent de limiter ces risques.

Des limites stratégiques et opérationnelles sont définies par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration. La situation des risques de taux est présentée mensuellement au Comité ALCO (Asset-and-Liability-Management-Committee) et à la Direction générale. La Direction générale est informée mensuellement sur le respect des limites d'appétance et le Conseil d'administration trimestriellement. Le Comité ALCO est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des

risques de taux. Il détermine des mesures concernant la gestion du risque de taux (stratégies de couverture) qui sont validées par la Direction générale préalablement à leur exécution. Les risques de taux inhérents aux opérations au bilan et hors bilan sont pilotés et surveillés de manière centralisée par le comité ALCO. Basée sur la méthode des taux de marché, la surveillance est axée sur la valeur actualisée des capitaux propres et la projection des revenus. Le département Risk Management est responsable de la mesure et du contrôle des risques de taux ainsi que de leur reporting. La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan : le taux d'une position à taux variable est simulé au moyen de portefeuilles combinant plusieurs taux d'intérêts du marché sur la base de critères d'optimalité prédéterminés (réplication). Le Comité ALCO réexamine la pertinence des clés de réplication au moins une fois par an. En cas d'adaptation, le Conseil d'administration en est informé.

L'exposition aux risques de taux est calculée mensuellement, principalement par la détermination de valeurs Δ EVE et NII et par des simulations. La Banque modélise les scénarios réglementaires suivants, définis dans la « Circ.-FINMA 2019/2 Risques de taux - banques » :

- Scénarios de choc de taux (calculs Δ EVE) : variation parallèle de +/-150 pdb, steepener / flattener, taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse.
- Scénarios de choc (calculs NII) : scénario de base, baisse / hausse des taux.

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan : le taux d'une position à taux variable est simulé au moyen de portefeuilles combinant plusieurs taux du marché sur la base de critères d'optimalité prédéterminés (réplication). Pour les prestations actives à taux variables, les taux d'intérêt historiques de produits et du marché servent de données de base à la simulation (back-looking). Pour les prestations passives à taux variables, les évolutions des taux des produits en fonction de scénarios d'évolution des taux du marché servent de données de base à la simulation (forward-looking). D'autres scénarios alternatifs relatifs à la NII ainsi que, ponctuellement, des scénarios de stress impliquant en particulier des hausses importantes et subites sont également appliqués.

L'impact sur les revenus tient compte du taux plancher à 0% pour les prestations de la clientèle et intègre les hypothèses de renouvellement des positions à taux fixe selon leurs caractéristiques de durée et de pricing observables historiquement.

Le risque de taux résultant de la transformation des échéances est limité au moyen de positions à taux fixe et d'instruments financiers dérivés (IRS). Le traitement comptable en vigueur appliqué aux opérations de couverture est décrit à l'annexe 6 « Politiques d'affaires lors de la mise en

œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture » des comptes annuels.

3.3. Risques de marché

Risques de change

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères, y compris avec des opérations de swaps de devises dans le cadre de limites notionnelles globales. L'exposition aux risques de change est mesurée journalièrement.

Opérations de négoce-titre

Les limites de position autorisées par le Conseil d'administration pour l'activité de négoce sont exprimées en notionnel et en terme de « VaR » (Value-at-Risk). Les opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur, sur la base du prix du marché. La Value-at-Risk est calculée journalièrement sur une durée de dix jours et avec un niveau de confiance de 99%. Un rapport sur l'exposition aux risques et sur le résultat est adressé quotidiennement aux membres du Comité Nostro. Le négoce d'instruments financiers est effectué pour le compte de la clientèle, pour la gestion de la structure du bilan et dans le cadre des opérations de négoce. Les instruments utilisés par la Banque sont aussi bien des instruments standardisés que ceux négociés de gré à gré. La Banque n'a aucune activité de market maker autre que celle sur ses propres titres de participation.

3.4. Risques de liquidités

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la Banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement.

Le risque de refinancement est en outre piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan.

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de gestion de crise. Il comprend une évaluation des sources de financement, lorsque des tensions sur le marché se manifestent, et définit des procédures d'urgence. La Banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement.

Des limites stratégiques sont définies par le comité ALCO, validées par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration.

Les risques de liquidités sont suivis de manière centralisée par le service en charge de la Trésorerie de la Banque et font l'objet d'une surveillance par le comité ALCO.

Un outil informatique fournit au comité ALCO des mesures de l'exposition aux risques de liquidités, lui permet d'effectuer des tests de résistance au stress et calcule les ratios légaux issus de l'Ordonnance sur les liquidités. Au besoin, le comité ALCO peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

3.5. Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

La gestion des risques opérationnels s'appuie sur un dispositif décrit dans le concept cadre et sur les principes de gouvernance induits par ce concept. Il établit le lien entre les structures organisationnelles, les méthodes, les processus et les outils composant le dispositif. Sa méthodologie permet de catégoriser, de cartographier, de mesurer les risques opérationnels afin d'en arrêter le niveau d'acceptation.

L'évaluation des risques opérationnels et de compliance porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients. L'objectif premier de la gestion des risques opérationnels est de conforter la réputation de l'établissement vis-à-vis des clients, des actionnaires et du régulateur.

Des règlements et des directives internes portant sur l'organisation et les contrôles permettent de limiter ces risques. Les processus de la Banque et les risques et les contrôles qui leur sont liés sont documentés à l'aide d'un outil de modélisation. Les risques opérationnels sont mesurés selon des principes uniformes sur la base des dommages résultant de situations normales et extrêmes. Une base de données des incidents ayant conduit à des pertes est tenue. Pour le pilotage du risque, les cas de perte sont répartis en différents groupes de risques et, le cas échéant, le service « Contrôle interne » définit des mesures pour diminuer le potentiel de pertes.

Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la survenance d'un dommage. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.

Les contrôles clés sont documentés selon des principes uniformes. Tous les départements de la banque effectuent des évaluations périodiques des processus et de leurs risques et contrôles associés afin de mesurer leur efficacité opérationnelle.

La Direction générale et le Conseil d'administration sont informés trimestriellement par un rapport sur les risques opérationnels du résultat des contrôles effectués au sein de la Banque dans le cadre de ses processus. Le système de contrôle interne est régulièrement vérifié par l'Audit interne, qui rend directement compte de ses travaux au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

Externalisation d'activités (Outsourcing)

Les prestations informatiques, considérées comme essentielles à l'activité de la Banque, sont externalisées notamment auprès de Dialogue Logique SA à Sion (Gestion d'infrastructures), de Swisscom SA à Fribourg (Application Management et Hébergeur) et de Bottomline Technologies SA à Genève (Messagerie interbancaire). Ces externalisations

remplissent les exigences de la FINMA (circulaire 2018/03) et font l'objet de contrats de services détaillés (Contrat de base, Contrat de projet, Contrat de maintenance ou Services Level Agreement). Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires de services concernés sont tous soumis au secret bancaire.

Business Continuity Management (BCM)

La Banque a élaboré une stratégie de Business Continuity Management (BCM) afin qu'elle puisse poursuivre l'exercice de son activité même en cas de survenance de situations exceptionnelles. Les processus critiques de la Banque sont soumis à cette stratégie et sont régulièrement revus sous l'angle d'analyses d'impact (Business Impact Analysis) et de la détermination d'options en matière de maintien ou de redémarrage des activités (Business Recovery).

3.6. Risque de compliance

Le Compliance Officer contrôle le respect par la Banque des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que les devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Il suit les développements législatifs en cours auprès des autorités de surveillance ou d'autres organismes. Le Compliance Officer veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires. Une attention particulière est donnée à la mise en œuvre des exigences concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des dispositions en matière d'activité transfrontière (crossborder).

4. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

4.1. Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise la valeur des gages dans le cadre de la révision périodique des crédits ou lorsqu'un cas d'affaire impliquant une augmentation du risque, telle qu'adaptation de la limite de crédit, rééchelonnement d'amortissements ou intérêts impayés, survient. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'un modèle de capitalisation des revenus durables estimés. Ce modèle tient compte des données de marché. La durée de validité d'une estimation en valeur de rendement pour immeubles de rapport est de cinq ans. S'il y a des indices de changements de l'état locatif, la Banque procède à une réévaluation anticipée de l'immeuble.

4.2. Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

4.3. Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits accordés à des Corporations de droit public (CDP), des crédits commerciaux, des prêts personnels ou des dépassements en compte de la clientèle de détail d'une durée maximale de 3 mois. La solvabilité des Corporations de droit public est examinée annuellement sur la base d'indicateurs financiers et d'une appréciation qualitative.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels ainsi que, le cas échéant, des bouclements intermédiaires.

L'examen de ces informations peut conduire à l'identification d'une augmentation des risques. Si tel est le cas, une évaluation approfondie est effectuée permettant au conseiller à la clientèle de définir les mesures qui s'imposent. Cas échéant, des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexes. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur pour risque de défaillance

Les nouveaux besoins de corrections de valeur pour risque de défaillance sont identifiés selon la procédure décrite aux chapitres 4.1 à 4.3. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire sur base semestrielle.

5. Evaluation des sûretés de crédit

5.1. Créances couvertes par des gages immobiliers

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet. La «valeur de nantissement», sur laquelle est basé le montant de l'avance, est en principe déterminée de la façon suivante :

- Maison familiale, appartement en PPE : valeur réelle pour les objets en usage propre et valeur de rendement pour les objets en location,
- Immeuble locatif, commercial (dont hôtel et restaurant), artisanal ou industriel : valeur de rendement,
- Immeuble agricole : valeur de rendement (LDFR),
- Terrain : valeur réelle.

Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie.

La Banque a une bonne connaissance du marché immobilier dans le canton, ce qui lui permet d'apprécier la plausibilité des estimations retenues.

Les estimateurs internes utilisent pour les biens destinés à l'habitation des modèles d'évaluation pour lesquels la Banque a édicté des procédures.

Les experts immobiliers de la Banque apportent leur concours aux instances de crédit ainsi qu'aux clients pour toutes questions techniques et d'évaluation relatives à des biens immobiliers.

Pour les immeubles locatifs, les immeubles commerciaux et les objets spéciaux, l'évaluation est confiée à des experts immobiliers internes ou externes reconnus, qui déterminent notamment la valeur de rendement.

La Banque prend comme base d'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

5.2. Crédits couverts par des gages mobiliers

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions, produits structurés) facilement négociables sont acceptées. Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des taux d'avance sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Pour les autres garanties mobilières, la Banque applique une décote sur les valeurs nominales ou sur les valeurs de rachat.

6. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture

6.1. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés à des fins de négoce et de couverture.

Le négoce d'instruments financiers dérivés est assuré par des collaborateurs spécialement formés à cet effet. La Banque n'a pas d'activité de market maker sur les instruments financiers dérivés. Elle pratique le négoce d'instruments de gré à gré qu'à la demande de clients. Elle n'exerce pas d'activité de négoce de dérivés de crédit.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés dans le cadre de la gestion des risques et servent notamment à couvrir les risques de taux d'intérêt et de change. Les opérations de couverture sont toujours conclues avec des contreparties externes.

6.2. Utilisation de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

Types d'opérations de base et de couverture

La comptabilité de couverture est surtout utilisée en rapport avec les types d'opérations suivants :

Opération de base	Couverture par
Créances, immobilisations financières et engagements sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt	Swap de taux d'intérêt Option sur taux

Constitution des groupes d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux (essentiellement des créances et engagements envers la clientèle, ainsi que des créances hypothécaires) sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opérations de macro-hedge. Ponctuellement, des opérations de micro-hedge sont effectuées.

Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base à la conclusion de la couverture. Elle documente l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture.

Mesure de l'effectivité

Une couverture est considérée comme efficace quand les critères suivants sont remplis :

- la couverture est jugée hautement efficace dès sa conclusion et sur toute sa durée ;
- il existe un rapport économique étroit entre l'opération de base et l'opération de couverture ;
- les variations de valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture sont inverses au regard du risque couvert ;
- le degré de corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture, au regard du risque couvert, est compris dans une fourchette allant de 80 à 125 %.

Un test d'effectivité est établi à chaque clôture. La relation de couverture est évaluée de manière prospective en mesurant la variation de la valeur économique des opérations de couverture et des opérations de base pour des chocs de taux de ± 100 bps. Pour être considérée comme opération de couverture, la variation relative de valeur des opérations de couverture et des opérations de base doit se situer entre 80 % et 125 %.

Ineffectivité

Une opération de couverture jugée inefficace est aussitôt assimilée à une opération de négoce et le résultat de la fraction inefficace comptabilisé dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

7. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2019, date du bilan de la Banque.

8. Révision externe

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale du 17 avril 2019 a nommé comme organe de révision selon le Code des obligations PricewaterhouseCoopers SA. Omar Grossi, expert-réviseur agréé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), assume la fonction de réviseur responsable, depuis l'exercice 2016.

9. Informations relatives au bilan

9.1 Répartition des opérations de financement de titres (actives et passives) en milliers de francs

	31.12.2019	31.12.2018
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	0	0
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	251'160	0
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	248'591	0
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	248'591	0
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	3'990	0
- dont titres remis à un tiers en garantie	0	0
- dont titres aliénés	0	0

9. Informations relatives au bilan

9.2 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises en milliers de francs

	Nature des couvertures			
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
• Créances sur la clientèle	327'383	371'416	1'411'677	2'110'476
- dont collectivités de droit public	133	122'689	726'658	849'480
• Créances hypothécaires	10'414'798			10'414'798
- immeubles d'habitations	8'950'539			8'950'539
- immeubles commerciaux	712'402			712'402
- immeubles artisanaux et industriels	536'111			536'111
- autres	215'746			215'746
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2019	10'742'181	371'416	1'411'677	12'525'274
31.12.2018	10'334'999	370'752	1'680'600	12'386'351
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2019	10'676'467	371'416	1'374'430	12'422'313
31.12.2018	10'260'824	370'393	1'649'721	12'280'938
Hors bilan				
• Engagements conditionnels	6'907	5'647	37'937	50'491
• Engagements irrévocables	334'273	38'434	189'605	562'312
• Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			37'821	37'821
Total du hors bilan				
31.12.2019	341'180	44'081	265'363	650'624
31.12.2018	283'302	24'256	266'128	573'686
Créances compromises				
	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
31.12.2019	346'564	234'851	111'713	102'961
31.12.2018	330'240	218'141	112'099	105'413

9. Informations relatives au bilan

9.3 Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs) en milliers de francs

ACTIFS	31.12.2019	31.12.2018
Opérations de négoce		
• Titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire	0	0
- dont cotés	0	0
• Titres de participation	0	0
• Métaux précieux	268	127
• Autres actifs du négoce	0	0
Total des Opérations de négoce	268	127
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
• Titres de dette	0	0
• Produits structurés	0	0
• Autres	0	0
Total des Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total des actifs	268	127
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0
ENGAGEMENTS		
Opérations de négoce		
• Titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire	0	0
- dont cotés	0	0
• Titres de participation	71	0
• Métaux précieux	0	0
• Autres passifs du négoce	0	0
Total des Opérations de négoce	71	0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
• Titres de dette	0	0
• Produits structurés	0	0
• Autres	0	0
Total des Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total des engagements	71	0
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0

9. Informations relatives au bilan

9.4 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs) en milliers de francs	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Instruments de taux						
• Swaps				1'232	62'632	1'102'020
Devises / métaux précieux						
• Contrats à terme	2'498	29'780	2'359'883			
• Options (OTC)	13	13	6'885			
Titres de participation / Indices						
• Futures						
• Options (exchange traded)						
Total avant prise en compte des contrats de netting						
31.12.2019	2'511	29'793	2'366'768	1'232	62'632	1'102'020
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	2'511	29'793	2'366'768	1'232	62'632	1'102'020
31.12.2018	14'724	17'672	2'256'253	1'144	73'519	1'362'220
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	14'724	17'672	2'256'253	1'144	73'519	1'362'220
Total après prise en compte des contrats de netting						
		Valeurs de remplacement positives (cumulées)		Valeurs de remplacement négatives (cumulées)		
31.12.2019		3'743		92'425		
31.12.2018		15'868		91'191		
Répartition selon les contreparties						
		Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients		
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)			3'563	181		

9. Informations relatives au bilan

9.5 Répartition des immobilisations financières en milliers de francs

Répartition des Immobilisations financières	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
• Titres de créance	286'011	296'535	291'772	296'903
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	283'521	294'118	289'253	294'486
- dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)	2'490	2'417	2'519	2'417
• Titres de participation	60'455	45'298	76'735	57'247
- dont participations qualifiées (au moins 10% du capital ou des voix)	0	0	0	0
• Métaux précieux	0	0	0	0
• Immeubles	12'025	9'563	12'025	9'563
Total	358'491	351'396	380'532	363'713
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	278'521	290'118	284'231	290'485

Répartition des contreparties selon la notation	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
	Valeurs comptables des titres de créance	238'229	18'042	0	0	0
Valeurs comptables des titres de participation	286	2'151	0	0	0	58'018

La Banque se réfère aux classes de notation des agences reconnues par la Finma.

9.6 Présentation des participations en milliers de francs

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable au 31.12.2018	2019						Valeur de marché
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Reprises d'amortissements	Valeur comptable au 31.12.2019	
Avec valeur boursière										
Sans valeur boursière	19'337	-4'362	14'975						14'975	
Total des Participations	19'337	-4'362	14'975	0	0	0	0	0	14'975	0

Les participations minoritaires détenues par la Banque étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque renonce à les évaluer selon la méthode de mise en équivalence.

9. Informations relatives au bilan

9.7 Indication des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de francs	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe	Détention indirecte
Sous « Participations » au bilan						
Investissements Fonciers S.A., Lausanne	Direction de Fonds de placement	1'000	28%	28%	28%	
Madon SA, Sion	Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce	100	100%	100%	100%	
Immobilier Rathaus AG, Sion	Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce	100	100%	100%	100%	

La Banque ne détient pas d'autres participations significatives dans les immobilisations financières.

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

9.8 Présentation des immobilisations corporelles en milliers de francs

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable au 31.12.2018	2019					Valeur comptable au 31.12.2019
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Reprises	
Immobilisations corporelles									
• Immeubles à l'usage de la banque	172'269	-94'336	77'933		4'773		-2'573		80'133
• Autres immeubles	33'910	-18'767	15'143		114		-656		14'601
• Software acquis séparément ou développés à l'interne			0						0
• Autres immobilisations corporelles	28'438	-13'209	15'229		7'719		-7'494		15'454
• Objets en « leasing » financier			0						0
Total des Immobilisations corporelles	234'617	-126'312	108'305	0	12'606	0	-10'723	0	110'188

Leasing opérationnel	31.12.2019	31.12.2018
Engagements de leasing non portés au bilan		
• Échéance d'ici 1 an	0	31
• Échéance entre 1 an et 5 ans	500	497
• Échéance au-delà de 5 ans	0	0
Total des Engagements de leasing non portés au bilan	500	528
- dont dénonçable à moins d'un an	0	0

9. Informations relatives au bilan

9.9 Présentation des valeurs immatérielles en milliers de francs

Les valeurs immatérielles sont entièrement amorties.

9.10 Répartition des autres actifs et autres passifs en milliers de francs

	31.12.2019	31.12.2018
Autres actifs		
• Compte de compensation	55'467	61'781
• Impôts indirects	990	854
• Comptes d'ordre	1'328	469
• Opérations bancaires internes	1	1
Total des Autres actifs	57'786	63'105
Autres passifs		
• Impôts indirects	1'889	1'912
• Comptes d'ordre	1'575	4'851
• Opérations bancaires internes	1	9
Total des Autres passifs	3'465	6'772

9. Informations relatives au bilan

9.11 Indications des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété en milliers de francs

	31.12.2019		31.12.2018	
	Valeurs compt-ables	Engagements effectifs	Valeurs compt-ables	Engagements effectifs
Actifs nantis / cédés				
• Créances sur les banques	82'876	94'382	80'641	80'329
• Immobilisations financières	16'832	0	17'089	0
• Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	2'023'949	1'409'663	1'881'067	1'348'896
Total des Actifs nantis / cédés	2'123'657	1'504'045	1'978'797	1'429'225
Actifs sous réserve de propriété	0	0	0	0

Les actifs mis en gage des rubriques « Créances sur les banques » et des « Immobilisations financières » représentent les dépôts de marge auprès de contreparties bancaires en lien avec les instruments financiers dérivés (CSA) et des valeurs mobilières mises en pension auprès de la BNS et de dépositaires centraux (SIX).

Les titres servant de garantie aux opérations de financement de titres sont présentés en annexe 9.1.

9.12 Indications des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle en milliers de francs ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	31.12.2019	31.12.2018
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle	38'149	34'356
• Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	26	1
• Obligations BCVs	0	0
• Comptes de régularisation passifs	0	0
Total des Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	38'175	34'357

Instruments de capitaux propres

Au 31 décembre 2019, la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs détient 48'600 actions nominatives de la BCVs.

9. Informations relatives au bilan

9.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance en milliers de francs

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent / insuffisance de couverture au 31.12.2019	Part économique de la Banque		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour 2019	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		2019	2018			2019	2018
Caisse de retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs ¹⁾	51'093	0	0	0	9'660 ³⁾	9'660 ³⁾	9'248 ³⁾
Plan complémentaire MVP ²⁾	0	0	0	0	650	655	637
Total	51'093	0	0	0	10'310	10'315	9'885

La Banque possède deux plans de prévoyance dont les supports juridiques sont différents, visant à prémunir ses collaborateurs et anciens collaborateurs contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

¹⁾ La «Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs» est une institution de prévoyance indépendante, inscrite auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale au sens de l'art. 48 LPP, assurant l'ensemble du personnel de la Banque. Le plan de prévoyance est dit en primauté de cotisations. L'institution de prévoyance assure elle-même la gestion de la caisse et de sa fortune. Depuis 2016, elle a signé un contrat de réassurance pour la couverture des risques décès et invalidité.

²⁾ Un plan de prévoyance complémentaire en primauté des cotisations est géré par l'institution de prévoyance «Mutuelle Valaisanne de Prévoyance» hors cadre de la LPP en faveur des membres de la Direction générale, les directeurs, les directeurs adjoints et le Responsable de l'audit interne.

³⁾ Dans ce montant sont compris quelques collaborateurs au bénéfice d'un contrat de durée déterminée et assurés dans le cadre d'un plan de prévoyance «minimum LPP» géré par la «Mutuelle Valaisanne de Prévoyance».

Au 31 décembre 2019, il n'existe aucune réserve de contribution de l'employeur.

Sur la base des comptes annuels non audités, le degré de couverture s'élève au 31 décembre 2019 à 114.65% (31.12.2018 : 106.92% audité) pour la «Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs». Les comptes annuels de l'institution de prévoyance sont établis conformément au référentiel comptable Swiss GAAP RPC 26.

Les organes considèrent que les éventuels excédents de couverture au sens de la norme Swiss GAAP RPC 16 seraient utilisés au profit des assurés et qu'il n'en résulterait dès lors aucun avantage économique pour la Banque. Au 31 décembre 2019, il n'y a ni avantage ni engagement économique à porter au bilan et au compte de résultat de la Banque.

9.14 Présentation des produits structurés émis

La Banque n'a pas émis de produits structurés au 31 décembre 2019.

9. Informations relatives au bilan

9.15 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire en cours en milliers de francs

Nature de l'emprunt	Taux d'intérêt	Année d'émission	Echéance	Possibilités de dénonciation anticipée	Montant en cours au 31.12.2019
Emprunts obligataires					
Emprunt obligataire	2,375%	2011	2021	-	180'000
Emprunt obligataire	1,500%	2013	2022	-	150'000
Emprunt obligataire	0,375%	2014/2016	2021	-	200'000
Emprunt obligataire	0,625%	2014	2023	-	120'000
Emprunt obligataire	0,080%	2015	2021	-	125'000
Emprunt obligataire	0,400%	2015	2025	-	125'000
Emprunt obligataire	0,250%	2015/2019	2023	-	225'000
Emprunt obligataire	0,200%	2016	2024	-	125'000
Emprunt obligataire	0,200%	2017	2026	-	235'000
Emprunt obligataire	0,350%	2018	2027	-	150'000
Emprunt obligataire	0,300%	2019	2027	-	250'000
Total Emprunts obligataires					1'885'000
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA					1'408'000
Total					3'293'000

9.16 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence en milliers de francs

	Etat au 31.12.2018	2019								Etat au 31.12.2019
		Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Dissolutions sans impact sur le compte de résultat	Constitutions sans impact sur le compte de résultat	Intérêts en souffrance, recouvrement	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	
Provisions pour engagements de prévoyance	0									0
Provisions pour risques de défaillance	3'935		661					621	-2'640	2'577
Provisions pour autres risques d'exploitation	3'883	-428						251	-3'623	83
Autres provisions	4'946	-3'811						45	-49	1'131
Total des provisions	12'764	-4'239	661	0	0	0	0	917	-6'312	3'791
Réserves pour risques bancaires généraux	529'400							35'000		564'400
Corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	105'413	-6'915	-661	-28	-213	30	4'478	9'411	-8'554	102'961
Corrections de valeur pour les risques latents	0									0
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	105'413	-6'915	-661	-28	-213	30	4'478	9'411	-8'554	102'961

Les colonnes « Dissolutions sans impact sur le compte de résultat » et « Constitutions sans impact sur le compte de résultat » correspondent aux corrections de valeur identifiées dans le cadre de la reprise de la clientèle de la Spar- und Leihkasse Leuk.

9. Informations relatives au bilan

9.17 Présentation du capital social en milliers de francs

	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
• Actions nominatives	158'000	15'800'000	158'000	158'000	15'800'000	158'000
- dont libérées	158'000	15'800'000	158'000	158'000	15'800'000	158'000
Total	158'000	15'800'000	158'000	158'000	15'800'000	158'000
Capital autorisé	0	0	0	0	0	0
Capital conditionnel	0	0	0	0	0	0

Restrictions liées aux parts de capital

Droit de vote

Selon l'article 21 al. 2 des statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent. Chaque action donne droit à une voix.

Restrictions de transfert

Aucune restriction, si ce n'est celle prévue à l'article 7 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais : « Le Canton détient une participation donnant droit à au moins 51 pourcents du nombre des actions et du droit de vote; il ne peut aliéner cette participation minimale ».

9.18 Nombre et valeur des droits de participations ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, de même que des indications au sujet des éventuels plans de participation des collaborateurs en milliers de francs

	Nombre		Valeur	
	Droits de participation		Droits de participation	
Actions nominatives	2019	2018	2019	2018
Membres du Conseil d'administration	2'098	1'840	167	157 ¹⁾
Membres de la Direction générale	3'244	3'573	220	236
Collaborateurs	21'387	24'513	881	953
Total	26'729	29'926	1'268	1'346

¹⁾ dont 22'000 CHF sous forme d'actions, indemnité de départ prévue

Aucune option sur des droits de participation BCVs n'a été émise.

La rémunération variable du Conseil d'administration est versée sous forme d'actions nominatives BCVs bloquées au minimum pour une période de deux ans. Pour la Direction générale, le responsable de l'Audit interne, les Directeurs et Directeurs adjoints, la rémunération variable est versée en cash (maximum 80 %) et entre 20 et 40 % sous forme d'actions nominatives BCVs bloquées au minimum pour une période de trois ans. En 2019, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de CHF 109,65 (sans blocage) correspondant au cours boursier du 31 décembre 2019 ex-dividende (CHF 109,65 ex-dividende en 2018) voir annexe 9.22.

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVs est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les cadres (y compris les membres de la Direction générale) et les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir respectivement 120 et 60 actions nominatives BCVs à un cours préférentiel (CHF 82.- en 2019) fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

9. Informations relatives au bilan

9.19 Indication des créances et engagements envers les parties liées en milliers de francs

	Créances		Engagements	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Participants qualifiés	60'000	60'000	29'142	33'731
Sociétés du groupe	-	-	-	-
Sociétés liées	154'246	194'413	229'197	270'852
Affaires d'organes	21'703	23'954	9'886	12'865
Autres parties liées	-	-	-	-

Les créances et engagements envers l'Etat du Valais figurent dans la ligne « Participants qualifiés ».

Aucun membre d'un organe n'a le statut de participant qualifié.

Sont considérés comme sociétés liées, les établissements de droit public du canton ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Sont considérés comme affaires d'organes, les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que toutes les sociétés contrôlées par ces personnes.

Il n'y a pas de transactions hors bilan significatives avec des parties liées.

Les opérations du bilan et du hors bilan envers les parties liées ont été octroyées à des conditions conformes au marché.

Les membres de la Direction générale, en fonction ou à la retraite, bénéficient des conditions particulières accordées au personnel présentées au tableau 9.22.

9.20 Indication des participants significatifs en milliers de francs

Participants ayant une participation conférant plus de 5 % des droits de vote :	31.12.2019		31.12.2018	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Avec droit de vote				
Etat du Valais	110'640	70,03	110'640	70,03
Sans droit de vote				
Aucun	-	-	-	-

9. Informations relatives au bilan

9.21 Indications relatives aux propres parts au capital et à la composition du capital social

	Prix de transaction moyen en francs	Nombre de titres
Propres parts du capital		
Propres parts du capital détenues au 1 ^{er} janvier 2019		66'645
+ Achats	117,06	103'451
- Ventes	116,82	-97'077
Propres parts du capital détenues au 31 décembre 2019		73'019

Les parts de capital ont été échangées au cours de la période considérée à la juste valeur.

Ces échanges ont généré un gain de 0.1 million de francs, qui a été crédité à la Réserve légale issue du bénéfice.

Ils sont issus de l'activité de négoce de propres titres de participation.

Il n'existe aucun engagement conditionnel en relation avec des propres titres de participation aliénés ou acquis.

Au 31 décembre 2019, 8'222 parts de capital sont réservées pour les programmes d'intéressement des collaborateurs (10'603 au 31 décembre 2018), la caisse de retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs détient 48'600 actions (48'600 au 31 décembre 2018) et la Fondation du 100^e 7'244 actions (7'244 au 31 décembre 2018).

La composition du capital actions avec les droits et restrictions attachés aux actions et les restrictions sont énoncées au tableau « 9.17 Capital social ».

Réserves non distribuables en milliers de francs	2019	2018
Réserve légale issue du capital non distribuable	79'000	79'000
Réserve légale issue du bénéfice non distribuable	0	0
Total des Réserves légales non distribuables	79'000	79'000

Les Réserves non distribuables correspondent à la moitié du capital nominal, en vertu de l'art. 671 al. 3 du Code des obligations.

Toutes les transactions avec des participants ont été effectuées au moyen de liquidités et n'ont pas été compensées avec d'autres transactions.

Aucune restriction statutaire ne limite la part distribuable de la Réserve légale issue du bénéfice et de la Réserve légale issue du capital.

9.22 Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art 663c al. 3 CO par les banques dont les titres de participation sont cotés en milliers de francs

Conseil d'administration	Pierre-Alain Grichting Président (dès le 16.05.18)		Stephan Imboden Vice-président		Gabriel Décaillet Secrétaire		Chantal Balet Emery		Fernand Mariétan		Ivan Rouvinet	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Rémunérations												
• En espèces												
- Honoraires fixes	188	139	105	105	78	78	73	72	67	67	67	71
- Honoraires variables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• Actions												
- Actions (variable)	40	27	17	15	16	14	18	16	15	16	18	16
• Rémunérations additionnelles												
- Consulting/Mandats	0	0	0	0	5	5	0	0	5	5	0	0
• Charges de prévoyance												
- Contributions de l'employeur aux charges sociales	21	16	11	11	9	8	6	6	5	5	5	6
Total des charges de personnel	249	182	133	131	108	105	97	94	92	93	90	93
Détention d'actions	1'635	1'304	6'911	7'494	2'351	2'175	335	2'063	1'940	1'779	759	590
Prêts												
• Couvertures hypothécaires												
	1'490	1'470	1'740	3'521	64	68	479	490	500	0	0	0
• Autres couvertures												
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• Sans couverture												
	0	0	100	167	0	0	40	40	116	128	0	0
Total des limites des prêts	1'490	1'470	1'840	3'688	64	68	519	530	616	128	0	0
Total des soldes des prêts	1'522	1'473	1'740	3'471	64	68	479	511	41	48	0	0

Conseil d'administration	Pascal Indermitte		Jean-Albert Ferrez		Sandra Lathion (dès le 01.09.18)		Jean-Daniel Papilloud Président (jusqu'au 16.05.18)		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Rémunérations										
• En espèces										
- Honoraires fixes	73	73	83	69	67	23		69	801	766
- Honoraires variables	0	0	0	0	0	0		0	0	0
• Actions										
- Actions (variable)	13	14	15	11	15	5		22	167	156
• Rémunérations additionnelles										
- Consulting/Mandats	0	0	0	0	0	0		0	10	10
• Charges de prévoyance										
- Contributions de l'employeur aux charges sociales	8	8	9	7	7	2		7	81	76
Total des charges de personnel	94	95	107	87	89	30		98	1'059	1'008
Détention d'actions	750	597	367	202	54	0			15'102	16'204
Prêts										
• Couvertures hypothécaires										
	857	1'077	1'000	400	1'568	1'584			7'698	8'610
• Autres couvertures										
	0	0	0	0	0	0			0	0
• Sans couverture										
	0	0	0	0	0	0			256	335
Total des limites des prêts	857	1'077	1'000	400	1'568	1'584			7'954	8'945
Total des soldes des prêts	857	1'077	1'000	300	1'568	1'584			7'271	8'532

En 2019, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de CHF 109,65 correspondant au cours boursier du 31 décembre 2019 ex-dividende. Ce cours est ensuite déduit de l'escompte fiscal calculé sur une période de blocage pouvant aller de 2 à 10 ans, selon le choix de chaque bénéficiaire.

En 2018, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de CHF 109,65 correspondant au cours boursier du 31 décembre 2018 ex-dividende. Ce cours est ensuite déduit de l'escompte fiscal calculé sur une période de blocage pouvant aller de 2 à 10 ans, selon le choix de chaque bénéficiaire.

La Banque n'attribue aucune option et aucune prestation en nature aux membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun cautionnement.

9. Informations relatives au bilan

9.22 Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art 663c al. 3 CO par les banques dont les titres de participation sont cotés en milliers de francs

Direction générale	Pascal Perruchoud Président		Total Direction générale	
	2019	2018	2019	2018
Rémunérations				
• En espèces				
- Rémunérations fixes (nettes)	397	383	1'458	1'425
- Rémunérations variables (nettes)	152	164	837	747
• Actions				
- Rémunérations variables en actions (nettes)	61	64	220	236
Total des rémunérations nettes	610	611	2'515	2'408
• Charges de prévoyance				
- Contributions de l'employeur et de l'employé aux charges sociales et de prévoyance	435	432	1'585	1'533
Total des charges de personnel	1'045	1043	4'100	3'941
Rémunérations liées aux mandats d'administrateurs et versées en faveur de la Banque	88	208*	118	238*
Prêts	2019	2018	2019	2018
• Couvertures hypothécaires	1'271	1'276	5'945	5'233
• Autres couvertures	822	1'322	2'092	2'092
• Sans couverture	780	1'330	1'780	2'830
Total des limites des prêts	2'873	3'928	9'817	10'155
Total des soldes des prêts	2'873	3'898	8'737	9'595

*Ce chiffre inclut une rémunération de KCHF 90 perçue par le Président de la Direction générale liée à un mandat de succession.

En 2019, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours moyen par action de 80,60 francs correspondant au cours boursier du 31 décembre 2019 ex-dividende déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (3 à 10 ans).

En 2018, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours moyen par action de CHF 73,35 francs correspondant au cours boursier du 31 décembre 2018 ex-dividende déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (3 à 10 ans).

La Banque n'attribue aucune option aux membres de la Direction générale.

Les membres de la Direction générale n'ont aucun cautionnement.

Détention d'actions	Pascal Perruchoud		Nicolas Debons		Christian Donzé		Daniel Rossi		Oliver Schnyder		Total Direction générale	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
	8'548	18'805	4'916	5'014	4'473	4'017	6'819	5'896	3'120	3'720	27'876	37'452

Principales conditions particulières

Les membres du Conseil d'administration n'ayant pas exercé de fonctions opérationnelles au sein de la BCVs n'ont pas droit à des conditions particulières.

Le personnel et les retraités bénéficient de conditions préférentielles en matière de prêts. S'agissant des avances à taux variables, une réduction de 1.25% par rapport au taux de base leur est accordée à concurrence d'un montant de prêt de CHF 1 million (réduction de 0.625% au-delà). S'agissant des prêts à taux fixe, la Banque applique une marge d'intérêts de 0.5% par rapport au taux de refinancement, à concurrence de prêt de CHF 1 million (marge de 0.875% au-delà).

La BCVs octroie en plus à son personnel, pour un montant maximal de 1 million de francs des avances avec une marge de 0.2% par rapport au taux de l'épargne ordinaire, en blanc remboursables dans un délai de 5 ans ou garanties, lui permettant de racheter des années de prévoyance. Pour les montants supérieurs à 1 million, cette marge est de 0.4%.

La BCVs compte des prêts consentis à 6 anciens membres de la Direction générale pour un montant total de 1.83 million de francs aux conditions fixées pour le personnel.

La BCVs n'a pas de crédits ou des prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

9. Informations relatives au bilan

9.23 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers en milliers de francs

	À vue	Dénonçable	Échéance d'ici 3 mois	Échéance entre 3 et 12 mois	Échéance entre 12 mois et 5 ans	Échéance après 5 ans	Immobilisé	Total	
Actifs / instruments financiers									
• Liquidités	2'631'938							2'631'938	
• Créances sur les banques	102'090		245'000	585'000	20'000			952'090	
• Créances sur la clientèle	5'072	377'182	124'876	140'024	642'538	783'537		2'073'229	
• Créances hypothécaires	30'456	542'103	343'073	905'937	4'715'066	3'812'449		10'349'084	
• Opérations de négoce	268							268	
• Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	3'743							3'743	
• Immobilisations financières	60'455		11'047	2'490	122'614	149'860	12'025	358'491	
Total	31.12.2019	2'834'022	919'285	723'996	1'633'451	5'500'218	4'745'846	12'025	16'368'843
Total	31.12.2018	2'641'965	926'609	893'773	1'489'912	5'433'839	4'521'204	9'563	15'916'865
Fonds étrangers / instruments financiers									
• Engagements envers les banques	15'015		888'967	561'693	215'000	113'000		1'793'675	
• Engagements résultant d'opérations de financement de titres			142'580	108'580				251'160	
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle	3'412'279	5'693'948	200'126	94'864	53'164	166'000		9'620'381	
• Engagements résultant d'opérations de négoce	71							71	
• Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	92'425							92'425	
• Obligations de caisse			2'245	4'657	27'480	2'095		36'477	
• Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage			4'000	72'000	1'614'000	1'603'000		3'293'000	
Total	31.12.2019	3'519'790	5'693'948	1'237'918	841'794	1'909'644	1'884'095	0	15'087'189
Total	31.12.2018	3'670'839	5'493'123	1'263'240	784'935	1'439'408	2'031'244	0	14'682'789

9.24 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger, selon le principe du domicile

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger car moins de 5 % de ses actifs sont domiciliés à l'étranger. La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

9.25 Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs par pays ou par groupes de pays car moins de 5 % de ses actifs sont domiciliés à l'étranger. La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

9.26 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs selon la solvabilité des groupes de pays car moins de 5 % de ses actifs sont domiciliés à l'étranger, selon le principe du domicile du risque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

9.27 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes car la position nette globale en monnaies étrangères n'excède pas 5 % des actifs de la Banque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

10. Informations relatives aux opérations hors bilan

10.1 Répartition et commentaires des créances éventuelles et engagements conditionnels en milliers de francs

	2019	2018
• Engagements de couverture de crédit et similaires	0	0
• Garanties de prestation de garantie et similaires	50'491	43'255
• Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	0	0
• Autres engagements conditionnels	0	0
Total des Engagements conditionnels	50'491	43'255

10.2 Répartition des crédits par engagement

La Banque n'a pas de crédits par engagement au 31 décembre 2019.

10.3 Répartition des opérations fiduciaires en milliers de francs

	2019	2018
• Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	104'159	53'692
• Placements fiduciaires auprès de sociétés liées	0	0
• Crédits fiduciaires	0	0
• Opérations fiduciaires relatives au prêt / emprunt de titres, lorsque la banque agit sous son nom pour le compte de clients	0	0
• Autres opérations fiduciaires	0	0
Total Opérations fiduciaires	104'159	53'692

10.4 Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

La Banque n'est pas soumise à la publication des informations relatives aux avoirs administrés, la somme du Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement et des Charges de commissions n'atteignant pas le tiers de la somme du Résultat brut des opérations d'intérêts, du Résultat des opérations de commissions et des prestations de service et du Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

11. Informations relatives au compte de résultat

11.1 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

La Banque n'est pas soumise à la publication de la répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur car elle applique l'approche « de minimis » pour le calcul des fonds propres nécessaires aux risques de marché.

11.2 Indication de produits de refinancement significatifs dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes » ainsi que des intérêts négatifs significatifs en milliers de francs

	2019	2018
Intérêts négatifs		
Intérêts négatifs sur opérations actives (réduction des produits d'intérêts)	-9'174	-7'909
Intérêts négatifs sur opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	5'003	7'065

11. Informations relatives au compte de résultat

11.3 Répartition des charges de personnel en milliers de francs	2019	2018
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de la Banque, appointements et allocations supplémentaires)	57'630	56'762*
- dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable	1'268	1'324
Prestations sociales	15'657	15'228
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant des institutions de prévoyance	0	0
Autres charges de personnel	2'943	2'943*
Total des charges de personnel	76'230	74'933

*Pour assurer la comparabilité de l'information, les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés.

11.4 Répartition des autres charges d'exploitation en milliers de francs	2019	2018
Coût des locaux	4'014	4'079*
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	15'985	15'864*
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	299	290*
Honoraires de la société d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	599	474
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	497	418
- dont pour d'autres prestations de service	102	56
Autres charges d'exploitation	16'068	15'818*
- dont rémunération de la garantie de l'Etat (art. 5 al.2 Loi sur la Banque Cantonale du Valais)	4'202	4'015
- dont frais de prestation	2'143	1'858
Total des autres charges d'exploitation	36'965	36'525

* Pour assurer la comparabilité de l'information, les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés.

La modification de la répartition des autres charges d'exploitation résulte notamment des coûts de l'informatique qui sont présentés en 2019 dans la rubrique « charges relatives à la technique de l'information et de la communication », alors qu'elles étaient présentées en 2018 dans les « charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel ». Les charges relatives à la publicité et marketing ont également été reclassées dans les « autres charges d'exploitation » en 2019. En 2018, elles étaient présentées dans les « charges relatives à la technique de l'information et de la communication ».

11.5 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées

Néant

11.6 Indications et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles au plus à hauteur de la valeur d'acquisition

Aucune participation ou immobilisation corporelle n'a été réévaluée jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition.

11.7 Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation

Le résultat opérationnel est entièrement réalisé en Suisse, la Banque Cantonale du Valais n'ayant pas de présence hors des frontières nationales.

11.8 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition en milliers de francs	2019	2018
Charges relatives aux impôts courants	16'067	16'243
Charges relatives aux impôts latents	0	0
Total Impôts	16'067	16'243

Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel	13,57%	14,00%
--	--------	--------

Aucun report de perte n'influence les impôts sur le revenu.

En vertu de l'art. 28 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, la Banque est soumise à tous les impôts cantonaux et communaux selon les règles valables pour les sociétés de capitaux. Elle est exonérée des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital proportionnellement à la part du capital de la Banque détenue par le canton.

11. Informations relatives au compte de résultat

11.9 Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation pour les banques dont les titres de participation sont cotés

	31.12.2019	31.12.2018
	Actions nominatives	Actions nominatives
Bénéfice de l'exercice (en francs)	67'290'703	67'076'733
Variations des réserves pour risques bancaires généraux (en francs)	35'000'000	35'000'000
Résultat d'entreprise apuré (en francs)	102'290'703	102'076'733
Titres de participation en circulation		
Nombre moyen pondéré	15'800'000	15'800'000
Bénéfice par titre de participation	6,47	6,46

Le bénéfice non dilué par action nominative est calculé en divisant le résultat d'entreprise apuré par le nombre moyen pondéré d'actions nominatives. La Banque n'ayant ni capital autorisé ni capital conditionnel selon les art. 651 et 653 CO, le bénéfice dilué est similaire au bénéfice non dilué.

Propositions du Conseil d'administration

Répartition du bénéfice résultant du bilan en milliers de francs

Bénéfice	67'291
Bénéfice reporté	21
Bénéfice résultant du bilan	67'312
Répartition du bénéfice résultant du bilan	
Attribution à la Réserve légale issue du bénéfice	14'300
Distribution au moyen du bénéfice au bilan	52'930
- sur les actions nominatives	52'930
Report à nouveau	82

Le Président du Conseil d'administration
Pierre-Alain Grichting

Le Président de la Direction générale
Pascal Perruchoud

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Banque Cantonale du Valais, Sion

Rapport sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Cantonale du Valais, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

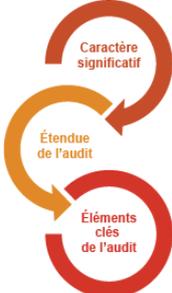
Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 88 à 121) donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la Banque Cantonale du Valais, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble	Caractère significatif global : CHF 5'920'000
 <p>Caractère significatif</p> <p>Étendue de l'audit</p> <p>Éléments clés de l'audit</p>	<p>Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la Banque, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la Banque.</p> <p>L'évaluation des créances sur la clientèle et des crédits hypothécaires a été identifiée comme élément clé de l'audit.</p>

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le

PricewaterhouseCoopers SA, place du Midi 40, case postale, 1951 Sion
Téléphone: +41 58 792 60 00, Téléfax: +41 58 792 60 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Rapport de l'organe de révision

tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 5'920'000
Comment nous l'avons déterminé	5 % du résultat opérationnel (étant le résultat de la période avant impôts, avant variations des réserves pour risques bancaires généraux et avant éléments extraordinaires)
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le résultat opérationnel comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance de la Banque, et d'une grandeur de référence généralement reconnue dans le secteur financier.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte quand des jugements ont été effectués, comme par exemple pour des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la Direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des comptes annuels pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Evaluation des créances sur la clientèle et des crédits hypothécaires

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
Comme décrit à l'annexe 9.2, la Banque octroie des crédits hypothécaires et créances sur la clientèle (75.0% du total des actifs ou CHF 12'422.3 millions).	Nous avons vérifié et testé les contrôles clés encadrant l'activité de crédits :
Nous considérons le processus d'identification des créances présentant des signes de défaillance comme un élément clé de l'audit, compte tenu de l'importance du portefeuille de crédits. En outre, la détermination du montant des corrections de valeur s'appuie sur la capacité de remboursement du débiteur et/ou la valeur de liquidation des gages qui peuvent être influencées par des facteurs subjectifs.	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôles relatifs à l'identification des signes de défaillance afin de déterminer le périmètre des créances en souffrance et/ou compromises ; • Contrôles relatifs à la détermination du montant des corrections de valeur, y compris la détermination de la valeur retenue des sûretés (valeur de marché ou valeur de liquidation).
La Banque dispose d'un système d'alerte qui permet au Conseil d'administration et à la Direction d'identifier et d'analyser le risque de défaut, de prendre les mesures conservatoires et de déterminer les corrections de valeur nécessaires.	<p>Nous sommes parvenus à la conclusion que nous pouvons nous fonder sur les contrôles clés vérifiés.</p> <p>En outre, sur la base de tests par sondage, nous avons vérifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les dossiers de crédit sélectionnés ont été attribués à la classe de risque correspondante ;



Rapport de l'organe de révision

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
Les principes de comptabilisation et d'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires, ainsi que les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin en corrections de valeur sont décrits dans l'annexe aux comptes annuels (pages 93, 100 et 101).	<ul style="list-style-type: none"> • que les rapports d'alertes générés automatiquement sont fiables ; • que la valeur retenue des sûretés (valeur de marché ou valeur de liquidation) a été établie, respectivement mise à jour, conformément aux pratiques de marché ; • que le montant des corrections de valeur a été déterminé conformément aux principes comptables. <p>Les méthodes appliquées pour la détermination des besoins en corrections de valeur étaient appropriées et conformes à nos attentes.</p>

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) et qui sont conformes à la loi suisse et aux statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les comptes annuels, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Banque.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la



Rapport de l'organe de révision

Banque à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la Banque de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration et le Comité d'audit, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration et au Comité d'audit une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

A partir des éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration et avec le Comité d'audit, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers SA



Omar Grossi
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Lorenzo Morelli
Expert-réviseur

Sion, le 11 mars 2020

Indications liées aux fonds propres et à la liquidité

La Banque publie sur son site internet les « Exigences prudentielles de publication selon la "Circ.-FINMA 16/1 Publication – banques" » au 31 décembre 2019.

Pour le calcul des exigences de fonds propres pour les risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels, la Banque Cantonale du Valais peut choisir entre différentes approches. La Banque Cantonale du Valais a opté pour les approches suivantes :

	31.12.2019	31.12.2018
Risques de crédit:	• Approche standard internationale (AS-BRI)	
Risques de marché:	• Approche « de-minimis »	
Risques opérationnels:	• Approche de l'indicateur de base	
Fonds propres pouvant être pris en compte et nécessaires en milliers de francs		
Fonds propres pouvant être pris en compte		
Capital social	158'000	158'000
Réserves pour risques bancaires généraux	564'400	529'400
Réserve légale issue du capital, Réserve légale issue du bénéfice et Bénéfice reporté	650'972	636'206
Propres titres de participation	-8'413	-7'519
Fonds propres de base	1'364'959	1'316'087
Fonds propres de base (Tier 1)	1'364'959	1'316'087
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	0	0
Fonds propres pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	1'364'959	1'316'087
Fonds propres nécessaires		
Risques de crédit	549'996	534'826
Risques sans contrepartie	9'777	30'613
Risques de marché	431	411
Risques opérationnels	35'060	34'423
Fonds propres nécessaires minimaux	595'264	600'273
Positions pondérées en fonction des risques	7'440'808	7'503'421
Volant anticyclique	70'604	68'217
en % des positions pondérées en fonction des risques	0,9%	0,9%
Ratios de fonds propres		
Ratio relatif aux Fonds propres de base durs (CET1)	18,3%	17,5%
Ratio relatif aux Fonds propres de base (Tier 1)	18,3%	17,5%
<i>ajusté du volant anticyclique</i>	<i>17,4%</i>	<i>16,6%</i>
Ratio relatif aux Fonds pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	18,3%	17,5%
<i>ajusté du volant anticyclique</i>	<i>17,4%</i>	<i>16,6%</i>
Objectif stratégique défini par la Banque	18,0%	18,0%
Exigences de Fonds propres réglementaires fixées par le régulateur, majorées du volant anticyclique	13,7%	13,7%
Ratio de levier	8,0%	7,9%
Ratio de liquidité à court terme (LCR)		
Moyenne des données mensuelles du quatrième trimestre	121,9%	107,4%



IMPRESSUM

Responsable de la publication

Lysiane Tissières, Fondée de pouvoir
Responsable communication, BCVs

Textes

Lysiane Tissières, BCVs

Traduction

Remo Dürr, BCVs

Recherche iconographique et photographique

Sauf indication contraire, les photographies illustrant ce document ont été réalisées par Robert Hofer, Sion.

Adaptation graphique

Graphic design, Eddy Pelfini, Sion

Mise en page et impression

Schoechli Impression & Communication, Sierre

©BCVs

Reproduction des textes autorisée avec mention de la source.
Le présent rapport est publié en français et en allemand.

